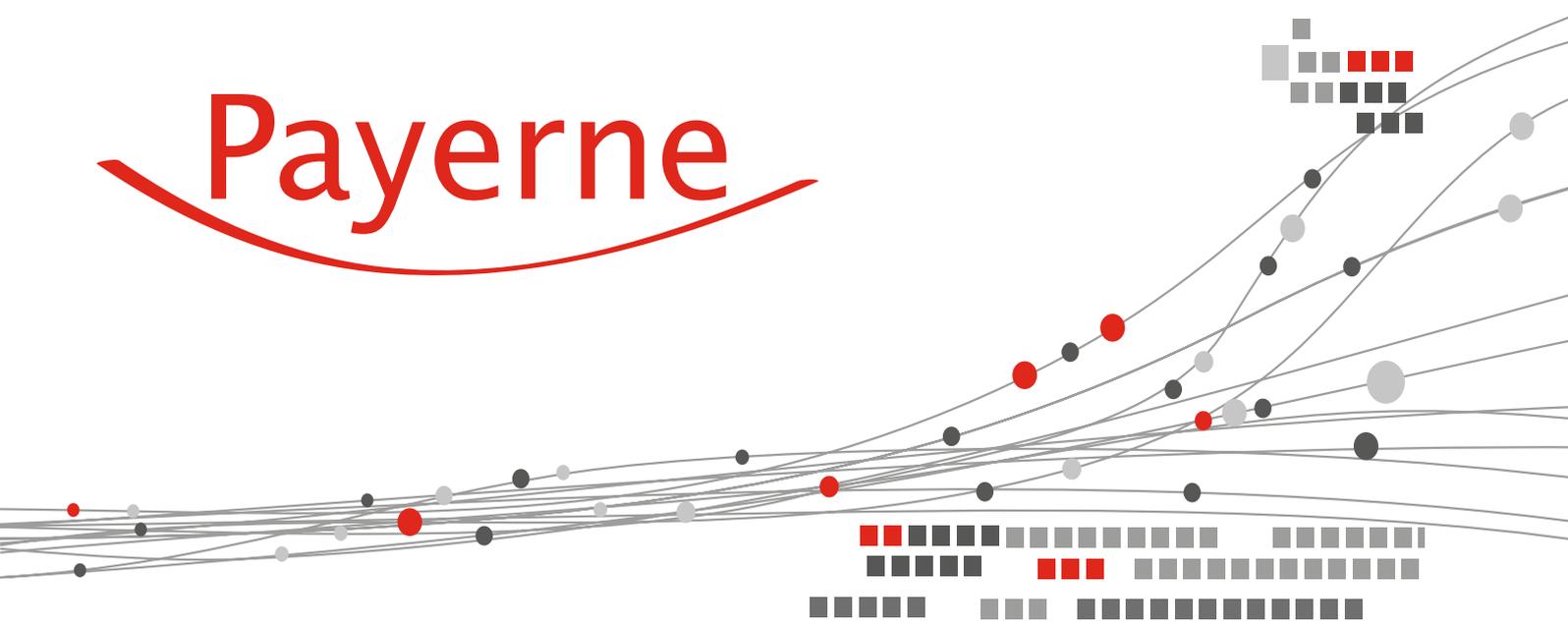


Payerne



Rapport de gestion 2023



1. Avant-propos du Syndic

Début 2023, la Municipalité espérait que les incertitudes de la pandémie seraient derrière elle et que l'inflation entamée en 2022 n'influencerait 2023 que dans une moindre mesure. Si les effets de la pandémie sont bien derrière nous, d'autres incertitudes ont incité à la prudence avec un niveau de prix et de taux d'intérêt plus élevés qu'au cours des années précédentes.

Le programme de législature présenté début 2022 prévoyait des investissements très importants mais nécessaires. Au bouclage des comptes 2023, la situation financière de la Commune est nettement meilleure que prévu, en grande partie en raison de facteurs à caractère unique voire exceptionnel. La Municipalité qui, par précaution compte tenu du contexte économique, avait choisi de s'imposer une priorisation des investissements en fonction des urgences et des nécessités, sera en mesure de déclencher certains investissements plus rapidement qu'envisagé.

La Ville a encore d'importants travaux d'assainissement et de mise à niveau à réaliser et ce type de travaux impacte fortement la vie et les habitudes des habitantes et habitants ainsi que des pendulaires. Ces travaux sont nécessaires pour le développement de notre Cité.

La circulation à l'Avenue Général Jomini a été un point sensible et la Municipalité remercie la population ainsi que les commerçantes et commerçants pour leur bienveillance tout au long de l'année. Les travaux ont été réalisés dans les temps et nous pourrions apprécier cette nouvelle avenue réaménagée et arborisée.

Payerne a vécu, tout au long de l'année, au rythme des manifestations culturelles et sportives. Ces moments conviviaux nous ont permis de passer de bons moments en journée ainsi qu'en soirée. Un grand merci à toutes les associations pour leur engagement sans faille.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toute la population pour sa compréhension et sa résilience face à tous ces changements et difficultés.

Un grand merci à tous les membres du personnel communal qui travaillent et s'investissent sans relâche pour le bien-être des habitantes et des habitants.

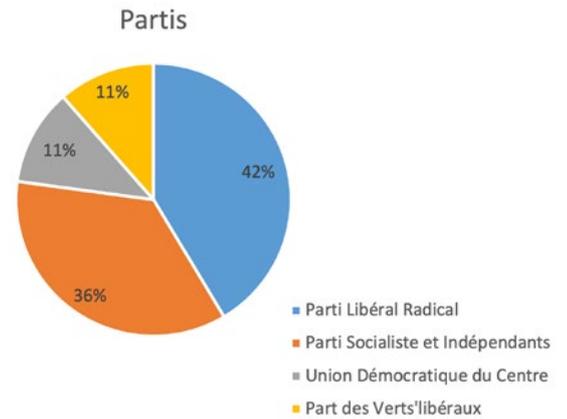
2. Conseil communal



2.1. Composition

Répartition des sièges du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

- Parti Libéral Radical 29 membres
- Parti Socialiste et Indépendants 25 membres
- Union Démocratique du Centre 8 membres
- Parti des Verts'libéraux 8 membres



Membres du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2021 (état au 31 décembre 2023)

Parti Libéral Radical

1. Babey Martin Estelle
2. Brodard Laurent
3. Bucher Roland
4. Collaud Francis
5. Diserens Yves
6. Gauthier Christian
7. Gilliland Dominique
8. Godel Alexandre
9. Guisolan Jean-Jacques
10. Guisolan Quentin
11. Jomini Didier
12. Kocher Adrian
13. Lorimier Patrice
14. Magnenat Franck
15. Meylan Aurélie
16. Neuhaus Sarah
17. Oulevey Pierre
18. Padoan Charlène
19. Prudhomme Xavier
20. Quillet Sylvain
21. Rapin Cédric
22. Rapin-Correvon Sabine
23. Rossier Jean-François
24. Savary Marcel
25. Savary Martial
26. Savary Pascal
27. Villiger Jean-Claude
28. Vodoz Yves
29. Voignon Lionel

Parti Socialiste et Indépendants

1. Bidiville Anaïs
2. Blanchard Yann
3. Dalipi Arben
4. de Maria Franco Luis
5. Duc Logan
6. Fernandes Pinto Moreira Ausenda
7. Gonçalves Pina Catarina
8. Grognuz Serge
9. Jaquet Maria Josefa
10. Jenzer Gérard
11. Luisier Timour
12. Macchia Laura
13. Malbran Roberto
14. Marmy Carole
15. Mehmetaj Blerim
16. Mosez Yannick
17. Ney Zagorka
18. Pedroli Sébastien
19. Pereira Gomes Fábio
20. Pires Vieira Cátia
21. Rojas Ibarra Martha
22. Sá João Carlos
23. Savary Philippe
24. Volery Romane
25. Vacant

Parti Union Démocratique du Centre

1. Berchtold Alexander
2. Berchtold Michelle
3. Binggeli Malgorzata
4. Canope Jocelyn
5. Marguet Christian
6. Marguet Michael
7. Morisset Delphine
8. Savary Sandra

Les Verts'libéraux

1. Donadello Rafael
2. Gelmi Nicolas
3. Huonder Berthoud Monica
4. Losey Emilie
5. Moughnime Chams
6. Sauterel Bertrand
7. Savary Stéphanie
8. Vonnez Bernard

2.2. Bureau

Bureau jusqu'au 30 juin 2023 :

Présidente *	Mme	Aurélie Meylan	PLR
1 ^{er} Vice- président	M.	Bertrand Sauterel	PVL
2 ^e Vice-président	M.	Lionel Voinçon	PLR
Scrutatrice et scrutateur*	M.	Alexander Berchtold	UDC
	Mme	Laura Macchia	PSIP
Scrutatrices suppléantes	Mme	Monica Huonder Berthoud	PVL
	Mme	Anaïs Bidiville	PSIP
Secrétaire	Mme	Evelyne Garrido	
Secrétaire suppléante	Mme	Florie Leka	

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2023 :

Président *	M.	Bertrand Sauterel	PVL
1 ^{er} Vice-président	M.	Lionel Voinçon	PLR
2 ^e Vice-président	M.	Alexander Berchtold	UDC
Scruteurs *	M.	João Carlos Sá	PSIP
	M.	Marcel Savary	PLR
Scrutatrice et scrutateur suppléants	M.	Quentin Guisolan	PLR
	Mme	Malgorzata Binggeli	UDC
Secrétaire	Mme	Evelyne Garrido	
Secrétaire suppléante	Mme	Florie Leka	

* la présidente ou le président et les deux scrutatrices ou scrutateurs composent le bureau au sens de l'article 10 de la Loi sur les Communes (LC).

2.3. Séances

En 2023, le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises aux dates suivantes :

- 2 février 2023 ;
- 2 mars 2023 ;
- 27 avril 2023 ;
- 24 mai 2023 ;
- 15 juin 2023 ;
- 21 septembre 2023 ;
- 30 novembre 2023 ;
- 14 décembre 2023.

2.4. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré les démissions et les prestations de serment suivantes :

- assermentation de Monsieur Sylvain Quillet (PLR) en remplacement de Monsieur Jérôme Piller, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Yannick Moser (PSIP) en remplacement de Monsieur Pascale Perrino, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Nicolas Gelmi (PVL) en remplacement de Monsieur Sébastien Tappy, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Christian Marguet (UDC) en remplacement de Monsieur Urs Berchtold, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Yves Vodoz (PLR) en remplacement de Madame Diana Cruz, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Blerim Mehmetaj (PSIP) en remplacement de Madame Jessica Arnelas Rodriguez, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Roberto Malbran (PSIP) en remplacement de Madame Carina de Almeida Silva Godinho, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Luis Felipe De Maria Franco (PSIP) en remplacement de Madame Céline Berger, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Gérard Jenzer (PSIP) en remplacement de Monsieur Patrick Bianchin, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Jean-Claude Villiger (PLR) en remplacement de Madame Isabelle Pernet, démissionnaire.

2.5. Préavis

Outre l'approbation de la gestion 2022, le Conseil communal s'est prononcé sur 26 préavis municipaux :

18/2022	A la Coulaz, prolongation de promesse de vente et d'achat, renonciation partielle conditionnelle à droit d'acquérir, modification de promesse de vente et droit d'achat, droit d'emption
21/2022	Demande d'un crédit d'étude complémentaire pour le préavis n° 08/2019, rues des Jumelles, du Bornalet, de la Boverie et de la Broye, assainissement, eau potable et routes

24/2022	Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7
25/2022	Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 11/2017 Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017
27/2022	Alimentation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement d'utilisation y relatif
30/2022	Plan d'Affectation L'EPARSE, adoption et proposition de levée des oppositions
31/2022	Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne
32/2022	Mise en zone réservée selon l'art. 46 LATC du secteur « rue de Montriant – avenue de la Riollaz », adoption et proposition de levée de l'opposition
33/2022	Demande de crédit pour l'organisation d'un Mandat d'Etudes Parallèles MEP pour le réaménagement de la Grand'Rue et de la rue de Lausanne
34/2022	Acquisition de 3 groupes de secours et adaptation des alimentations électriques y relatives
01/2023	Remplacements de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale
02/2023	Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie située à l'arrière de la Halle des Fêtes, entre l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade
03/2023	Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue, jusqu'au niveau de la rue de Savoie
04/2023	Révision des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)
05/2023	Demande de crédit complémentaire pour l'implantation d'un skatepark au Stade municipal
06/2023	Comptes 2022
07/2023	Travaux à la Brasserie Notre-Dame et au Café du Marché
08/2023	Plan d'Affectation (PA) « A La Coulaz 2 » en vue de la construction d'un EMS de 76 lits dans le Quartier des Rives de la Broye

09/2023	Rue des Moulins et rue à Thomas : mise en séparatif, distribution d'eau potable, superstructure routière et Quai de la Broye - rue de Lausanne : distribution d'eau potable
10/2023	Réponse à la motion de Madame la Conseillère communale Léa Bucher intitulée « Contre le harcèlement de rue à Payerne »
11/2023	Première série de compléments au budget 2023
12/2023	Demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens
13/2023	Remplacement de composants de réseau informatique
15/2023	Raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA
17/2023	Plan d'Affectation L'Eparsé, règlement, étude d'impact sur l'environnement et levée des oppositions (décision finale)
19/2023	Budget 2024

2.6. Communications

Le Conseil communal a pris acte de diverses communications écrites de la Municipalité ci-après :

- informations relatives au préavis n° 12/2021, aménagements aéroportuaires sur Aéroport I, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicules ;
- état de la situation des préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes et n° 09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public ;
- revitalisation de la Broye, complément de travaux ;
- interpellation déposée par Monsieur le Conseiller Sébastien Pedroli au sujet de la présence de PFAS à Payerne ;
- vente du hangar à véhicules prévu sur Aéroport (préavis n° 12/2021) ;
- réseau téléphonique communal, piratage ;
- fouilles archéologiques en Guillermaux, report des travaux du parking et du parc public ;

- rencontre du 24 juillet 2023 sur la sortie des préavis municipaux ;
- préavis de demandes de prolongation des motions en suspens ;
- prolongation de la vente à terme conditionnelle en faveur de Supra Switzerland Machined Parts SA ;
- réponse à la correspondance d’habitantes et habitants du Quartier de Vuary adressée au Conseil communal ;
- réponse à la correspondance de Madame et Monsieur Anne-Marie et Jean-Marie Balmat au Conseil communal ;
- pénurie d’énergies, retour sur les mesures hivernales 2022 – 2023 ;
- réservation de terrain sur la zone d’Aéropôle II par l’entreprise Charmag SA ;
- jardins familiaux au lieu-dit « Pré Thorin », location remise à une gérance au 1^{er} janvier 2024 ;
- vendanges 2023 ;
- prolongation de l’acte de vente conditionnel signé le 28 janvier 2016 entre la Commune de Payerne et Coop Genossenschaft ;
- A La Coulaz, modification de prolongation de la promesse de vente et d’achat entre la Commune de Payerne et Implenia Immobilier AG (préavis n° 18/2022) ;
- boucléments des préavis suivants :
 - 17/1997 Gymnase intercantonal de la Broye, du préavis n° 03/2003 : Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye et du préavis n° 02/2006 : Vente de terrains du quartier de la Blancherie ;
 - 04/2017 Remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges ;
 - 21/2018 Demande de crédit pour la mise en séparatif des infrastructures d’assainissement à l’impasse Mauborget ;
 - 03/2019 Remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle ;
 - 21/2015 Remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie de la rue de Savoie ;
 - 12/2018 Statuts de l’Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV) ;
 - 11/2013 Modification du Plan Général d’Affectation (MPGA) au lieu dit « Champ Cheval » - Demande de crédit d’équipement de la ZI Champ Cheval et extension du réseau d’eau potable sur la route de Neuchâtel et du préavis n° 01/2014 : Modification complémentaire du Plan Général d’Affectation (MPGA) aux lieux dits « Champ Cheval» (pa RF n° 4836) et Grandes Rayes (pa RF n° 2201) - Autorisation générale de vente des parcelles communales sises dans la zone industrielle « Champ Cheval » ;
- 17/2020 Demande de financement des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne ;
- 10/2012 RC 607b, aménagement d’un giratoire à la route de la Fenette, à l’intersection de l’avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III ;
- 02/2013 Réaménagement du canal pour la dérivation des eaux de l’Arbogne. Interconnexion des réseaux d’eau potable Payerne-Corcelles ;
- 08/2015 Réfection du Stade municipal et achat de matériel d’athlétisme ;
- 22/2015 Remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie à la route de la zone industrielle La Palaz C ;
- 19/2016 Remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d’une place publique à la rue de Vuary ;
- 06/2017 Migration de l’ERP communal GEFI, demande de crédit ;
- 16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503 et reconstruction sur la parcelle RF n° 2150 ;
- 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d’Exploitation (BSE) – étape 2 ;
- 16/2020 Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19 ;
- 31/2020 Route de Corcelles, assainissement du passage supérieur CFF (PS), ligne n° 251, km 58.880.

2.7. Composition des commissions permanentes

Législature 2021 – 2026
(état au 31 décembre 2023)

Commission de gestion

- Jean-Jacques Guisolan
- Sabine Rapin-Correvon
- Laurent Brodard
- Yannick Moser
- Serge Grognuz
- Cátia Pires Vieira
- Christian Marguet
- Jocelyn Canope
- Bernard Vonnez

Commission des finances

- Sarah Neuhaus
- Sylvain Quillet
- Jean-François Rossier
- Laura Macchia
- Fábio Pereira Gomes
- Delphine Morisset
- Stéphanie Savary

Commission de naturalisation

- Edouard Noverraz, Municipal
- Alexandre Godel
- Francis Collaud
- Catarina Gonçalves Pina
- Vacant
- Jocelyn Canope
- Chams Moughnime

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- Yves Diserens
- Roland Bucher
- Vacant
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs)

Comité directeur

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Monique Picinali, Municipale

Déléguées et Délégués

- Jean-Claude Villiger
- Dominique Gilliand
- Quentin Guisolan
- Alexandre Godel
- Carole Marmy
- Anaïs Bidiville
- Martha Rojas Ibarra
- Serge Grognuz
- Malgorzata Binggeli
- Sandra Savary
- Emilie Losey
- Rafael Donadello

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROMOTION ÉCONOMIQUE – FINANCES

(Eric Küng)

COREB

Comité du bureau exécutif

- Eric Küng, Syndic

Assemblée

- Monique Picinali, Municipale

Commission transport-mobilité

- Monique Picinali, Municipale

Commission déchets

- Jacques Henchoz, Municipal

ARBV (Association Région Broye-Vully)

- Eric Küng, Syndic et président

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Comité des Syndics du district

- Eric Küng, Syndic

CIP (Caisse Intercommunale de Pension)

Déléguée et Délégués de l'employeur

- Eric Küng, Syndic
- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Commission cantonale des horaires

Délégués

- Jean-Daniel Addor
- Jacques Sauterel

ASIC (Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne)

- Eric Küng, Syndic

Société de Développement

Délégué

- Eric Küng, Syndic

SIC (Société Industrielle et Commerciale)

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléante

- Monique Picinali, Municipale

swiss aeropole SA

Conseil d'administration

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

UCV (Union des Communes Vaudoises)

Comité directeur

- Eric Küng, Syndic

UCV des Villes

Membre

- Eric Küng, Syndic

Fondation Jean Jacquenod – Orgue Ahrend

- Eric Küng, Syndic

Fondation des logements protégés

- Eric Küng, Syndic

Commission d'estimation des immeubles

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléants

- Edouard Noverraz, Municipal
- Toni Schroeter, secteur Police des constructions

Commission d'impôt du district

Délégués

- Eric Küng, Syndic
- Nicolas Schmid, Municipal

Suppléant

- Jacques Henchoz, Municipal

Coopérative Cité Derrière

Délégué

- Eric Küng, Syndic

POPULATION – SANTE - CULTURE

(Edouard Noverraz)

ARAS Broye-Vully

Président au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- Nicolas Schmid, Municipal

Comité de direction des régions (RAS)

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Réseau Santé Nord Broye

- Edouard Noverraz, Municipal

Commission de construction des EMS

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

ABSMAD

Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan pandémique, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan canicule, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

ARAJ Broye

Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Déléguée et délégué de la Municipalité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Déléguées et Délégués du Conseil communal

- Franck Magnenat
- Cédric Rapin
- Catarina Gonçalves Pina
- Laura Macchia
- Vacant
- Chams Moughnime

Commission culturelle

Délégué de la Municipalité

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué du Conseil communal

- Logan Duc

Autres membres

- Thierry Romanens, Président
- Josiane Perrier, Vice-présidente
- Jérémy Saugy, Secrétaire
- Gérald Etter, Caissier
- Daniel Jan
- Philippe Budry
- Jennifer Van Nieuwenhuyze

Ludothèque la Marotte

Délégué

- Damien Wirths, Chef de service Population

Association Passeport-Vacances

Délégué

- Damien Wirths, Chef de service Population

Commission communale Suisses – Immigrés (CCSI)

- Edouard Noverraz, Municipal
- Jean-Claude Villiger
- Cátia Pires Vieira
- Malgorzata Binggeli
- Monica Huonder Berthoud
- Marie Berchier
- Lionel Chevalley
- Hélène Lelièvre
- Marie Sottas
- Pascal Tettamanti
- Vincent Gaillard
- Joachim Da Fonte
- João Pedro Magalhães
- André Pereira
- Artur Brito Pascoal
- Qerim Sadikaj
- Mehdi Shahini
- Aysel Argin
- Amal Ali
- Aydin Sincar

Commission communale contre le harcèlement de rue

- Edouard Noverraz, Municipal
- Damien Wirths, chef de service Population
- Yannick Moser
- Malgorzata Binggeli
- Pascal Savary
- Emilie Losey
- Rubi Cortes Santander
- Léa Bucher

Fondation Cherpillod

Membre du Conseil de Fondation

- Edouard Noverraz, Municipal

Commission consultative de circulation

- Edouard Noverraz, Municipal
- Vacant, Chef de service Urbanisme, mobilité et environnement
- Stéphane Savary, Chef de secteur Sécurité publique
- Martial Savary
- Timour Luisier
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

SDIS Broye-Vully (Service de Défense Incendie et de Secours)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal et Président
- Delphine Morisset

ORPC Broye-Vully (Office Régional de la Protection Civile)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal

INFRASTRUCTURES – TRAVAUX PUBLICS – DOMAINES

(Jacques Henchoz)

Payerne Energies SA

Conseil d'Administration

- Eric Küng, Syndic
- Jacques Henchoz, Municipal

Conseil exécutif de l'Entente intercommunale d'exploitation des eaux de La Praz (Montagny)

- Jacques Henchoz, Municipal
- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV)

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil intercommunal

- Marcel Savary
- Philippe Savary
- Michael Marguet
- Nicolas Gelmi

Association intercommunale de l'EPARSE

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal
- Eric Küng, Syndic (suppléant)
- Xavier Prudhomme
- Serge Grognoz
- Michael Marguet
- Bertrand Sauterel

Entreprise de correction fluviale de l'Arbogne

Membre de la commission exécutive

- Jacques Henchoz, Municipal

Groupement forestier Broye-Vully

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal

Déléguée municipale à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

SAIDEF, Conseil d'administration

- Jacques Henchoz, Municipal

CCSPA (Association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits animaux)

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Copropriété des forêts des Hameaux

- Jacques Henchoz, Municipal

URBANISME – MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT

(Monique Picinali)

CUAP (Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage)

- Monique Picinali, Municipale, Présidente
- Vacant, Chef de service Urbanisme, mobilité et environnement
- Colette Ruffieux-Chehab, architecte
- Adrian Kramp, architecte
- Bruno Marchand, architecte-urbaniste

- Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste

Comité de Pilotage du Plan Directeur Communal

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale
- Jacques Henchoz, Municipal
- Vacant, Chef de service Urbanisme, mobilité et environnement
- Pierre Oulevey
- Logan Duc
- Jocelyn Canope
- Bertrand Sauterel
- Christel Losey Mosimann

Commission du Plan d'Affectation communale (PAcom) et Commission de Mobilité

- Stéphanie Savary
- Christian Marguet
- Serge Grognuz
- Dominique Gilliard
- Martial Savary
- Estelle Babey Martin
- Rémy Gilliard
- Alexandre Ghiraldi
- Jean-Claude Villiger

Commission de construction et de salubrité

- Bertrand Sauterel, Président
- Yves Diserens
- Michael Marguet
- Philippe Savary
- Arul Ratnam, médecin
- Ludovic Ney
- Edgar Savary
- Ilona Losey, secteur police des constructions, secrétaire

FOREMS (Formation et rencontre établissement médico social)

Comité de direction

- Monique Picinali, Municipale
- Christian Gauthier
- Romane Volery
- Monica Huonder Berthoud

Déléguées et Délégués à l'assemblée générale

- Charlène Padoan
- Vacant
- Roland Bucher
- Laura Macchia
- João Carlos Sà
- Cátia Pires Vieira
- Delphine Morisset
- Sandra Savary
- Bernard Vonnez
- Nicolas Gelmi

BÂTIMENTS – FORMATION – SPORTS

(Nicolas Schmid)

Conseil du GYB

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association Centre de Vie Enfantine « Les Passerelles »

Déléguée et Délégué au comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Aurélie Meylan

Conservatoire de Musique de la Broye

Délégué au comité

- Nicolas Schmid, Municipal

ASAP (Association du Site de l'Abbatiale de Payerne)

Délégués au comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal

USL (Union des Sociétés Locales)

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal
- ##### Suppléant
- Edouard Noverraz, Municipal

Comité de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association touristique de la Broye

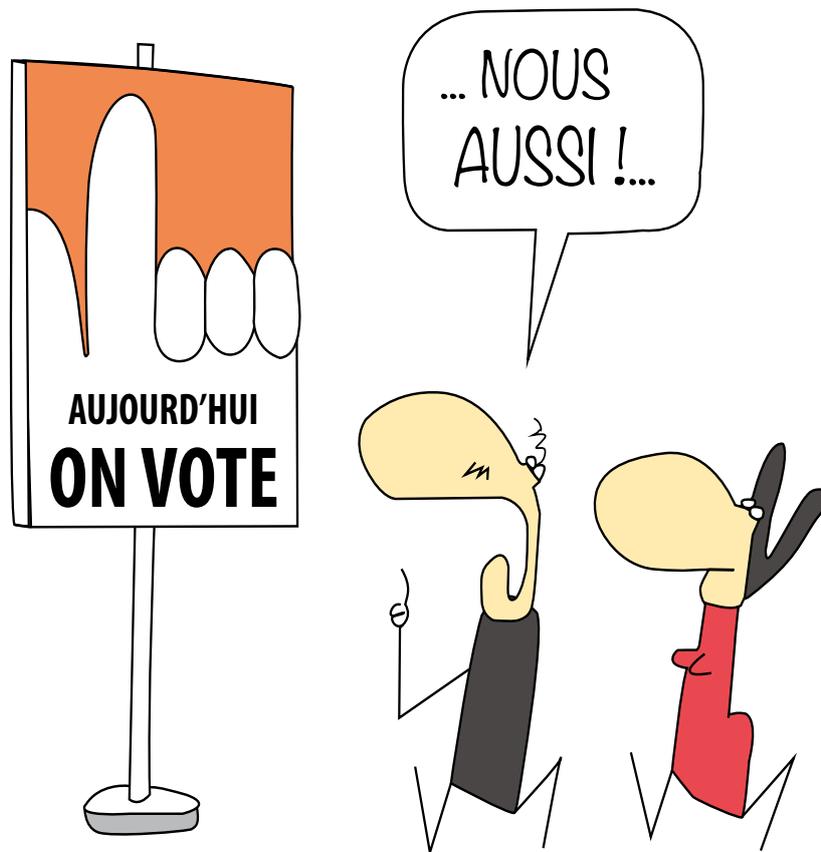
- Nicolas Schmid, Municipal

Société coopérative Piscine- Camping de Payerne

Délégué au Comité de direction

- Eric Küng, Syndic, jusqu'au 17 juin 2023
- Nicolas Schmid, Municipal, depuis le 18 juin 2023

3. Votations élections



3.1. Votation populaire du 18 juin 2023

1 - Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'820	472'177	5'567'120
Bulletins rentrés	1'548	194'121	2'358'623
OUI	1'250	160'826	1'803'309
NON	254	26'880	495'239
Taux de participation	32.12 %	41.11 %	42.37 %

Le projet a été accepté

2 - Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'820	472'177	5'567'120
Bulletins rentrés	1'548	194'262	2'368'136
OUI	917	133'365	1'380'974
NON	606	58'489	957'077
Taux de participation	32.12 %	41.14 %	42.54 %

Le projet a été accepté

3 - Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'820	472'177	5'567'120
Bulletins rentrés	1'548	194'234	2'365'154
OUI	830	129'534	1'438'216
NON	684	60'541	883'778
Taux de participation	32.12 %	41.14 %	42.48 %

Le projet a été accepté

3.2. Votation cantonale du 18 juin 2023

Initiative populaire « Pour la protection du Climat »

	Payerne	Vaud
Electeurs inscrits	4'820	448'318
Bulletins rentrés	1'548	187'257
OUI	830	117'218
NON	684	65'375
Taux de participation	32.12 %	41.77 %

Le projet a été accepté

3.3. Élections du Conseil des États du 22 octobre 2023

	Payerne	Canton de Vaud
Siège à repourvoir :	2	
Electeurs inscrits	4'811	450'133
Bulletins rentrés	1'726	195'696
Bulletins valables	1'725	194'813
Majorité absolue		97'407
Taux de participation	35.88 %	43.48 %

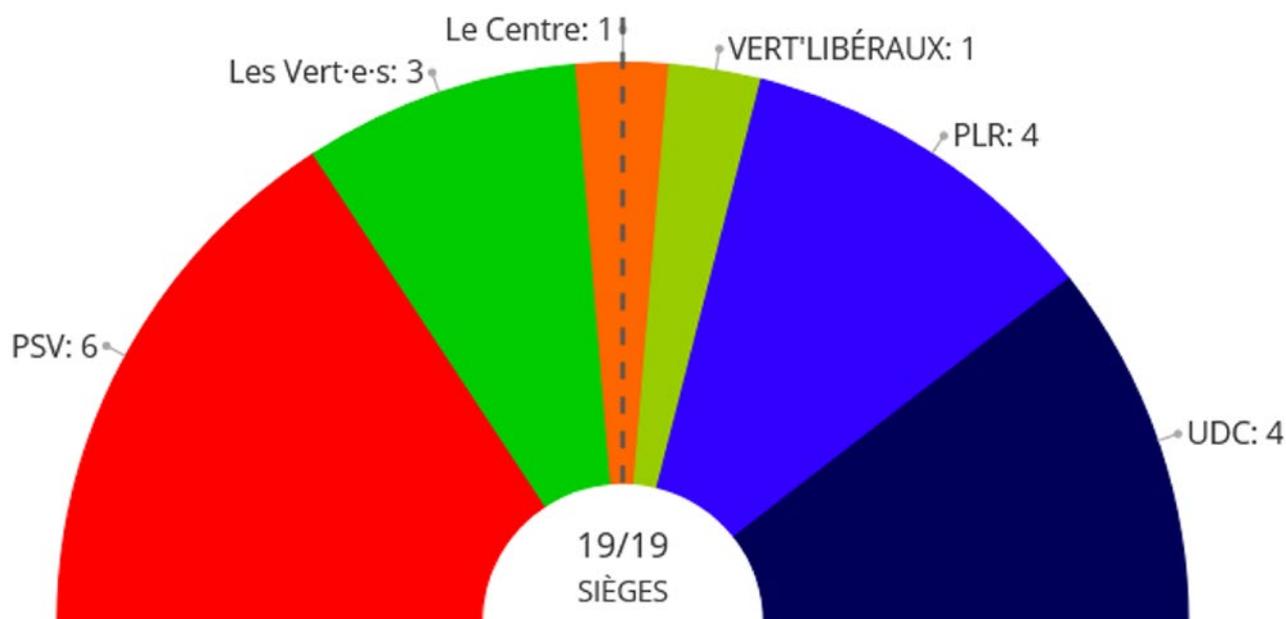
Résultats

Nom	Parti	Suffrages obtenus	
Maillard Pierre-Yves	PSV - Les Vert.e.s	101'880	élu
Broulis Pascal	L'Alliance vaudoise	85'171	non élu
Buffat Michael	L'Alliance vaudoise	52'518	non élu
Mahaim Raphaël	PSV - Les Vert.e.s	48'087	non élu
Weber Céline	VERT'LIBÉRAUX	26'243	non élue
Zimmermann Angela	JVVD	14'070	non élue
Chevalley Ella-Mona	EàG	8'896	non élue
Gétaz Emmanuel	Les Libres	7'176	non élu
Buclin Hadrien	EàG	6'485	non élu
Timofte Anaïs	POP	5'583	non élue
Meylan François	Les Indép vaudois	4'918	non élu
Janeiro Margarida	JSV	4'894	non élue
Dridi Zakaria	POP	2'509	non élu

3.4. Élection du national du 22 octobre 2023

	Payerne	Canton de Vaud
Sièges à repourvoir : 19		
Electeurs inscrits	4'811	474'496
Bulletins rentrés	1'682	190'908
Bulletins valables	1'652	186'547
Taux de participation	34.96 %	40.23 %

Canton de Vaud, 19 sièges à repourvoir



Répartition des sièges

Résultats

Nom	Parti	Suffrages obtenus	
Maillard Pierre-Yves	PSV	73'626	élu
Nordmann Roger	PSV	55'530	élu
Bendahan Samuel	PSV	55'404	élu
de Quattro Jacqueline	PLR	51'513	élue
Crottaz Brigitte	PSV	51'241	élue
Broulis Pascal	PLR	49'806	élu
Feller Olivier	PLR	46'717	élu
Tschopp Jean	PSV	42'363	élu
Jaccoud Jessica	PSV	41'475	élue
Wehrli Laurent	PLR	41'340	élu
Michaud Gigon Sophie	Les Vert·e·s	35'694	élue
Nicolet Jacques	UDC	34'453	élu
Mahaim Raphaël	Les Vert·e·s	32'608	élu

Porchet Léonore	Les Vert.e.s	31'516	élue
Buffat Michaël	UDC	30'883	élu
Pahud Yvan	UDC	30'615	élu
Freymond Sylvain	UDC	28'505	élu
Weber Céline	VERT'LIBÉRAUX	13'754	élue
Chappuis Isabelle	Le Centre	7'616	élue

3.5. Election du Conseil des Etats du 14 novembre 2023, second tour

	Payerne	Canton de Vaud
Siège à repourvoir : 1		
Electeurs inscrits	4'817	450'190
Bulletins rentrés	1'541	166'899
Bulletins valables	1'535	166'168
Taux de participation	31.99 %	37.07 %

Résultats

Nom	Parti	Suffrages obtenus Canton	Suffrages obtenus Payerne	% suffrages	Statut
Broulis Pascal	L'Alliance vaudoise	89'058	1'013	53.60 %	élu
Mahaim Raphaël	PSV - Les Vert.e.s	74'648	494	44.92 %	non élu
Voix Eparses		580		0.35 %	

4. Municipalité



4.1. Composition / organisation

Bureau jusqu'au 30 juin 2023

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Nicolas Schmid, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Jacques Henchoz, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2023

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Jacques Henchoz, Municipal

2^e Vice-présidente :

- Madame Monique Picinali, Municipale

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe

4.2. Séances

En 2023, la Municipalité a tenu 47 séances ordinaires, chaque mercredi matin durant lesquelles elle a traité environ 2'345 points.

Elle s'est réunie également à 6 reprises afin de parler de sujets spéciaux et fixer des objectifs lors de séances stratégiques.

Elle a rencontré les Syndiques et Syndics des Communes de l'ASIPE lors de deux séances ceci afin de parler de dossiers communs. Les Communes de l'ASIEGE ont rejoint l'assemblée pour la 2^e séance.

Enfin, l'Exécutif communal s'est mis au vert durant 2 jours en compagnie des Cheffes et Chefs de services au Val-de-Travers afin de discuter du suivi budgétaire et d'arrêter certains choix en relation avec l'établissement du budget de fonctionnement 2024.

Les nouveaux postes 2024 étaient également à l'ordre du jour.

4.3. Programme de législature

La Municipalité a élaboré un programme de législature qu'elle a adopté le 16 mars 2022 et présenté publiquement le 4 avril 2022.

L'Exécutif s'y est référé tout au long de l'année 2023 afin de mettre en place diverses planifications de stratégies ou d'investissements.

4.4. Représentations et délégations

La Municipalité a assisté, in corpore ou en délégation, à divers congrès, manifestations, assemblées en tout genre, tant à Payerne qu'à l'extérieur, notamment :

- les visites aux nonagénaires de l'année ;
- les réceptions des sociétés locales à la cave ;
- la réception officielle lors des Brandons ;
- le repas avec les anciens membres de la Municipalité ;
- le repas du personnel communal à la retraite ;
- la réception des jeunes citoyennes et citoyens ;
- la journée des Communes du district de la Broye-Vully à Grandcour ;
- la journée des Communes vaudoises à Chapelle-sur-Moudon ;
- la Fête nationale organisée par la Société de Développement à la Maison des Cadets ;
- la réception officielle lors du Tirage ;
- la sortie des seniors ;
- le Comptoir du Val-de-Travers, en tant qu'invitée d'honneur ;
- la réception des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants et la Fête multiculturelle ;
- la réception de la Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs et Payerne Energies SA dans le cadre de la Route du Moût ;
- la participation à la plantation de l'arbre des 7 ans ;
- le Comptoir Broyard ;
- l'invitation faite au Conseil communal d'Estavayer à l'occasion du Comptoir Broyard ;
- la participation au forum économique broyard ainsi qu'à différents repas de soutien ;
- la participation aux nombreuses manifestations traditionnelles ou divers évènements uniques, qui ont animé la Ville de Payerne tout au long de l'année 2023.

4.5. Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les Communes, Monsieur le Préfet du district a procédé le mardi 30 janvier 2024 à la visite annuelle de l'administration communale. Le contrôle effectué par Monsieur le Préfet a permis de constater la très bonne tenue des différents registres de l'année 2023. Il s'en est suivi la traditionnelle discussion avec Monsieur Eric Küng, Syndic, au sujet de l'avancement des dossiers en cours et des relations que la Commune de Payerne entretient avec l'État de Vaud.

5. Administration générale, promotion économique, finances

Eric Küng



L'année 2023 a été une année de transition concernant le personnel communal. Les départs à la retraite et les nouvelles orientations de collaboratrices et collaborateurs ainsi que la mise en place des nouveaux postes ont fortement sollicité le secteur des ressources humaines. A fin 2023, la Municipalité était très contente des engagements réalisés.

Les prévisions de développement de swiss aeropole SA se révèlent meilleures que prévues. Le nombre de vols d'affaires est en augmentation et les prestations offertes sont appréciées de la clientèle.

Le bâtiment de Payerne Airport remporte un grand succès. Après 3 ans d'activité, tous les bureaux sont occupés et 37 start-up y ont pris résidence.

Les terrains d'Aéropôle I et II suscitent de plus en plus d'intérêt. La mise en place d'un master plan permettra aux prospects en attente de finaliser leur demande. La Municipalité change de paradigme et souhaite ne plus vendre les terrains mais les mettre à disposition des entreprises sous la forme de DDP (droit distinct et permanent).

En fin 2023, la Commune a signé une prolongation pour la vente des terrains des Rives de la Broye. Cette prolongation permettra la vente définitive et la construction de l'EMS et des immeubles locatifs. Suite à cette vente, la Commune n'a plus de terrain constructible et de ce fait, entretient des discussions avec les propriétaires privés afin que de nouvelles entreprises puissent s'implanter.

Le chauffage à distance (CAD) géré par la société PESA (Payerne Energies SA) se développe le long de la route de Grandcour et les premiers bâtiments sont raccordés par des centrales de chauffe mobiles en attendant la construction de la centrale principale.

A fin 2023, le secteur Informatique et télécoms finalise la certification Cyber safe. La protection des données est le principal souci de la Commune. Après l'attaque sur la téléphonie en juillet, la Commune doit encore renforcer et renouveler les installations ainsi que rappeler les bonnes pratiques aux membres du personnel communal. La Municipalité réfléchit au renforcement du secteur soit par l'externalisation ou par l'engagement d'informaticiennes et informaticiens.

2023 sera un exercice bénéficiaire, mais les marges de manoeuvre restent limitées. Les revenus structurels ont tendance à stagner et les revenus conjoncturels permettent d'arriver à un exercice positif. Des commentaires détaillés sur le résultat 2023 sont présentés en première partie du préavis sur les comptes. La Municipalité a pris la décision que le MCH2 (nouveau plan comptable) serait applicable au 1^{er} janvier 2026. Par ailleurs, la documentation du SCI (service de contrôle interne) sera en bonne voie d'implémentation au courant de la même année. Le planning des investissements prévus en 2021 a été optimisé en fonction des imprévus et des rentrées financières.

Le millésime 2023 nous réserve de bonne surprise autant pour la qualité que pour la quantité. Depuis 3 ans, la Commune entre dans une nouvelle vision de la culture viticole et de ce fait, n'utilise plus de produits phytosanitaires.

En lien avec la fonction de Syndic, les relations avec les associations intercommunales et intercantionales ARBV, COREB, entente des eaux de Montagny et les instances cantonales et l'UCV sont primordiales.

5.1. Greffe municipal

A la frontière entre la politique et l'administratif, chargé notamment de la liaison et de la coordination entre la Municipalité, le Conseil communal et les divers services communaux, le Greffe municipal a procédé à de nombreuses tâches réparties entre divers secteurs que sont le secrétariat proprement dit, l'intendance, la communication et l'information. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous rappelons les éléments suivants :

- l'accueil au guichet ;
- les relations intercommunales, les relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district ;
- l'ouverture et la distribution du courrier ;
- la liquidation des affaires courantes ;
- la rédaction de préavis et autres communications et rapports à l'attention du Conseil communal ;
- la préparation de l'ordre du jour des séances municipales ;
- la rédaction des procès-verbaux des séances hebdomadaires et des séances de travail extraordinaires de la Municipalité ;
- la rédaction de la correspondance au sens général et notamment celle issue des séances de Municipalité ;
- l'organisation des activités protocolaires ;
- la rédaction du rapport de gestion ;
- l'établissement des diverses circulaires inhérentes à la bonne marche de l'administration ;
- la réalisation, par un comité de rédaction, du journal « Le Trait d'Union » et les communications générales ;
- le suivi et la mise à jour du site Internet et de la page Facebook « Ville de Payerne » ;
- la gestion des archives ;
- l'organisation d'événements internes à la Commune ;
- la réservation et la vente des cartes journalières CFF ;
- etc.

Plate-forme d'échanges, la réunion des Cheffes et Chefs de service se tient une fois par semaine, le mercredi après-midi. Cette séance est présidée par la Secrétaire municipale ou son adjointe. Cette réunion a pour buts essentiels de :

- rapporter les décisions prises en séance de Municipalité et de discuter de leur mise en œuvre ;
- débattre de toutes les questions intéressant plusieurs services ;
- tendre à l'amélioration des prestations offertes et à l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Durant l'année 2023, le Greffe municipal a participé à la mise en place et/ou au suivi des projets particuliers suivants :

- à la nouvelle organisation de l'administration communale avec l'intégration du secrétariat des services techniques au sein du secteur ;
- à la centralisation et la gestion des demandes de prestations et matériel pour les manifestations locales ;
- à l'audit de la gouvernance des données ;
- à l'organisation du village de Fête de Payerne du slowUp La Broye ;
- à l'organisation du stand de la Ville de Payerne au Comptoir du Val-de-Travers ;
- à l'organisation du Prologue du Tour de Romandie 2024 ;
- etc.

La Commune est représentée au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), de l'Association des secrétaires du Nord-Vaudois ainsi que de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM) qui regroupe les principales communes du Canton. Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale, a intégré le Comité de l'AVSM.

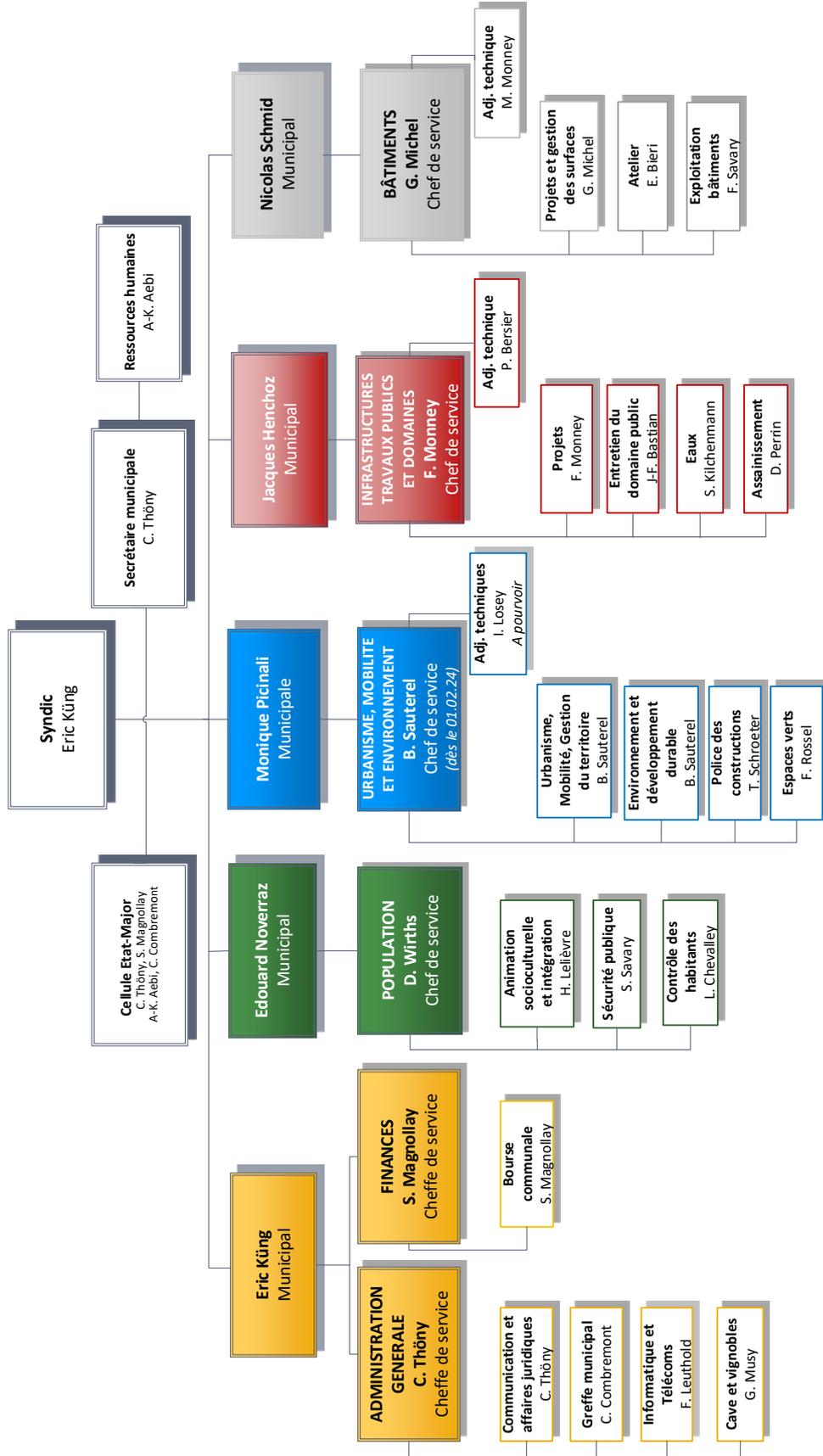
De plus, au cours de l'année 2024, le Greffe municipal a rédigé quelques 980 courriers.

5.2. Ressources humaines

Organigramme



ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PAYERNE
Services-secteurs au 31.12.2023



Effectif du personnel communal et principaux indicateurs de gestion

Au 31 décembre 2023, l'effectif communal soumis au Règlement du personnel était de 120 postes, pour un équivalent plein temps de 100.3 ETP. Comparativement au 31 décembre 2022, le nombre de postes a augmenté de 5 (115 au 31 décembre 2022). L'effectif global a évolué à la hausse de + 4.5 ETP (95.9 ETP en 2022).

Tous les nouveaux postes prévus au budget ont été pourvus.

Réorganisation de l'administration communale

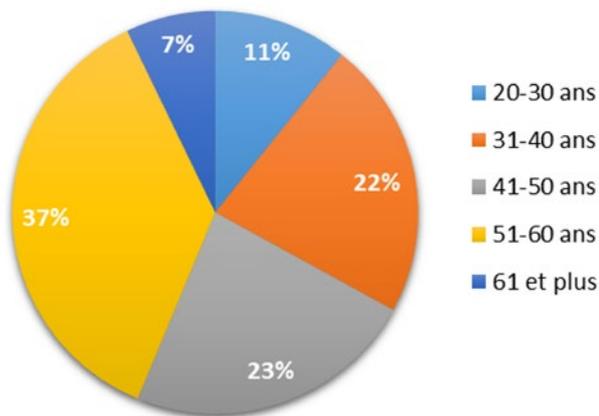
Au 1^{er} octobre, la Municipalité a procédé à une réorganisation de l'administration communale qui est passé de 7 à 6 services.

Ce changement a entraîné des modifications de certaines fonctions, soit en terme d'enrichissement / promotion, soit en terme de rattachement hiérarchique.

Le détail des effectifs et des postes sont récapitulés dans le tableau de synthèse « Effectif communal par service/ secteur ». Remarque : afin de pouvoir comparer l'année 2023 aux années antérieures, le tableau 2023 a conservé l'organisation des services et secteur en vigueur jusqu'au 30 septembre 2023.

Indicateurs de gestion :

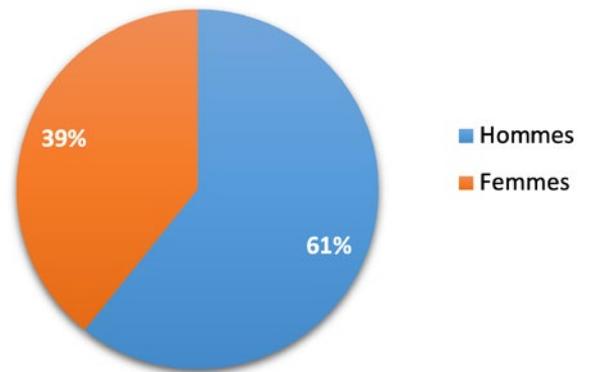
Structure des âges



L'âge moyen du personnel est en légère baisse et se situe à 42.6 contre 45.5 en 2022 et 47.3 en 2021. L'âge médian passe de 46.5 en 2022 à 44 ans en 2023. Les membres du personnel communal âgés entre 20 et 40 sont en progression et représentent 33 % du personnel contre 31 % en 2022. La catégorie des 51 et plus demeure toutefois une part importante du personnel avec une proportion de 43 % (46 % en 2022).

La déperdition des savoir-faire et des connaissances spécifiques avec le départ à la retraite de la génération baby-boomer est un point d'attention constant. Cela nécessite une bonne anticipation afin de permettre la transmission des connaissances et la continuité des savoir-faire.

Répartition hommes / femmes



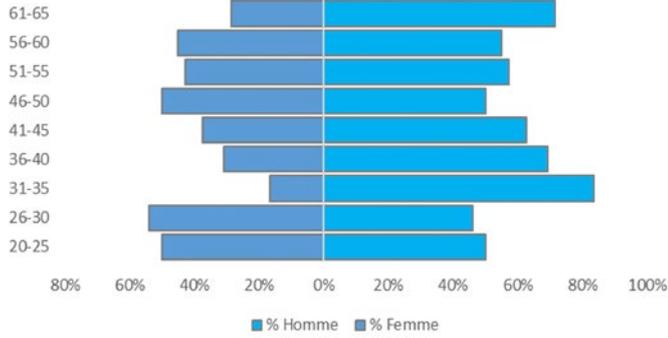
Mixité hommes/femmes

La proportion du personnel féminin au sein de l'effectif communal est en augmentation et se situe à 39 % (37 % en 2022 et 36 % en 2021). Plus d'un collaborateur sur 3 est une collaboratrice.

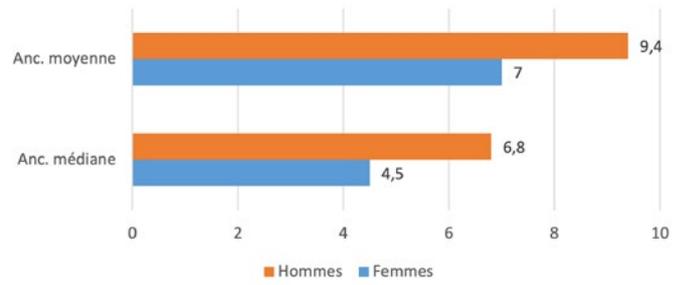
Pyramide des âges

Le nombre de femmes cadres a progressé en 2023. Les mesures incitatives décidées par la Municipalité en été 2022 visant à promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilité et favoriser la mixité dans les équipes ont commencé à produire leurs effets. La proportion de femmes cadre est passé à 26 % en 2023 contre 15.8 % en 2022.

La pyramide des âges montre cependant un net recul du nombre de femmes entre 31 et 45 ans. Ces dernières sont bien représentées en début de carrière jusqu'à 30 ans puis dans le dernier tiers de carrière (46 ans et plus). Les mesures visant à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs ayant des responsabilités familiales, sont à poursuivre et à renforcer sur la durée. Pas uniquement au sens de la rétention des collaboratrices mais également dans la capacité de l'administration à attirer des employées se situant dans cette tranche d'âge.



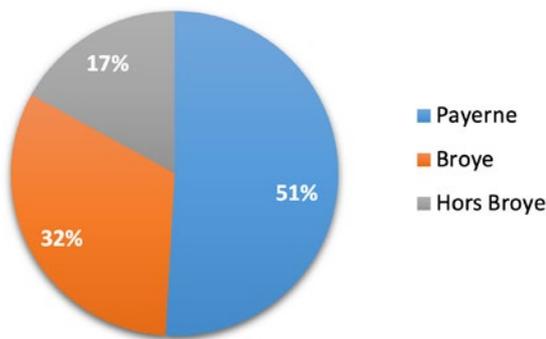
Ancienneté selon le genre



Lieu de résidence

51 % du personnel Communal habite la commune de Payerne et 8 personnes sur 10 dans la région de la Broye (83 %). Bien que la proximité avec le lieu de résidence ne soit plus une obligation contractuelle, elle reste un critère d'exigence pour les fonctions qui requièrent une capacité d'intervention rapide, en particulier pour les services de piquet.

Lieu de résidence



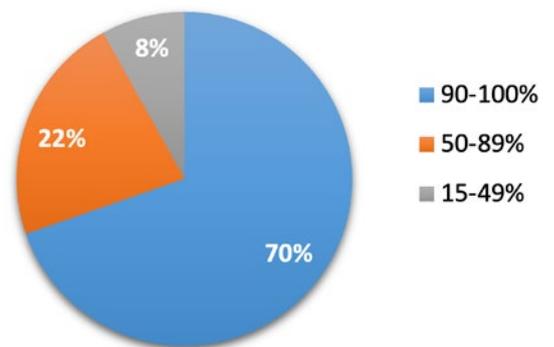
Turn-over

En 2023, le taux de rotation du personnel s'est situé à 5.8 % (7.4 % en 2022). Ce taux comprend tous les départs durant l'année proportionnellement à l'effectif. Sur l'année, il y a eu 7 départs dont 4 départs à la retraite et 3 départs volontaires. L'augmentation des départs volontaires est une tendance qui s'observe globalement sur le marché du travail et qui traduit une évolution de la manière de concevoir une carrière professionnelle. L'administration communale s'adapte à cette nouvelle donne en terme de gestion des compétences, de rétention des savoir-faire et de gestion des potentiels.

Taux d'activité

Sept personnes sur 10 travaillent selon un temps d'occupation compris entre 90 et 100 %. Les postes à temps partiels sont majoritairement occupés par des collaboratrices.

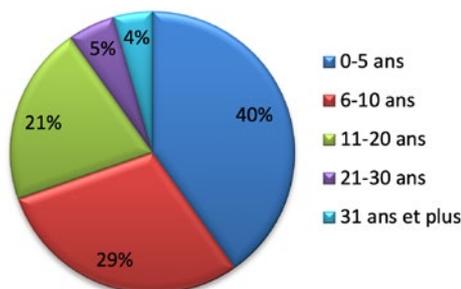
Taux d'activité



Ancienneté

La durée moyenne des rapports de travail est de 8.3 en recul par rapport à 2022 (9.769.). L'ancienneté médiane est de 6 ans (7 ans en 2022).

L'ancienneté par genre montre une différence de carrière entre les hommes et les femmes, ces dernières sont sous représentées entre 30 et 45 ans (cf commentaire de la Pyramide des âges).



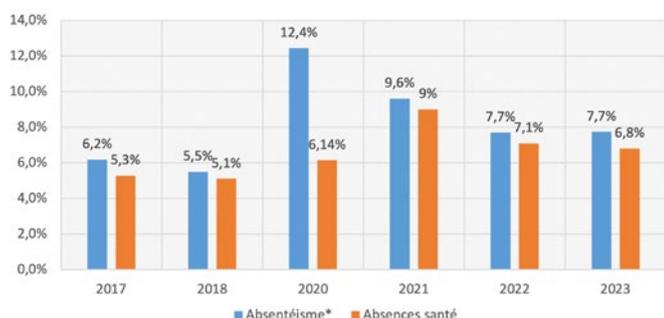
Taux d'absentéisme

Les heures d'absence sont constituées par le temps durant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, congé paternité, service militaire ou civil, PCI, congés usuels, obligations officielles, raisons privées ou familiales).

En 2023, le taux d'absentéisme s'est élevé à 7.7 % en stabilisation par rapport à 2022 contre 9.6 % en 2021.

Le taux d'absence pour raison de santé (6.8 %) demeure néanmoins alarmant et source d'attention en terme de gestion des effectifs et de politique de santé et de sécurité au travail. Plusieurs incapacités de travail de moyenne et longue durée expliquent en partie ce taux d'absentéisme élevé. En terme de gestion, cela a nécessité de recourir à des engagements temporaires afin d'assurer les prestations et éviter la surcharge des équipes.

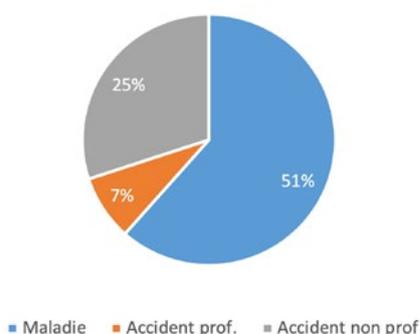
Evolution du taux d'absentéisme



Répartition des absences santé

Les maladies constituent la part la plus importante du volume annuel des absences (51 % des absences santé) suivi des accidents non professionnels (25 %) et des accidents professionnels (7 %). De manière générale, à l'échelle nationale, tous secteurs d'activité confondus, les 2/3 des accidents des personnes exerçant une activité lucrative se produisent durant les loisirs.

Répartition des absences santé



Organisation et concept de santé et sécurité travail

L'administration communale poursuit le développement et la mise en place de son dispositif de santé et sécurité au travail selon les principes directeurs et les objectifs définis. La Commune a adhéré en 2020 à la solution de branche Sécurité au Travail Suisse propre aux collectivités

publiques. L'analyse systémique montre que le projet progresse à satisfaction, tenant compte des ressources à disposition. Sur les 10 points de contrôle de la SUVA, 5 sont atteints, 4 à poursuivre (en voie de finalisation), 1 à agir en priorité.

En 2023, des formations aux risques psychosociaux ont été organisées pour les cadres et la Municipalité. Une formation aux gestes premiers secours a également été organisée à l'interne pour les personnes des secteurs d'exploitation, de la sécurité publique ainsi que les collaboratrices et collaborateurs techniques de l'administration amenés à être régulièrement sur des chantiers.

Les efforts et les investissements dans la prévention et le développement d'une culture de la santé et sécurité au travail se poursuivent et seront renforcés en 2024 avec un programme de prévention en collaboration avec la SUVA.

Recrutement

La Commune de Payerne reste un employeur attractif sur le marché du travail. Les ressources humaines ont traité durant l'année 588 postulations dont 154 candidatures spontanées (hors candidatures internes).

L'administration a procédé à 18 recrutements à des postes de droit public dont 14 appels d'offres diffusés par voie d'annonce (journaux et internet). Ces mises au concours ont donné lieu à 434 candidatures, soit une moyenne de 31 postulations par appel d'offre.

Tous les postes ouverts ont été repourvus durant l'année, excepté un poste dont le recrutement a été suspendu pour permettre des études complémentaires portant notamment sur des possibilités de synergies et de mutualisation.

Dans un contexte de marché du travail fortement pénurique en 2023, nous relevons la forte attractivité de l'administration communale de Payerne et sa capacité à pourvoir des postes qui appellent à des compétences et des profils de spécialistes fortement recherchés par les entreprises et les administrations publiques.

Entreprise formatrice

Durant l'année 2022 - 2023, la Commune de Payerne a formé 11 apprenties et apprentis dans les métiers suivants : employé de commerce (4), agent d'exploitation (3), horticulteur (3), assistant socio-éducatif (1) et a accueilli une stagiaire 3 + 1 (anciennement MPC).

Au 31 juillet 2023, cinq personnes en formation et une stagiaire ont achevé avec succès leur formation en obtenant respectivement leur CFC, AFP et leur diplôme. Nous adressons nos vives félicitations à Clémence Lecoultre, Bryan Michel, Ayoub Salem, Loïc Zurkinden, Sacha Beuret et Fatima Mendes Lourenço.

Responsabilité sociale

La Commune de Payerne assume sa responsabilité sociale et s'engage activement dans différentes mesures relatives au marché du travail en qualité d'entreprise partenaire. En collaboration avec les différents organismes œuvrant avec le service de l'Emploi de l'Etat de Vaud et les assurances sociales, elle accueille régulièrement des personnes en situation de recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle pour des stages professionnels.

La Commune a ainsi accueilli une dizaine de personnes pour des missions temporaires qui se sont déroulées dans des secteurs d'exploitation et des secteurs administratifs. La durée habituelle des mesures est de 3 mois, mais peuvent aller jusqu'à 6 mois. La Commune a également pu accueillir une collaboratrice via le programme de réinsertion professionnel Prolog Emploi soutenu et financé par le Canton de Vaud.

Les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre de ses différents stages sont évidemment la capacité d'accueil et d'encadrement des secteurs concernés mais également l'ouverture d'esprit, la motivation des services à contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires en leur redonnant confiance et en leur permettant de mettre à niveau leurs compétences professionnelles.

Formation continue et perfectionnement

La formation et le développement des compétences du personnel est une des priorités de la gestion des ressources humaines. Il est devenu crucial d'identifier et de développer les compétences nécessaires pour relever les enjeux essentiels de l'administration communale et maintenir des prestations publiques efficaces.

En 2023, 240 actions* de formations ont été menées dont 61 relevant du perfectionnement professionnel, 15 liées à des permis spéciaux (y compris des renouvellement OACP), 2 formations qualifiantes (en cours) et 25 formations informatiques. Les actions de formations relevant de prévention en matière de santé et sécurité au travail ont été au nombre de 97.

L'investissement financier dans la formation continue du personnel a représenté 0.9 % de la masse salariale (hors coût indirect des absences).

* Par « action de formation », il faut comprendre une formation suivie par une ou un collaborateur. Un séminaire s'adressant à 12 membres du personnel communal représente 12 actions.

Jubilaires

En 2023, huit collaboratrices et collaborateurs ont fêté un jubilé, marquant leurs années de service au sein de la Commune de Payerne. Il s'agit de Christelle Rapin, Maya Grandjean, Ann-Karin Aebi, Benoît Zimmermann : 10 ans d'ancienneté ; Serge Genilloud, Fabien Rossel : 15 ans ; Claude-Alain Gast, Philippe Grivaz : 35 ans.

La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur belle fidélité et leur engagement au service de la collectivité payernoise.



Jubilaires 2023 (manque Christelle Rapin)

Effectif

Services/Secteurs au 31.12.2023	Postes 2021	ETP 2021	Postes 2022	ETP 2022	Variation ETP 2021 - 2022	Poste 2023	ETP 2023	Variation ETP 2022 - 2023	Pers. en formation	Remarques
Administration générale	10	8.05	10.6	8.55	0.5	15	11.55	3	3	
Greffe municipal	4	3.2	3.6	2.8	- 0.4	6	4.4	1.6	3*	1.6 ETP transfert interne (secrétariat technique)
Communication et affaires juridiques						2	1.4	1.4		Nouveau secteur, 2 postes pour 1.4 ETP
Ressources humaines	1	1.0	1	1.4	0.4	1	1.4	-		
Informatique et télécoms	3	2.5	3	2.5	-	3	2.5	-		
Cave	2	1.35	3	1.85	0.5	3	1.85	-		
Population	18	14.4	19	14.9	0.5	20	15.75	0.85	2	
Gestion de service et ASC&I	3	2.1	4	2.6	0.5	5	3.45	0.85	1	Augmentation de taux sur poste existant (+ 0.1 ETP) et poste supplémentaire (+ 0.75 ETP), conformes au budget
Contrôle des habitants	5	4.1	5	4.1	-	5	4.1	-	1	
Sécurité publique	10	8.2	10	8.2	-	10	8.2	-		
Finances	4	3	4	3	-	4	3	-	1	
Finances	4	3	4	3	-	4	3	-	1	
Urbanisme & travaux	25	24.5	25	24.5	-	28	26.3	1.8	4	
Urbanisme	1	1.3	1	1.3	-	3	2.1	0.8		Mutation interne au poste Adjoint (+ 0.3 ETP) partage 0.4 avec la pol. constr. Poste suppl.(Déléguee énergie) conforme au budget + 0.5 ETP)
Entretien du domaine public	17	16.8	17	16.8	-	17	16.8	-	1	
Parcs et promenades	7	6.4	7	6.4	-	8	7.4	1	3	Poste supplémentaire conforme au budget (+ 1 ETP)
Infrastructures et mobilité	15	14.6	15	14.6	-	16	15.8	1.2		
Gestion et planification des infrastructures	2	2	2	2	-	3	2.8	0.8	-	Poste supplémentaire conforme au budget (+ 0.8 ETP)
Eaux	6	6	6	6	-	6	6	-	-	
Assainissement	7	6.6	7	6.6	-	7	7	0.4	-	Augmentation de taux sur poste existant (+ 0.4 ETP)
CEP	6	5.3	6	5.3		4	3.9	- 1.4		
Gestion et planification	1	1	1	1	-	0	0	- 1		Suppression du poste Chef de Service CEP (- 1 ETP)
Police des constructions	2	1.7	2	1.7	-	3	2.9	1.2		Mutation poste (- 1 poste et - 0.3 ETP) + nouveau postes techniques PC (+ 1.5 ETP)
SIT et patrimoine foncier	1	1	1	1	-	1	1	-		Transfert secrétariat technique > Greffe
Secrétariat des services techniques	2	1.6	2	1.6	-	-	-	- 1.6		
Bâtiments	34	24.3	34	24.5	0.7	33	24	- 0.5	2	
Projet et gestion des surfaces	4	2.4	5	3.6	1.2	5	3.7	0.1	-	Augmentation de taux sur postes existants (+ 0.1 ETP) conforme au budget. L'unité inclut le poste d'organiste (0.5 ETP)
Exploitation Bâtiments	24	15.9	24	15.9	-	23	15.8	- 0.1	2	Suppression 1 poste d'agente, taux réparti sur postes existants
Atelier	6	6	5	5	- 0.5	5	4.5	- 0.5		Réduction de taux (- 0.5 ETP) sur postes existants
TOTAL	112	94.2	113.6	95.4	1.7	120	100.3	5	12	* La ou le stagiaire 3+1 travaille par tournus dans les différents services de l'administration

Mutations

Arrivées

Administration générale

Franchini Laëtitia Collaboratrice administrative 1^{er} août 2023

Finances

Magnollay Sabine Cheffe du service Finances 1^{er} juillet 2023

Population

Roz Lemoine Catherine Coordinatrice andragogique 1^{er} juin 2023

Wirths Damien Chef du service Population 1^{er} août 2023

Urbanisme, mobilité et environnement

Andreae Marie-Hélène Collaboratrice technique à la Police des constructions 1^{er} janvier 2023

Lamour Gribbe Regina Déléguée à l'énergie et au développement durable 1^{er} septembre 2023

Celant Loris Horticulteur-paysagiste 1^{er} septembre 2023

Rovelli Clara Collaboratrice technique à la Police des constructions 1^{er} octobre 2023

Infrastructures, travaux publics et domaines

Cramatte Sandra Collaboratrice technique 1^{er} juin 2023

Schütz Jean-Christophe Mécanicien polyvalent 1^{er} juin 2023

Tongolo Brayan Agent de déchetterie et d'entretien en assainissement 1^{er} juin 2023

Rey Gwenaël Agent de propreté urbaine 1^{er} septembre 2023

Oberson Léo Collaborateur d'exploitation 1^{er} décembre 2023

Bâtiments

Miftari Fiona Agente de nettoyage 1^{er} mars 2023

Changement de poste

Population

Lelièvre Hélène Cheffe du secteur ASC&I 1^{er} mars 2023

Urbanisme, mobilité et environnement

Losey Ilona Adjointe technique 1^{er} octobre 2023

Schroeter Toni Chef de secteur de la Police des constructions 1^{er} octobre 2023

Jeannin Florent Gestionnaire de projets Espaces verts 1^{er} octobre 2023

Départs

Finances

Moreillon Bernard Chef du service Finances 30 septembre 2023

Construction, environnement et patrimoine

Python Vincent Chef du service CEP 30 avril 2023

Brunisholz Laury Collaboratrice administrative 31 juillet 2023

Chatelanat Dorian Adjoint technique 31 août 2023

Infrastructures, travaux publics et domaines

Roulin Daniel Collaborateur d'exploitation 30 juin 2023

Maire Jacques Agent de déchetterie 31 juillet 2023

Urbanisme, mobilité et environnement

Bucher Ernest Chef de service Urbanisme 30 septembre 2023

Personnes en formation

Administration générale

Potoku Fatlinda	Apprentie employée de commerce CFC	1 ^{er} août 2023
Gonçalves Arnelas William	Apprenti employé de commerce CFC	1 ^{er} août 2023
Gaiani Robin	Stagiaire 3+1	1 ^{er} août 2023

Bâtiments

Aydin Sude	Apprentie agente d'exploitation, conciergerie	1 ^{er} août 2023
------------	-----------------------------------------------	---------------------------

Infrastructures, travaux et domaines

Aebi Simon	Apprenti agent d'exploitation, voirie	1 ^{er} août 2023
------------	---------------------------------------	---------------------------

Remarque : La liste ne comprend ni le personnel temporaire ni le personnel auxiliaire.

5.3. Promotion économique

En appui à Monsieur le Syndic, le chef de service de l'Urbanisme, mobilité et environnement, suit les contacts, les demandes et offres en vue de l'établissement d'éventuelles nouvelles entreprises sur la Commune.

Ce processus est essentiellement concentré sur Aérôpole I et II via en étroite collaboration avec la Coreb et swiss aeropole SA.

Durant l'année 2023, des tractations avec plusieurs prospects ont aussi eu lieu.

Nous avons également fait des recherches de terrains industriels privés afin d'essayer de trouver une solution à proposer à des PME qui cherchent à s'implanter à Payerne. Il est à relever que la Commune est en manque d'offre pour des petits terrains industriels de moins de 10'000 m², de ce fait, nous pouvons rarement répondre favorablement à la demande.

Opérations immobilières en 2023

OPERATIONS	Augmentation de surface	en m ²	Diminution de surface	en m ²
Achat à Monsieur Pierre Oulevey	Champ Cheval	461 m ²		
Cession gratuite des/aux propriétaires des parcelles de dépendance RF n° 2949 et 5570	A La Coulaz	3'817 m ²	A La Coulaz	273 m ²
	Total des ACQUISITIONS	4'278 m²	Total des CESSIONS	273 m²
			Augmentation de surface	4'005 m²

5.4. Informatique et télécoms

Le secteur informatique et télécoms s'occupe principalement des tâches suivantes :

- gestion proactive de la sécurité des données et des accès ;
- gestion du parc informatique ainsi que du support aux utilisatrices et utilisateurs ;
- gestion et maintenance des serveurs de données, de messageries, de l'application métier ainsi que d'autres systèmes annexes ;
- gestion et maintenance du réseau informatique ;
- gestion et maintenance du central téléphonique de la Commune ;
- maintenance des sites Internet de la Commune ainsi que de l'Intranet ;
- formation continue des utilisatrices et utilisateurs ;
- mise en forme de documents, affiches, flyers et autres pour les services communaux ;
- service d'impression de tous les gros volumes d'impressions comme :
 - le Trait d'Union ;
 - les factures déchets ;
 - les factures de l'impôt foncier ;
 - les factures de la consommation d'eau ;
 - les factures égouts/épuration ;
 - les flyers et affiches pour le Musée et les diverses manifestations en lien avec la Commune ;
 - les impressions des rapports de gestion, des comptes et des budgets communaux ainsi que des rapports d'activités de la COREB, de l'ARAS Broye-Vully, de l'ARAJ et de l'ASIPE, ainsi que les différents livrets pour les élèves des établissements primaires et secondaire.

Il est à noter que les impressions effectuées pour des tiers se limitent à des entités en relation directe avec la Commune et les frais sont facturés à ces dernières.

Projets en cours

Cybersécurité

Les points suivants ont entre autre été entrepris ou se sont poursuivis pour améliorer la cybersécurité.

Activités générales

- finalisation de l'obtention du label Cyber-safe ;
- contrôle de la segmentation des autorisations administrateurs pour diminuer les facteurs de risque ;

- optimisation continue du système d'authentification à deux facteurs et déploiement sur toutes les plateformes critiques ;
- séparation des réseaux Wifi plus stricte et interdiction de connexion sur le réseau interne pour des appareils non gérés.

Postes de travail

- optimisation de l'automatisation du contrôle et mise à jour des postes de travail (mise à jour permanente) ;
- augmentation graduelle de la longueur et complexité des mots de passe ;
- rappel régulier des bonnes pratiques de sécurité informatique (comportement, mot de passe, stockage des données, etc.).

Serveurs et accès extérieurs

- optimisation de l'automatisation du contrôle et mise à jour des serveurs ;
- continuation de la mise en place de micro-services (conteneurs) afin d'optimiser la sécurité d'accès aux applications compatibles (base de données, Cloud, etc.).

Abacus Ressources humaines

Durant l'année, le secteur a participé à la mise en place de la seconde phase de digitalisation des processus RH à savoir la mise en place des entretiens d'évaluation dans ABA RH. Cette mise en place se déroule en 2 phases, la première en 2023 ayant permis de valider le programme et les processus avec différents secteurs pilotes, à savoir le Greffe municipal, le secteur Informatique et télécoms, le secteur Cave ainsi que le secteur Espaces verts.

Ceci a permis de valider les différents cas de figures d'entretien, collaborateur ou encadrement, ainsi que différents types de collaborateurs, administratifs ou techniques.

Abacus Gestion des commandes (GECO)

Durant l'année, le secteur a participé à la mise en place du processus de gestion des commandes et gestion de stock intégré à Abacus.

Ce nouveau projet a été implémenté en production avec le secteur Exploitation bâtiments.

Ce projet pilote a permis d'obtenir une meilleure visibilité des stocks et une meilleure gestion des commandes directement intégré à l'ERP communale.

Plateforme de support informatique

Le secteur a continué le déploiement d'un nouveau portail de support aux utilisatrices et utilisateurs intégré dans un système de gestion de ticket et de *change management*.

Le processus de «**change management**» est un processus permettant la préparation et le suivi des changements de configurations informatiques. Il permet d'améliorer les communications, de préparer les maintenances informatiques (mise en place de procédures et de plans de secours) et d'avoir une vision sur l'année de tous les changements effectués. Il englobe les mises à jour de sécurité et d'applications, les changements de configurations, les changements d'infrastructure et les mises en production de nouveaux outils.

Cloud Privé « Nextcloud »

Le déploiement de notre solution interne de Cloud a été poursuivi et le personnel a été formé de manière ciblée sur différentes possibilités de ce portail dont :

- vidéoconférence interne et externe ;
- gestion des manifestations ;
- gestion de sondages en remplacement de Doodle ;
- gestion de formulaires ;
- gestion de documents à partager ou à recevoir par lien de partage sécurisé.

Chiffres clé

Voici quelques chiffres représentant le réseau informatique de la Commune de Payerne à fin 2023 :

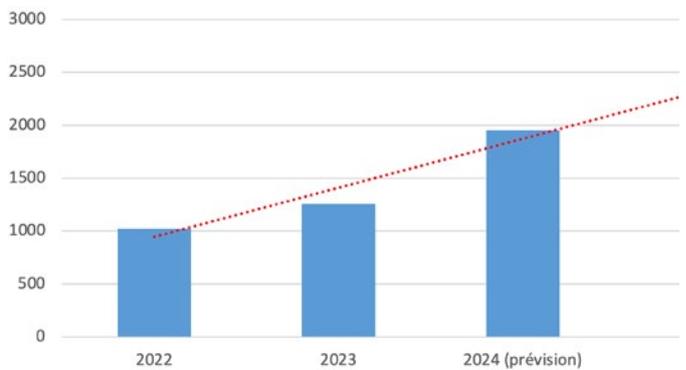
- nombre de bâtiments en réseau : 36, y compris des sites comme le vignoble, les Cluds, les Centres de Vie

Enfantines Les Passerelles de Corcelles et Payerne, les SDIS de Valbroye et Avenches ;

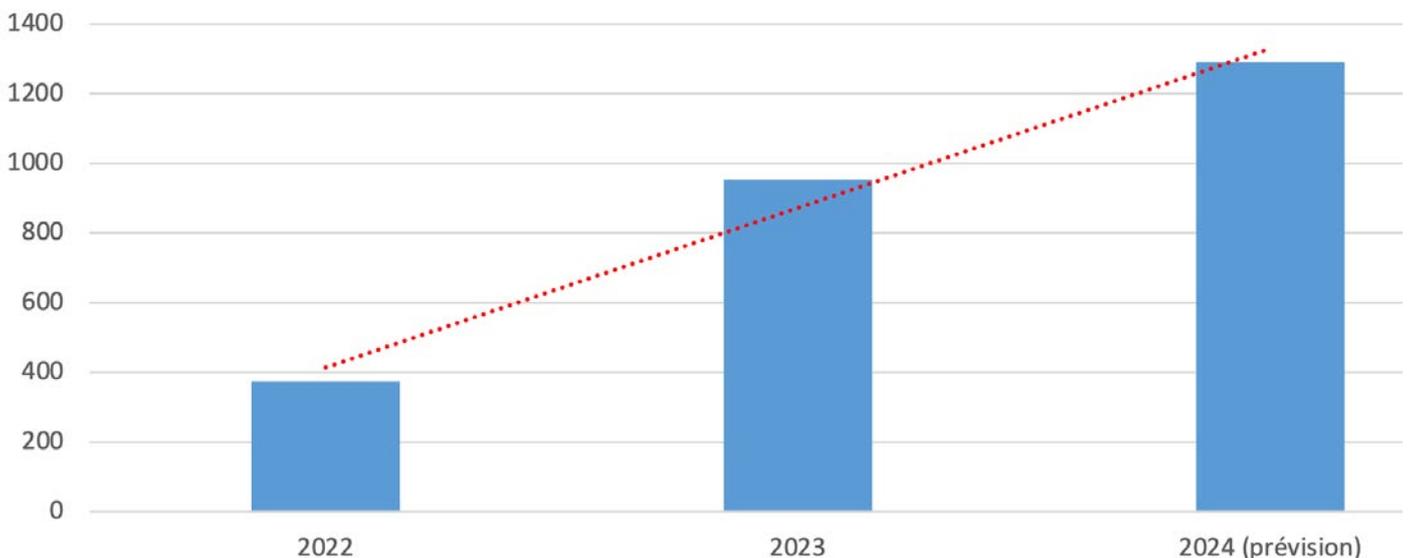
- nombre de PC communaux et para-communaux en réseau : 209 (200) ;
- nombre de MAC scolaires en réseau : environ 450 ;
- points d'accès WiFi : 234 (220) ;
- serveurs virtuels : 89 (101) (sur 3 serveurs physiques VMware ESXi) ;
- microservices (conteneurs docker) : 60 ;
- capacité totale de stockage physique : 30 TBytes.

Voici les principales statistiques représentant les tickets du support informatique pour l'année 2023.

Tickets par année (évolution)

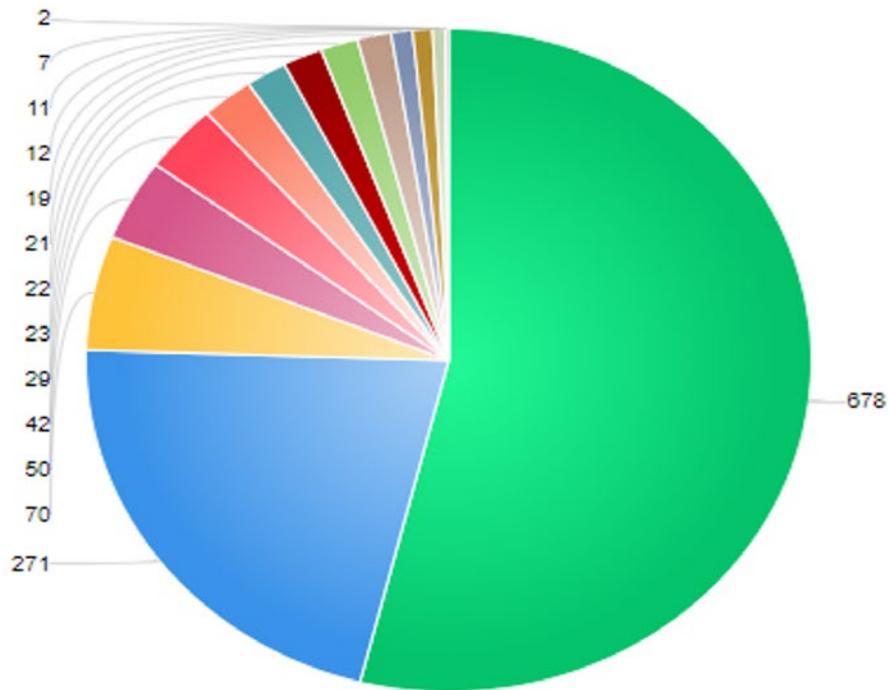


Temps passé en heures par année (évolution)



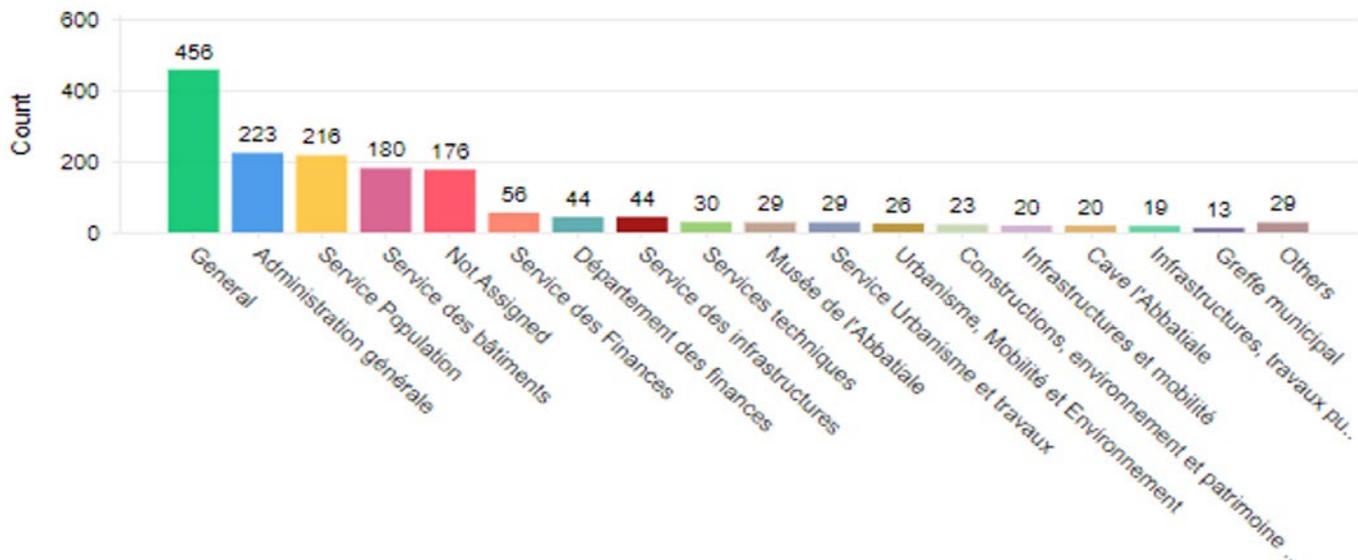
Tickets 2023 par catégories

- Not Assigned
- Logiciels
- Telephone
- User Administration
- Desktop Hardware
- Printers
- Operating System
- Réseau
- Ordinateur
- Messagerie Exchange
- Network
- General
- Internet
- Software

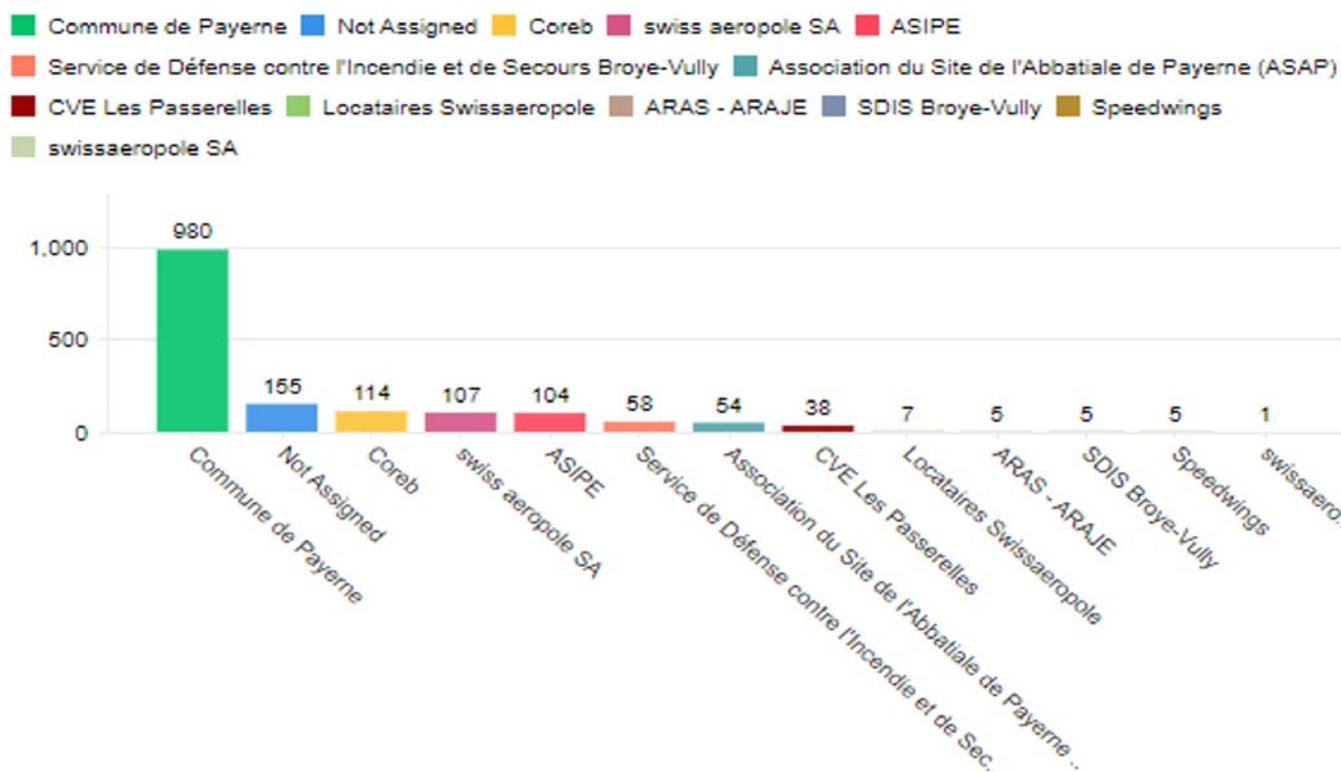


Tickets 2023 par services / secteurs

- General
- Administration générale
- Service Population
- Service des bâtiments
- Not Assigned
- Service des Finances
- Département des finances
- Service des infrastructures
- Services techniques
- Musée de l'Abbatiale
- Service Urbanisme et travaux
- Urbanisme, Mobilité et Environnement
- Constructions, environnement et patrimoine foncier
- Infrastructures et mobilité
- Cave l'Abbatiale
- Infrastructures, travaux publics et domaines
- Grefte municipal
- Others



Tickets 2023 par sites



5.5. Finances

L'analyse du résultat des comptes de fonctionnement figure dans le fascicule distinct « Comptes annuels pour l'exercice 2023 de la Commune de Payerne », ainsi que dans le préavis n° 10/2024.

5.6. Cave et vignoble

Viticulture

L'année viticole 2023 a débuté par un printemps froid et humide suivi d'un été chaud et sec. Tous les épisodes pluvieux sont arrivés par orage. Un climat qu'on pourrait définir comme nordique au printemps et tropical entre juin et août. Il s'agit d'un gros défi pour la lutte contre le mildiou en début de saison et contre l'oïdium en fin de saison. L'exercice a été totalement réussi sans utiliser de produits de synthèse. La vendange est arrivée en cave dans un excellent état sanitaire.

Les essais mis en place pour améliorer la structure des sols se poursuivent avec de beaux résultats notamment dans les parcelles où nous avons semés des engrais verts (chou de Chine, seigle, trèfle, navette, pois, féverole). La plantation à Bertholod est belle malgré les difficultés en termes de sol et d'eau lors de la plantation en 2022.

Le domaine fait maintenant partie du réseau écologique de Lavaux (REEL). Une trentaines d'arbres basses tiges (amandier/pêcher de vigne et figuier) ont été plantés dans un but de diversification de la biodiversité et du paysage.

La récolte a débuté le 15 septembre et s'est terminée le 5 octobre.

Répartition de la récolte 2023

Chasselas	Tour Bertholod	11'700	litres
	Château Montagny	10'800	litres
	Grand Champ Vieilles Vignes	3'200	litres
	Treize Vents	1'600	litres
Total intermédiaire		27'300	litres
Pinot Gris		1'000	litres
Pinot Gris	Tour Bertholod	300	litres
Sauvignon blanc		2'400	litres
Viognier		1'500	litres
Rosé de Gamay		2'600	litres
Pinot Noir		6'300	litres
Pinot Noir	Tour Bertholod	900	litres

Gamaret & Garanoir		3'500	litres
Merlot		2'600	litres
Cabernet Sauvignon		500	litres
Récolte totale		48'900	litres

Œnologie

En cave, cette année marque d'importants changements dans la philosophie de vinification. En effet, de nombreux essais ont été mis en place dans le but d'améliorer la qualité des vins et de comprendre encore mieux ce que les terroirs peuvent offrir. Il est important de mentionner que tous ces essais ont été possibles grâce à une vendange impeccable pour l'élaboration des vins.

Pour les blancs, les principaux changements sont : un débourage statique sans intrant, des infusions de baies entières dans les vins, des infusions de marc de raisin sur d'autres cuvées. Tout ceci a été mis en place après de nombreuses discussions avec d'autres vignerons bien entendu.

Pour les rouges, la vendange a été beaucoup moins travaillée avec des macérations plus courtes pour garder des tanins soyeux. Des essais jusqu'à 30 % de grappes entières ont été réalisés pour amener plus de fruits et de complexité.

La grande majorité de ces essais sont très intéressants. Le millésime 2023 est vraiment très prometteur.

Bilan 2023

Les événements de la Cave en 2023 ont été à la hauteur des espérances. Tout d'abord la « Cave ouverte payernoise » a de plus en plus de succès. Aussi, les différents événements ont permis de réaliser de très bonnes ventes (week-end des Partisseurs, Journée portes ouvertes en Lavaux, Comptoir Broyard, Comptoir du Val-de-Travers, Saint-Aubin).

Mais les temps forts de la Cave en 2023, c'est également de magnifiques médailles obtenues dans les différents concours nationaux et internationaux soit, en quelques chiffres : 1 médaille d'or, 3 médailles d'argent et 4 label or Terravin.

Résultat financier

Il est également important de souligner que la Cave évolue énormément depuis 4 ans. Qu'il s'agisse de la manière de produire du raisin ou d'élaborer des vins, il y a une constante remise en questions et de nombreux

essais sont mis en place pour obtenir des vins toujours plus qualitatifs au plus proche des convictions.

Un travail conséquent de communication, de positionnement de marché et de dynamisation a été mise en place. Le chiffre d'affaire de vente en bouteilles a considérablement augmenté. Aujourd'hui, plus aucun raisin ou vin en vrac n'est vendu, tout est conditionné en bouteilles et commercialisé au sein de la Cave.

Année	Chiffre d'affaires de la vente de vins en bouteilles (Fr.)	Evolution du CA en %
Moyenne 2014 - 2019	525'747.-	
2020	532'277.-	1.23
2021	642'917.-	17.21
2022	707'311.-	9.10
2023	769'764.-	8.11

On peut également constater que nos ventes se divisent sur plusieurs secteurs d'activité, ce qui est fort intéressant en cas de crise (Covid-19 par exemple).

Tout ceci se ressent également dans les comptes de la Cave avec des exercices qui tendent à l'équilibre financier sur ces 4 dernières années. Les résultats sont intéressants sachant que sur les 9.5 ha, seuls 6.5 sont en production, les trois autres étant de jeunes vignes qui n'offrent pas encore de raisins. 3.5 ha, actuellement en location à d'autres vignerons, seront encore récupérés à futur. Les possibilités d'augmenter les ventes sont réelles.

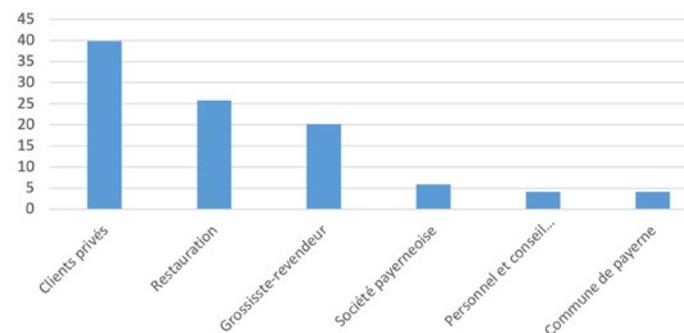


Tableau Résultat financier

Année	Charges (Fr.)	Revenus (CHF.-)	Résultat final (Fr.)
Moyenne 2014 - 2019	1'137'308.-	880'685.-	-256'623.-
Moyenne 2020 - 2023	1'074'494.-	1'076'674.-	2'181.-

6. Population, santé, culture

Edouard Noverraz



Affaires sociales : l'année 2023 peut être qualifiée d'excellente. Cette dernière a été riche en formations internes et nouveaux processus RH, notamment avec la mise en place d'un nouveau Règlement du personnel de l'ARAS Broye-Vully qui a été validé lors du Conseil intercommunal du 20 juin 2023. Avec un groupe de travail composé de collaboratrices et collaborateurs représentant chaque secteur de l'ARAS Broye-Vully, des membres du Comité de direction et la Directrice Madame Sonia Costas, les Statuts du personnel et le Règlement du personnel ont été rassemblés et modifiés en un seul document nommé « Règlement du personnel de l'ARAS Broye-Vully ». Au niveau des comptes, les charges sont une nouvelle fois maîtrisées. Stabilité et sérénité sont les mots-clés. Je tiens, par ces quelques lignes, à adresser mes plus chaleureux remerciements à l'ensemble du personnel de l'ARAS Broye-Vully, pour son engagement toujours bienveillant et professionnel. C'est bien là, l'ADN de nos structures. Les informations sur l'action sociale peuvent être consultées dans le rapport de gestion de l'ARAS Broye-Vully sur le site internet : www.arasbroyevully.ch.

Culture : 2023 a permis de retrouver une année « normale », après la période Covid. Les événements incontournables et traditionnels remplissent à nouveau l'agenda de notre Cité. De plus, le 1^{er} Poulpe Festival, en septembre 2023, a reçu un succès digne. L'édition 2024 s'annonce déjà prometteuse. D'autres rendez-vous voient le jour, ce qui permet à notre Ville d'offrir une palette variée d'activités répondant aux attentes de toutes et tous. Finalement, il est à relever que notre Abbatiata, qui est toujours candidate à la reconnaissance UNESCO sous le label « Cluny et ses sites clunisiens à travers l'Europe », a reçu le Prix du musée européen 2023, à Barcelone. Cette distinction honore le travail réalisé au quotidien afin de mettre en valeur notre majestueux édifice.

Population : notre préoccupation principale reste le bien-être de nos citoyennes et citoyens. Aussi, un accueil et un suivi font partie des valeurs portées par nos collaboratrices et collaborateurs du secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers. Nos jeunes bénéficient d'un encadrement professionnel et varié, durant les moments extra-scolaires et les week-ends. Les liens se tissent, la confiance se gagne, le dialogue est privilégié. Les activités sont très fréquentées et transmettent là un réel besoin et une demande concrète. Depuis une année, les liens se tissent de plus en plus avec la Commune de Mira au Portugal. Un projet de film commun, qui retracera les différentes vagues de migration entre nos deux régions appelé « De la Mer à l'Abbatiata » sera projeté cet été, en avant-première, au Portugal. Une grande délégation payernoise y sera présente. Ce documentaire, en deux langues, pourra être visionné en nos terres, à l'occasion de la Fête multiculturelle de septembre 2024. La permanence numérique destinée à nos seniors, une fois par mois, connaît toujours un grand succès. Tant au niveau technologique que social. Certaines thématiques ciblées y sont également proposées, comme l'utilisation d'applications (CFF, parking, etc.).

Sécurité : la poursuite de la mise en place d'un nouveau concept de sécurité, en collaboration étroite avec OutSiders managé par Lionel Grossrieder, Dr en science forensique et Stéphanie Loup, Dre en criminologie suit son cours. Face à l'augmentation des charges administratives et prestations, le Conseil communal a accepté, en décembre 2023, une augmentation de 1 ETP. Le recrutement d'une 8^e assistante de Sécurité Publique ou d'un 8^e assistant de Sécurité Publique est sur le point de se concrétiser. Les médiatrices ou médiateurs urbains exercent, de manière régulière, leurs services du week-end. Ces derniers sont très appréciés par la population nocturne. Ils ont pu bénéficier d'une formation, en novembre dernier, sur le thème du harcèlement de rue. Nos Mairaines et Parrains de gare sont également très actifs dans les environs de la gare. Là aussi, leur présence sur les quais est remarquée. Chacune et chacun de nos acteurs oeuvrant pour la sécurité de notre territoire (ASP, Médiateurs, PMG) doit être félicité. Il est à relever leur précieux et indéfectible engagement. Les relations avec nos partenaires, dont la Gendarmerie ou la Police ferroviaire, sont excellentes et constructives.

6.1. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Conformément à la Loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH), le Contrôle des habitants (CdH) doit fournir aux administrations les informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil et de séjour ou d'établissement des personnes (suisses ou étrangères) résidant plus de trois mois sur le territoire communal. L'autorité de référence et de surveillance est le Service de la population (SPOP).

Le CdH enregistre les données des habitantes et des habitants ainsi que toutes les mutations les concernant (arrivées, départs, déménagements, changements d'état civil, naissances, décès, etc.). Ces exigences sont définies par le cadre légal, notamment la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et la LCH. Le CdH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

En outre, le bureau des étrangers, intégré au Contrôle des habitants, a pour rôle d'enregistrer les personnes étrangères et pourvoir aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations cantonales et fédérales.

Ses missions au cœur de l'administration communale sont essentielles pour son fonctionnement. Il s'agit d'un rôle central dans chaque commune suisse. Les exigences imposées aux collaboratrices et collaborateurs du secteur ne cessent d'augmenter. Des connaissances approfondies de droit public et de droit privé sont indispensables. Outre le droit d'annonce (LCH et LHR), le droit de migration (LEI), la protection des données (Loi sur la protection des données – LPD), le droit pénal, la protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que le droit du mariage et de la famille revêtent une importance capitale. Un grand nombre de lois et de directives réglementent les pratiques quotidiennes. Les bases légales et directives sont en constante mutation et une mise à niveau continue est nécessaire.

A Payerne, le secteur gère également les naturalisations, l'établissement des cartes d'identité, le registre civique (rôle des électeurs et contrôle des signatures initiatives/référendums), la distribution des macarons d'accès à la déchetterie, l'accès à la Place du Marché, la distribution des sacs poubelles aux familles nombreuses, la distribution des cartes magnétiques Moloks, le plan canicule, le suivi/coaching de deux personnes en formation, la vente des entrées piscine à demi-tarif (enfants payernois), les élections/votations.

Ce secteur a également des missions en soirée et les week-ends : permanence du jeudi soir, participation à la Commission communale Suisses - Immigrés (CCSI), votations/élections et naturalisations.

Tâches du Contrôle des habitants et bureau des étrangers : données chiffrées

La structure et la composition de la population payernoise (plus de 44 % de personnes de nationalité étrangère) font que la charge de travail est plus élevée que dans d'autres communes moins multiculturelles. En effet, ces personnes se présentent plus régulièrement à nos guichets et effectuent des démarches concernant leur titre de séjour. Notre secteur est le contact privilégié par le biais duquel ils posent également tout type de questions et tentent de résoudre leurs problèmes quotidiens, également hors du cadre de nos compétences.

Dès lors que la population ne cesse de s'accroître, les mouvements et mutations qui en découlent suivent la même courbe ascendante. En 2023, comme en 2022, nous restons au pic d'annonces d'arrivées (1'141) et de nombreux départs (996), qui sont autant de modifications à enregistrer dans les bases de données.

Afin d'améliorer le traitement de dossiers toujours plus complexes en raison de l'évolution du tissu social, une adaptation permanente est impérative. La formalisation des processus nous permet de juguler pour le moment cette hausse des mutations. Les situations personnelles ou familiales alambiquées sont devenues monnaie courante.

Nous constatons également une nette augmentation des personnes qui ne procèdent pas aux annonces légales ou qui font de fausses déclarations, ce qui peut aboutir à des condamnations pénales dans les cas les plus graves.

Nous utilisons au mieux toutes les possibilités offertes par notre programme informatique afin d'ajuster le suivi et le traitement des dossiers, mais la moindre annonce nous prend maintenant plus de temps qu'auparavant.

Automatisation des transferts d'informations (ATI)

Mise en place depuis 2016, l'ATI, imposée aux communes vaudoises par l'État, définit comment les mutations enregistrées par le contrôle des habitants doivent être traitées et/ou transférées au Registre cantonal des personnes par exemple. Ces échanges d'informations automatiques ont notamment cours entre les différentes

bases de données cantonales ou fédérales et notre logiciel communal.

Chaque différence signalée entre les bases de données ou annonce de modification (générée automatiquement) doit être vérifiée manuellement, traitée, validée ou refusée. Au niveau technique, force est de reconnaître que les divergences entre les bases de données impactées nécessitent d’y consacrer de plus en plus de temps, et cette tendance haussière se maintient sur ces dernières années. Nous poursuivons les réformes des processus métier afin de faire face à ce travail supplémentaire.

	2023	2022	2021
Annonces ATI – Activités	47'865	34'438	37'002
Mutations et statistiques d'événements	78'609	78'527	70'011
Documents enregistrés	20'973	19'928	18'532
Documents délivrés	7'678	6'814	6'113
Demandes de renseignements	2'010	1'920	1'926

	2023	2022	2021
Arrivées	1'147	1'190	916
Déménagements	563	543	672
Départs	1'000	932	811
Cartes d'identité	286	313	278
Procédures renouvellement permis étrangers	896	819	670
Dossiers traités SPOP-VD	1'864	1'400	-
Naissances	149	123	144
Mariages	83	76	64
Divorces	43	39	46
Décès	84	81	86

Guichets

Une réflexion globale est menée afin de repenser l'accessibilité des guichets afin de limiter les temps d'attente des citoyennes et citoyens, de favoriser un cadre serein et propice aux échanges. Une des solutions toujours à l'étude est de bloquer des plages horaires qui seraient dévolues uniquement aux rendez-vous.

Le système de ticketing permet de se faire une idée de la fréquentation des guichets de notre secteur. Si le transfert de la gestion des réservations des locaux communaux dans un autre secteur et la crise sanitaire mondiale ont eu pour effet de diminuer les passages durant l'année 2020, cette diminution a été de courte durée.

Depuis 2020, nous constatons en effet une hausse de 21 % de la fréquentation.

	2023	2022	2021	2020
Passages au guichet	9'906	8'867	8'354	8'189



Il est important de préciser que ces chiffres ne concernent pas le nombre de dossiers traités / reçus, car un passage peut concerner toute une famille ou plusieurs personnes. La durée de traitement des dossiers au guichet est également en hausse, en raison de la complexité grandissante des situations de vie par la population.

Sur l'année 2023, il y a eu en moyenne 52 passages chaque jour à nos guichets, soit 15.5 % de plus que l'année précédente. Le pic a été atteint le 12 janvier avec 98 passages.

Malgré cette hausse de fréquentation, les temps d'attente avant prise en charge sont raisonnables puisque 80 % des citoyennes et citoyens sont servis en moins de 6 minutes (contre 78 % en 2022).

Centrale téléphonique communale

Notre secteur gère la centrale d'appels communale avec le secteur Informatique et télécoms. Depuis l'introduction de cet outil au 1^{er} janvier 2022, la gestion des flux d'appels non-répondus a été améliorée, afin d'assurer une meilleure prise en charge.

Cela suscite une importante activité pour notre secteur, avec pas moins de 4'708 appels comptabilisés. Ces chiffres concernent uniquement les appels traités par le secteur, qui gère en outre tous les appels effectués sur le numéro central ou non pris en charge par les autres secteurs. Cela représente 19 appels par jour en moyenne.

Suite à l'introduction des changements susmentionnés, les appels reçus concernant les autres secteurs sont

passés de 40 % à 10 %, ce qui correspond à une diminution d'une dizaine d'appels par jour. Cela n'est pas négligeable en terme d'interruption lors du traitement des dossiers et du confort au travail (diminution du bruit notamment).

Naturalisations

L'accent de la procédure est mis sur un moment solennel et officiel avec la Commission de naturalisation, afin de consolider l'aspect démocratique de cette étape.

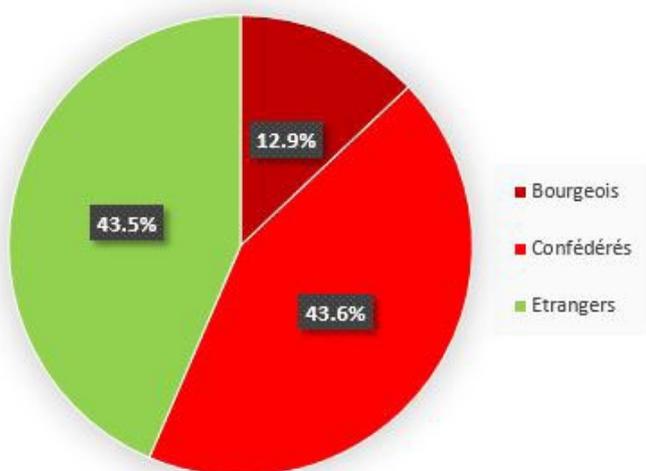
En ce qui concerne les chiffres, il y a eu 40 demandes de naturalisation déposées en 2023 et 8 enfants inclus dans le dossier des parents. 71 % des dossiers déposés proviennent de ressortissants d'État tiers (34 demandes) et 29 % de ressortissants de l'UE-AELE (14 demandes).

Quelques statistiques concernant la Ville

Population résidente permanente selon l'Ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population, au 31 décembre de chaque année

	2023	2022	2021
Bourgeois de la Commune	1'369	1'394	1'429
Confédérés	4'620	4'704	4'738
Total population suisse	5'989	6'098	6'167
Étrangers	4'619	4'368	4'111
Total général	10'608	10'466	10'278

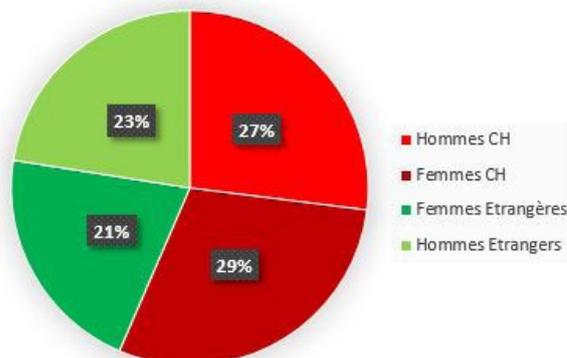
Nombre de ménages payernois au 31 décembre



Nombre de ménages payernois				
2023	2022	2021	2020	2019
4'705	4'656	4'538	4'456	4'469

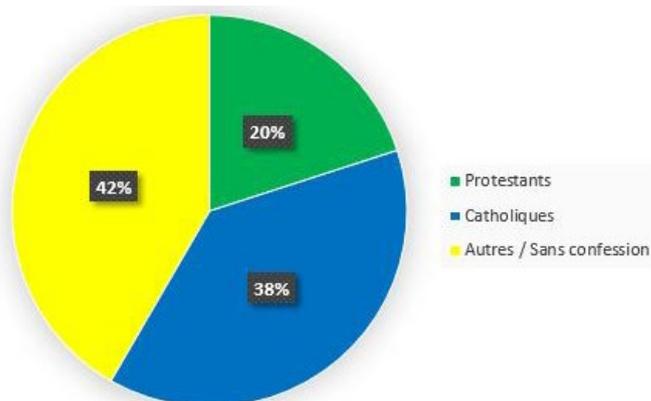
Selon le sexe et la nationalité

	Hommes	Femmes	Total
Suisses	2'863	3'126	5'989
Étrangers	2'387	2'232	4'619
Total	5'250	5'358	10'608



Confessions

La statistique des confessions est demandée par le Canton au 1^{er} octobre sur le total de la population en résidence principale. Dans notre Canton, seules les églises protestantes et catholiques, ainsi que la communauté israélite, sont reconnues de droit public. Dans le graphique suivant, la communauté israélite et les autres religions intègrent le chapitre « Autres / Sans confession ».

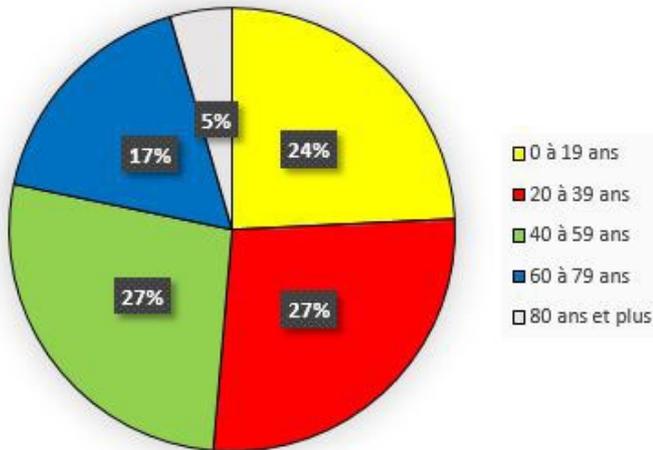


Age de la population

L'âge moyen de la population payernoise est de 39.3 ans, avec des différences notables entre les Suisses et les étrangers :

	Hommes	Femmes	Moyenne
Suisses	42.1	45.4	43.8
Étrangers	34.1	32.7	33.4
Moyenne	38.5	40.1	39.3

Répartition de la population selon les âges

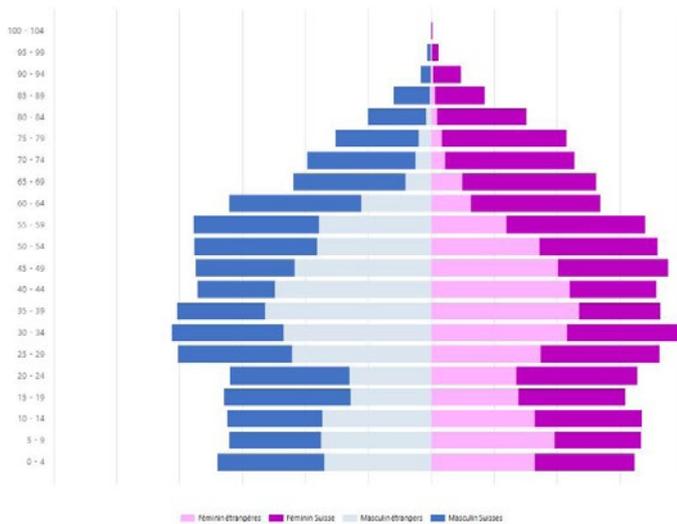


Population étrangère, pays principaux

Le Portugal est toujours la nation la plus représentée dans notre Commune, représentant 36.2 % de la population étrangère totale.

Pays	Nombre
Portugal	1'674
Kosovo	574
Italie	356
France	313
Espagne	140
Ukraine	113
Syrie	96
Macédoine du Nord	93
Serbie	92
Turquie	83
Érythrée	76
Pologne	71
Brésil	70
Congo (Kinshasa)	66
Cap-Vert	58
Autres nations	744
Total	4'619

Pyramides des âges

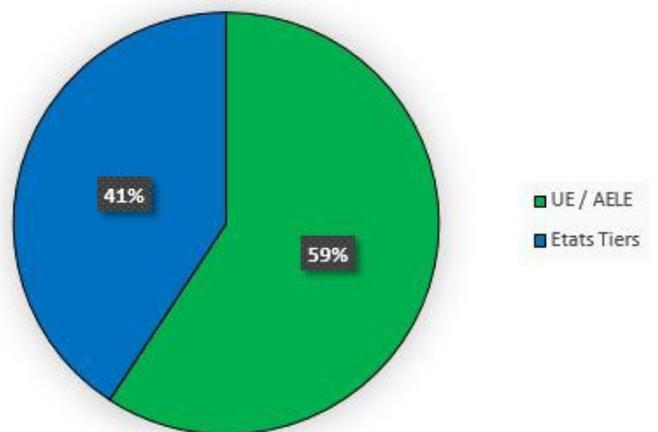


Bureau des Étrangers

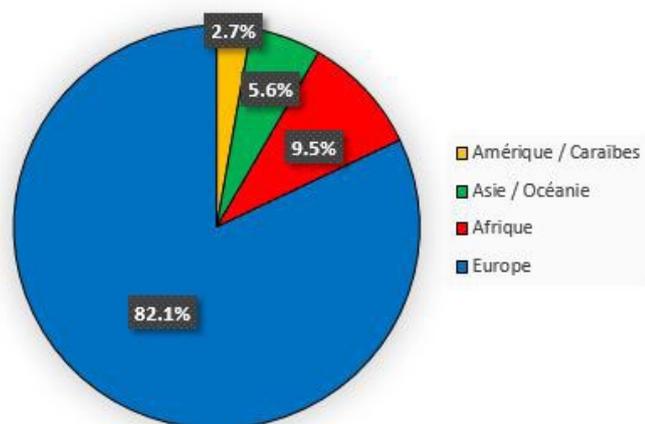
Au 31 décembre 2023, la population étrangère enregistrée dans le registre des habitants de Payerne était de 4'619 (43.5 % de la population totale, proportion en constante augmentation), provenant de 97 nations différentes.

Voici quelques données intéressantes.

Population étrangère : UE-AELE / États tiers



Population étrangère par continent



Population étrangère : type d'autorisation ou statut

La population étrangère vivant à Payerne est très majoritairement titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C).

Il y a actuellement 65 habitantes ou habitants recensés avec un statut « non-attribué ». Cela correspond en principe à des dossiers en cours d'analyse auprès des autorités cantonales ou fédérales.

Nous pouvons également constater que malgré la distance qui nous sépare de la frontière la plus proche, 93 frontaliers (permis G) sont employés par des entreprises payernoises.

Enfin, nous précisons encore que les personnes dépendantes de l'aide d'urgence n'apparaissent pas dans nos statistiques.

Type	2023	2022
Permis C	2'531	2'590
Permis B	1'782	1'540
Permis L	56	51
Permis F	128	140
Personnes à protéger	135	72
Requérants d'asile	35	33

6.2. Animation socioculturelle et intégration

Pôle Vivre ensemble

RailFair

Le secteur continue à accompagner, dans le cadre du programme RailFair, les marraines et parrains de gare, qui se relayent en binômes à la gare, du mercredi au dimanche. L'année 2023 a vu la mise en place d'une nouvelle solution en ligne qui va permettre de suivre plus finement au niveau statistique les actions des bénévoles, qui ont pour missions de prévenir les comportements incivils et les actes de violence dans l'enceinte de la gare, mais aussi de renseigner les voyageuses et voyageurs. Une nouvelle coordination conjointe entre le Chef de Service Population et la Cheffe de secteur Animation socioculturelle et Intégration a été mise en place dès le mois d'août. De nouveaux bénévoles ont été recrutés tout au long de l'année pour constituer une équipe de 11 personnes. Au total, ce ne sont pas moins de 90 services qui ont été assurés.

Médiation urbaine

Composée de 10 personnes, l'équipe de la médiation urbaine est allée à la rencontre de la population noctambule de Payerne les vendredis soirs et samedis soirs entre 21 h 00 et 01 h 00. De nombreux jeunes ont été rencontrés tout au long de l'année. L'équipe de médiation ne manque jamais de s'arrêter pour discuter avec eux, expliquer leur mission et recueillir leurs attentes. La supervision de l'équipe a été assurée conjointement par la travailleuse sociale et la Cheffe de secteur.

Payerne Morning Run

En quelques années, le Payerne Morning Run est devenu LE rendez-vous mensuel des sportifs matinaux. De mars à décembre, dès 06 h 00, 4 groupes distincts (10-11km/h, 8-9km/h, 6-7km/h et Nordic walking + Marche) se mettent en mouvement selon leur rythme. Ce rendez-vous se clôt en toute convivialité après 45 minutes d'effort autour d'un petit déjeuner commun et proposé à la buvette. Chaque mois, ce sont entre 20 et 30 personnes qui s'y retrouvent, majoritairement des femmes.

Mira

Les liens avec la Commune portugaise de Mira, d'où sont originaires un grand nombre de migrantes et migrants installés à Payerne se sont encore renforcés

cette année. Une délégation portugaise est venue à Payerne en septembre lors de la Fête multiculturelle afin de coordonner et d'avancer dans la réalisation du film documentaire retraçant le parcours effectué « De la Mer à l'Abbatiale ». Le vidéaste portugais a tourné des images et interviews au vignoble mais également dans la Ville et l'Abbatiale.



En septembre, une délégation de Mira est venue à Payerne pour avancer dans le projet de documentaire « De la Mer à l'Abbatiale »

Dimanche sans voiture

Avec l'idée que la Ville, c'est d'abord des personnes qui la font vivre avant d'être un circuit automobile, la Grand'Rue et la rue de Lausanne ont été fermées à l'occasion du Dimanche sans voiture le 17 septembre. Les Payernoises et Payernois ont pu profiter des terrasses des restaurants et des différentes animations. Le Tennis Club de Payerne a ainsi installé son terrain dans la rue de Lausanne et le IHC la Broye le sien dans la Grand'Rue. Jeu d'échecs géant, craies et un DJ ont également ravis les visiteuses et visiteurs.



Un terrain de tennis a été installé en pleine rue à l'occasion du Dimanche sans voiture

Pôle Jeunesse

L'année 2023 a été dense du côté du pôle Jeunesse. Se sont succédés plusieurs activités sportives, des projets culturels et des initiatives créatives. Sous la responsabilité de Marie Berchier, travailleuse sociale, le pôle Jeunesse peut réaliser ses activités grâce au soutien indispensable de sept monitrices et moniteurs auxiliaires dédiés. Ces auxiliaires sont présents lors des différentes activités, afin de répondre à une présence toujours plus nombreuse et plus régulière des jeunes. L'équipe professionnelle a œuvré avec les jeunes pour donner vie à une multitude de projets tout au long de l'année écoulée.

Centre Socioculturel – Espace des Jeunes

En 2023, l'activité au Centre Socioculturel a été intense avec la fréquentation soutenue des accueils-libres et l'occupation par les jeunes. Entre les événements spéciaux comme Eat+Games (repas et soirées jeux), l'Espace Jeunes attire entre 20 et 35 participantes et participants à chaque fois. Les jeunes se rassemblent principalement autour de l'« Espace Créatif », utilisent la cuisine des jeunes comme lieu de débats informels, et ne manquent pas de profiter des jeux traditionnels tels que le baby-foot et le ping-pong, organisant des parties animées à chaque occasion. L'équipe du secteur

Animation Socioculturelle et Intégration guide les jeunes dans la concrétisation de leurs projets. Toutes les activités du Centre Socioculturel sont organisées en collaboration avec les jeunes pour répondre à leurs besoins. Cette année, par exemple, l'introduction d'un bar à sirops offre une nouvelle dimension à l'expérience au Centre. À terme, ce bar (pensé et construit par les jeunes) sera également utilisé comme un outil pour apprendre la vie en communauté. Avec des règles discutées avec les jeunes pour son utilisation, ce bar est devenu un espace de rencontres et d'échanges lors des activités au Centre.



Les jeunes construisent un bar à sirops, qui sera un outil d'apprentissage de la vie en communauté

Au total, en 2023, le Centre Socioculturel a accueilli plus d'une centaine de jeunes différents, habitants à Payerne et dans la région de la Broye.

Prestations hors-murs

Hormis les activités du Centre Socioculturel, plusieurs prestations du Secteur Animation Socioculturelle et Intégration ont lieu hors des murs des locaux communaux.

Depuis 2016, « Sports Week-end, Payerne » est un projet qui vise la promotion de la santé des jeunes et qui offre un espace pour créer du lien entre pairs et avec l'équipe professionnelle du Secteur Animation Socioculturelle et



Les jeunes jouent aux Loups-Garous, c'est Iba qui mène la partie

Intégration de la Commune. Sports Week-End se déroule dans les salles de sports de La Promenade et ce, environ deux week-ends par mois, de septembre à mars. Cette offre s'adresse aux jeunes de 10 à 15 ans les samedis et aux jeunes de 16 à 25 ans les dimanches.

Quatre samedis après-midi étaient dédiés aux filles de 10 à 25 ans, ceci afin de favoriser l'émergence des groupes féminins dans les activités sportives. Pour renforcer le lien entre les groupes de filles, l'équipe d'animation a proposé plusieurs sorties hors de la Ville, notamment au centre équestre de Domdidier pour une initiation à l'équitation ou à la patinoire à Estavayer-le-Lac. Ces moments ont consolidé les liens et la confiance entre les jeunes et l'équipe d'animation.



Une journée entre filles : L'équipe du pôle Jeunesse a accompagné des patineuses expérimentées



Rires et dépassement de soi, quatre jeunes se sont initiés au cheval

Depuis 2022, l'offre de Sports Week-End s'est étendue aux parents et enfants de 2 à 6 ans. L'accueil sportif et libre était assuré par l'équipe d'animation. Les parents accompagnés de leurs enfants pouvaient s'amuser et se dépenser grâce aux activités proposées par les personnes professionnelles présentes.

En 2023, ce sont plus de 415 participations qui ont été enregistrées pour la totalité du projet « Sports Week-end, Payerne ». Ce projet est cofinancé par l'Etat de Vaud dans le cadre de la promotion de la santé par le sport et l'activité physique.

Créé en 2021 pour répondre aux besoins des jeunes pendant la pandémie, le programme « Laisse pas traîner ton (co)vide » devenu « Bouge à la Halle » rencontre toujours autant de succès. À chaque ouverture, l'équipe du secteur et les travailleurs sociaux de la Fondation Cherpillod - Arcades ont accueilli entre quarante et cinquante jeunes à la Halle des Fêtes. Cette initiative se déroule un mercredi après-midi par mois, de septembre à juin, et propose diverses activités telles que le football, les jeux de société, le basket-ball, ainsi que des discussions sur des sujets d'actualité. Ces espaces ont contribué à renforcer le lien avec les jeunes et à les soutenir dans leurs démarches socioprofessionnelles et/ou leurs problématiques personnelles.



A la fin de Sports Week-End, tout le monde est mis à contribution pour le rangement

Le travail de l'équipe d'animation se passe aussi dans la rue, en allant à la rencontre des jeunes et repose sur l'essence du travail social « hors-murs » et ses quatre déclinaisons complémentaires : la permanence de rue, l'accompagnement socio-éducatif, l'accompagnement de collectifs et l'animation hors murs. Cette démarche est souvent accompagnée par le travailleur social de la structure Arcades de la Fondation Cherpillod. Ces moments ont été créateurs de liens entre l'équipe professionnelle du travail social de la Ville de Payerne et les jeunes. Ces échanges hors-murs ont également permis d'entreprendre plusieurs soutiens individuels auprès des jeunes qui traversaient des difficultés diverses. Les jeunes ont pu être soutenus et parfois, redirigés vers des partenaires spécifiques, selon la distinction de leur problématique. A plusieurs reprises cette année, le secteur Animation Socioculturelle et Intégration est allé à la rencontre des jeunes, en utilisant l'espace public. Tournois sportif, jeux d'extérieur et échanges étaient au cœur des rencontres.

Les jeunes sont repartis sans coupe mais avec des souvenirs plein la tête. Peut-être que l'an prochain la «Team Payerne» repartira avec un trophée!



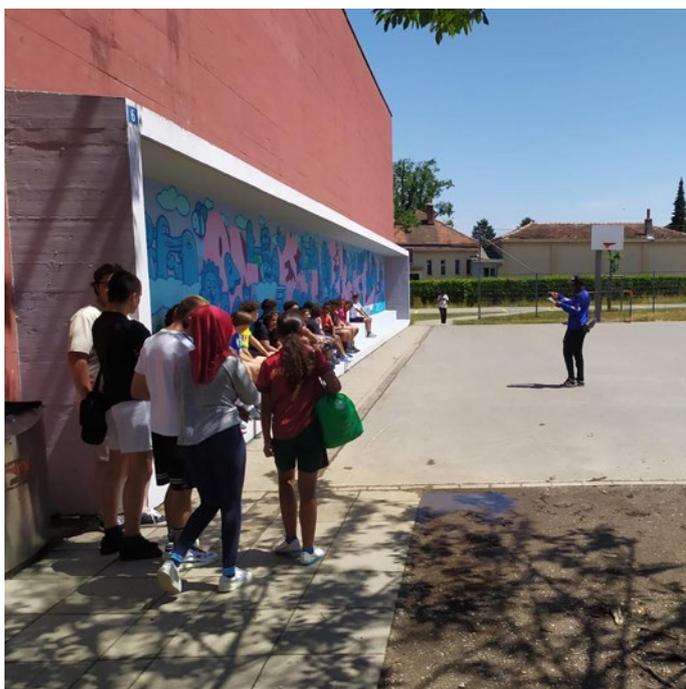
A Lucerne pour un tournoi de Street-Soccer, l'équipe payernoise a fait preuve de fairplay durant les 12 matchs auxquels elle a participé

Fête de la Musique en collaboration avec le Red Pigs Festival

Mené entre 2021 et 2022, le projet de participation citoyenne Fais Bouger Payerne avait conduit les jeunes à identifier leur patrimoine et évoquer leurs envies pour changer leur Ville. Quatre propositions avaient été portées par les jeunes et présentés à la Municipalité en juin 2022 : la mise en place d'une nouvelle ligne de bus ou une modification du trajet, l'ouverture d'une boutique éphémère, la création d'un espace pour les jeunes et l'organisation d'un festival musical.



A la Fête de la Musique, en collaboration avec le Red Pigs Festival, DJ la Moscaà (à gauche) initie les jeunes au mixage : rires et bonne humeur garantis



Avant de commencer à jouer, il faut expliquer les règles de jeu du Street-Foot

Street-Soccer

Le 5 novembre dernier, six jeunes âgés de 14 à 18 ans ont participé pour la dixième fois à un tournoi régional de Street-Soccer, organisé par la Fondation Laureus Street-Soccer. Cette fois-ci en déplacement jusqu'à Lucerne, les jeunes footballeurs ont joué contre des équipes venues de l'ensemble de la Suisse alémanique. Comme à tous les tournois, l'équipe « Team Payerne » a fait preuve de fairplay durant la douzaine de matchs joués et est arrivée 2^e de sa catégorie.

En 2023, les jeunes ont continué leurs projets suivis par la travailleuse sociale de la Commune et le travailleur social d'Arcades - Fondation Cherpillod. Ainsi, un partenariat avec le Red Pigs Festival a été initié et à l'occasion de la Fête de la Musique, les jeunes ont pu organiser durant le festival un après-midi dédié à la culture musicale avec plusieurs ateliers autour de la musique. Les jeunes ont aussi organisé la venue de Landers, Miilyrose et Momo't sur la petite scène du Red Pigs Festival.

Journée des jeunes citoyennes et citoyens

En collaboration avec le Greffe municipal, le secteur a également mis sur pied la journée des jeunes citoyennes et citoyens. Les jeunes fêtant leurs 18 ans dans l'année ont été accueillis par la Municipalité pour une soirée récréative. Au programme : apéritif en présence des Autorités puis, Silent Party à la Halle des Fêtes. Si la partie festive après la cérémonie officielle n'a pas rencontré le succès escompté, les jeunes présents ont fait part de leur satisfaction.



Les jeunes citoyennes et citoyens ont pu échanger avec les Autorités

Pôle Intégration

Café du Monde

L'objectif premier du Café du Monde est d'offrir un espace convivial de discussions à toutes les personnes désirant pratiquer le français oral, qu'elles suivent déjà des cours de français ou non. Il ouvre ses portes chaque mercredi de l'année scolaire au Centre Socioculturel. C'est aussi le lieu d'accueil de toutes les personnes voulant s'inscrire à nos ateliers de français ou au test fide, un test nécessaire pour les demandes de renouvellement ou de changement de permis de séjour, et qui est organisé une fois par mois dans notre centre de test accrédité fide. Les personnes y reçoivent tous les renseignements nécessaires, les futurs participants aux ateliers sont évalués et dirigés vers nos ateliers de français ou orientés vers d'autres institutions si besoin.

Au total, près de 150 personnes sont venues lors de ces Cafés et l'affluence et la régularité de celles et ceux qui y viennent pour pratiquer le français autour d'une boisson ont créé une rencontre hebdomadaire très animée et conviviale. Deux personnes animent les discussions sur des thèmes variés de la vie en Suisse ou proposent diverses activités qui permettent à chaque personne de participer selon son niveau.

Une monitrice prend en charge les enfants en âge préscolaire pendant que les parents participent au Café du Monde.



Un mercredi matin au Café du Monde : discussions, jeux et cafés

Ateliers de français

Cette année 2023 a vu 106 demandes d'inscription pour les cours de français proposés par le pôle Intégration. Ces cours sont dispensés par 2 formatrices, secondées par une aide-formatrice et couvrent les niveaux A1 pour les débutantes et débutants jusqu'au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Au-delà du niveau A2, les personnes sont redirigées vers d'autres institutions proposant des cours B1 et B2 ou des cours Lire et Ecrire. Les ateliers de français sont conçus selon les principes fide c'est-à-dire en co-construction avec les participantes et participants qui choisissent les thématiques qu'ils veulent traiter en fonction de leurs besoins dans la vie quotidienne. Les cours niveau A1 et A2 ont lieu en journée, le soir et le samedi matin. En journée, ils ont lieu au Centre Socioculturel, route de Grandcour 65, tandis que ceux du soir et du samedi se déroulent au collège de La Nouvelle Promenade. En plus, une formatrice formée en alphabétisation guide un groupe de femmes voulant apprendre le français oral et améliorer la lecture et l'écriture à raison de 2 fois 2 heures par semaine. Des activités plus ludiques, telles que des

plantations dans le jardin du Centre Socioculturel, une visite du Moulin de Payerne, des sorties en Ville ou encore le visionnage d'un film à l'occasion de la journée mondiale de l'alphabétisation, permettent de faire un transfert des compétences acquises en cours.

Bien que tous les continents soient représentés dans les participantes et participants, plus de 70 % des personnes participant aux divers ateliers de français viennent du continent européen avec une grande proportion d'origine portugaise.



Le groupe suivant des cours d'alphabétisation a effectué une visite du Moulin de Payerne

Halte-garderie « La Smala »

Destinée à accueillir les enfants des participantes et participants aux ateliers de français, cette structure de la halte-garderie « La Smala » propose des activités variées et adaptées à l'âge des enfants présents. Trois monitrices alternent leur présence le jeudi soir et le samedi matin ainsi qu'une aide-monitrice en formation bénéficiaire de l'EVAM. Des activités calmes comme la lecture, le dessin, le découpage ou les puzzles alternent avec des moments actifs comprenant soit de la danse, des activités de gymnastique ou des jeux de ballons. Selon la météo, une sortie à la place de jeux toute proche est également proposée. Au total, une dizaine d'enfants ont partagé ces moments de jeux et de discussions avec les monitrices.



Chaque semaine, les enfants jouent à la halte-garderie « La Smala » pendant que leurs parents apprennent le français

Centre de test fide

Pendant toute l'année 2023 environ une fois par mois, une journée de tests est organisée au Centre socioculturel à la Route de Grandcour 65 à Payerne. Trois examinatrices qualifiées fide font passer ce test qui est nécessaire pour renouveler son permis de séjour ou pour demander la naturalisation. A l'issue de ce test les candidats reçoivent directement du secrétariat fide à Berne leur passeport des langues attestant de leur niveau de français compris entre A1 et B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues. Mis en place en 2022, le centre de test connaît un succès grandissant. Cette année, 82 personnes se sont inscrites dans notre centre d'examen, dont 61 pour le test complet, 18 pour la partie orale seule et 3 pour le test écrit seul.

Cours EVAM

La collaboration avec l'EVAM a continué toute l'année 2023 pour proposer l'apprentissage du français à des migrants ukrainiens. Deux formateur et formatrice aidés chacun par une aide-formatrice ont donc dispensé des cours de français semi-intensifs trois fois par semaine, durant 3 heures et avec 2 groupes de 15 personnes chacun en parallèle. Quatre sessions de cours se sont succédé tout au long de l'année pour accueillir au total 109 participants avec pour objectif d'atteindre le niveau A2 de français à l'oral. L'interculturel fait partie des objectifs du programme et les groupes ne manquent pas de découvrir la culture locale. Plusieurs sorties culturelles ont aussi été organisées comme la visite de l'abbatiale de Payerne, des vestiges romains d'Avenches ou du musée des grenouilles et du festival des roses d'Estavayer-le-Lac. Tous ces cours et activités sont entièrement financés par l'EVAM.

Café entre Elles

Chaque jeudi matin en période scolaire, cet espace est réservé aux femmes désirant se rencontrer pour échanger et partager un moment convivial autour d'une boisson. Le français est évidemment privilégié lors des échanges et les discussions portent sur les activités quotidiennes et les diverses questions des dames. Diverses activités manuelles de pâtisserie, de fabrication de bijoux, de maquillage ou de henné ont permis des échanges interculturels enrichissant aussi le vocabulaire en français. Une monitrice de la Halte-garderie « La Smala » s'occupe des enfants avec des jeux ou du dessin pendant que les mamans participent au Café entre Elles. Le groupe WhatsApp dédié au Café permet des échanges d'informations, de photos contribuant ainsi à garder le contact en dehors du jour du Café et pendant les vacances scolaires.

En fonction de la météo, des balades ont été organisées et en fonction du calendrier des manifestations locales des sorties permettent de découvrir les traditions de Payerne. Selon la tradition, un pique-nique multiculturel des familles, avec mari et enfants, a eu lieu en juin et a accueilli une cinquantaine de personnes autour de multiples spécialités culinaires. Pendant l'année, des intervenantes externes sont venues parler de divers sujets comme la prévention et le dépistage du cancer du sein, la petite enfance ou le brossage des dents. Un Café spécial « Gynécologie » en collaboration avec l'association DONII a été organisé sur les thématiques de santé féminine. Toutes ces présentations ont été très appréciées.

Avec la collaboration de l'Association pour la diversité sexuelle et de genre Vogay, le secteur a proposé la diffusion de divers courts-métrages sur le thème des discriminations de toutes sortes : la migration, la religion ou encore l'homoparentalité dans diverses cultures. A l'issue de cette diffusion, une table ronde a réuni divers intervenantes et intervenants notamment un représentant de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et une représentante de l'Association Vogay, qui se sont exprimés sur la réalité du terrain dans leur pratique professionnelle. Ces courts-métrages ont également été diffusés dans deux classes du Gymnase Intercantonal de la Broye durant les cours de psychologie. La travailleuse sociale de la Commune a ensuite mené deux ateliers participatifs sur la thématique du racisme et des discriminations.



Les activités créatives au Café entre Elles sont un moyen d'échanger en français de manière ludique tout en partageant un café



Autour du Banc du Dialogue, des témoignages de racisme ont été rapportés, notamment par les jeunes fréquentant le Centre Socioculturel

Semaine d'Actions contre le Racisme

Avec le soutien du Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), le secteur a imaginé une Semaine d'Actions contre le Racisme et les discriminations avec un fil rouge : Le Banc du dialogue. Créé en 2020 par space out, une vitrine pour l'art de Maeva Rosset, le duo d'artistes data | Auftrag für parasitäre Gastarbeit (Daniela Petrini & Tanja Trampe) et les Ateliers de la Ville, ces deux chaises soudées face à face offrent un espace propice à la discussion et au dialogue. Ce banc a été disposé sur la Place Général Guisan entre le 20 mars et le 1^{er} mai. Des bulles de type BD vierges et d'autres avec les témoignages des jeunes réalisées en amont lors d'une activité au Centre Socioculturel, ont été disposées autour du banc invitant la population à témoigner à son tour. Un vernissage a eu lieu en présence des artistes et de la Municipalité. Ce dernier a été suivi d'une verrée autour du banc.

Commission Communale Suisses-Immigrés (CCSI)

La CCSI s'est réunie 5 fois au long de l'année 2023. Elle se compose d'une personne par parti représenté au Conseil communal, des représentantes et des représentants de communautés étrangères et des personnes issues d'associations en lien avec la migration. Le service Population assure la présidence, le secrétariat et la logistique de cette commission. Son but est de permettre aux communautés étrangères d'être en contact avec les élues et élus locaux, d'être intégrées à la vie de la Commune. Cette année encore, la CCSI a organisé avec le service Population le 30 septembre au



Lors de la Fête multiculturelle, des enfants présents ont improvisé une danse sur la scène mise à disposition

matin la Cérémonie d'Accueil des nouvelles habitantes et nouveaux habitants et la Fête multiculturelle. Lors de la cérémonie à l'Abbatiale, environ 80 personnes ont découvert les projets communaux et la vie de leur nouvelle Commune. De nombreuses questions ont été posées pour connaître le fonctionnement de la Commune. Spécificité cette année, la cérémonie a été ouverte par un fado portugais chanté par le Chœur de l'Université de Coimbra, venu participer à la Fête multiculturelle. Elle s'est terminée par un apéritif qui a marqué également l'ouverture de la Fête multiculturelle. Sous un soleil radieux, la Place du Marché s'est animée de personnes de toutes origines. Les artistes très diversifiés culturellement, allant du Fado portugais aux djembés en passant par des rythmes rocks, des danses macédoniennes ou brésiliennes, ont ravi les oreilles et ont mis les corps en mouvement. Les stands culinaires syriens, portugais, albanais et béninois ont été dévalisés. La grande roue et les jeux du monde ont également ravi petits et grands.



La cérémonie d'Accueil des nouvelles habitantes et nouveaux habitants a été ouverte par trois chants de Fado portugais, un chant classé au patrimoine mondial de l'Unesco

CCCI

La Commune, via la CCSI, est également représentée à la Chambre Consultative Cantonale des Immigrés (CCCI). Il s'agit d'un organe consultatif, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat, et qui a pour objectifs de sensibiliser la population aux thématiques de l'intégration et de la prévention du racisme, d'informer les Commissions communales Suisses-Immigrés (CCSI) et d'adresser des recommandations au Conseil d'Etat. Chaque année, elle organise les Assises vaudoises de l'intégration, qui en 2023 étaient consacrées aux problématiques et aux enjeux du vieillissement des personnes issues de la migration.

Autres activités

Avec le soutien du secteur, l'Association Osons les livres a renouvelé son activité Places aux Histoires à Payerne. Les

mercredis après-midi sauf en cas de pluie, des bénévoles de l'association installent couvertures, tapis et plaids et surtout livres jeunesse sur la place de jeux de l'Avenue du Stade et lisent des histoires aux enfants qui le souhaitent. Entre mai et juin, sept dates ont été confirmées sur les neuf prévues et entre septembre et octobre, quatre sur les cinq planifiées. A chaque fois, ce sont entre 8 et 24 enfants qui ont pu bénéficier d'un moment de lecture d'histoires individualisé. La fréquentation de nos Places aux Histoires a été impressionnante cette année, atteignant jusqu'à 24 enfants à deux reprises. Alors que jusqu'ici seules les familles habitant à proximité de la place de jeux bénéficiaient de cette prestation, pour la première fois, certaines familles se sont donné rendez-vous pour bénéficier de cette activité, venant des quatre coins de la Ville mais aussi des communes des alentours.

Pôle Seniors

Durant l'année 2023, le pôle Seniors a continué son activité auprès des habitantes et habitants de la Commune.

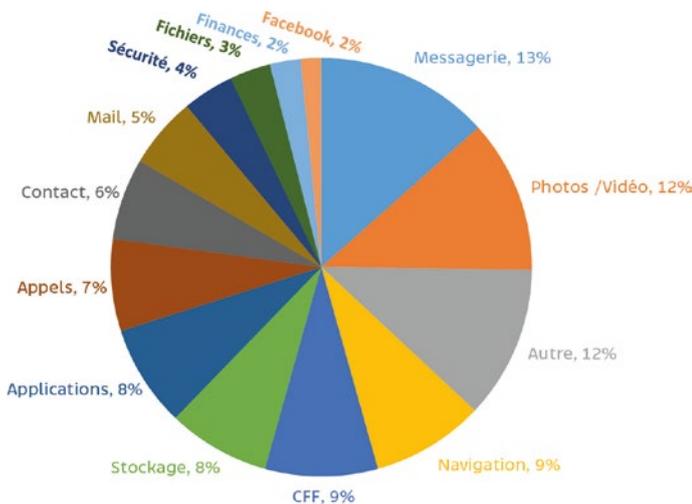
Vieillir 2030 - Permanences Numériques Seniors

Suite au lancement des Permanences Numériques Seniors de Payerne à l'automne 2022, l'équipe a poursuivi son activité en 2023. Ce projet a bénéficié d'un soutien cantonal dans le cadre d'un appel à projets du programme « Vieillir 2030 ». L'équipe a accueilli les seniors lors de dix matinées, toujours à la Salle du Banneret au premier étage de l'Hôtel de Ville de 09h00 à 12h00. À chaque fois, les seniors ont l'occasion de poser leurs questions à des formatrices et formateurs qui les accompagnent dans l'utilisation de leur smartphone. Chaque permanence offre un moment d'échanges convivial entre les seniors et les formatrices et formateurs présents, que ce soit autour d'un café ou du téléphone. Au final, ce sont près de 80 seniors qui ont bénéficié d'un soutien quant à l'utilisation de la messagerie, de l'application CFF, au traitement des photos et à d'autres



Lors de la Permanence Numérique, les seniors obtiennent des explications sur l'utilisation de leur téléphone portable

thématiques. Le graphique ci-dessous regroupe les différentes thématiques abordées avec les participantes et participants. Les seniors sont toujours reconnaissants du temps accordé et des réponses reçues. Les retours sont des plus positifs et encourageants.



Les thématiques abordées lors des Permanences Numériques sont très diverses.

Sortie des seniors

La traditionnelle sortie des seniors s’est déroulée le 24 août 2023, par une journée caniculaire. Cet après-midi a rassemblé près de 120 seniors de plus de 75 ans pour une visite du musée Camille Bloch à Courtelary, dans le Jura Bernois. Un réel plaisir gustatif, tant durant la visite grâce à la fontaine de chocolat que lors de la collation et ses cakes Ragusa et Torino. Une petite poignée de seniors ont de leur côté profité de l’après-midi jeux et discussions qui s’est déroulé à la salle Guillermaux avec une équipe du secteur. Tout le monde s’est retrouvé à la Halle des Fêtes où le traiteur Léonce Huguet, entouré de son équipe, les attendait pour le repas. Près de 160 personnes ont profité de la soirée en compagnie de la Municipalité et des collaboratrices et collaborateurs du Greffe et du service Population.



La fontaine à chocolat Ragusa a fait sensation lors de la sortie des seniors



Une animation musicale a rythmé le repas des seniors

Nonagénaires et centenaires

Nonante ans ou même cent ans sont des anniversaires particuliers pour les personnes domiciliées dans la Commune. Cadeaux, visite d’un membre de la Municipalité et même si cela est souhaité, article avec une photo dans La Broye, permettent d’honorer les jubilaires en compagnie de leurs proches. Le secteur coordonne ces anniversaires avec les familles, offrant aussi la possibilité de fêter cet événement en comité restreint avec un représentant du service Population. En 2023, dix-huit nonagénaires ont été célébrés.

Conférence Info-Seniors

Le secteur ASC&I a collaboré avec Pro Senectute Vaud afin de proposer une Conférence Info-Seniors sur la thématique « Escroquerie : comment s’en prémunir ? ». La division « prévention criminalité » de la Police cantonale vaudoise a partagé des conseils ainsi que les précautions à prendre pour les prévenir. Une trentaine de seniors ont participé à cette conférence du 26 octobre à la Salle du Banneret et en sont ressorti ravis. D’autres conférences de ce type seront prochainement proposées.

Pôle Action sociale

Expulsions

En collaboration avec le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers, le secteur est en charge du suivi des expulsions forcées ordonnées par la Justice de Paix. Il s’agit d’une part d’entreposer dans des locaux communaux les meubles et autres biens encore présents dans les locaux à vider et d’autre part, d’assurer un logement d’urgence pour les locataires expulsés. Cette année 2023 a marqué un triste record, dix-sept expulsions ont été ordonnées dont quatre ont été annulées.

Réseaux

Le secteur Animation Socioculturelle et Intégration a également mis en place et entretient plusieurs réseaux.

Le secteur a contribué à l’organisation de deux Goûters du social, qui consistent en des rencontres avec les actrices et les acteurs du social de la Broye. A chaque

rencontre, ce sont plus de 45 personnes qui y participent. Les partenaires du social ont pu échanger sur des thèmes spécifiques: l'enfance et le logement, et découvrir des prestations qui œuvrent dans ce domaine.

La Cheffe de secteur et la travailleuse sociale participent régulièrement aux séances opérationnelles de Payerne avec la Gendarmerie, les services de la Ville, les écoles, l'ASIPE, la Fondation Cherpillod et l'EVAM. Ces rencontres ont pour objectif de renforcer les liens avec les différents acteurs et ainsi quand c'est nécessaire de dénouer plus rapidement certaines situations urgentes.

Le réseau Payerne solidaire regroupe les acteurs de l'aide alimentaire locale que sont Table Couvre-toi, Les Cartons du Cœur et l'Armée du Salut. L'objectif est de mieux coordonner les actions de chacun, de déterminer leurs défis et tenter de trouver des solutions. C'est ainsi qu'est née la Soupe solidaire, qui se déroule maintenant chaque année en novembre afin de rendre visible les acteurs de l'aide alimentaire locale auprès de la population, les aider à trouver de nouveaux bénévoles et récolter des fonds pour continuer leur action. Un point de situation sur la demande alimentaire des personnes ukrainiennes est organisé régulièrement avec l'EVAM.

Commission contre le harcèlement de rue

Mise en place fin 2021, la Commission communale contre le Harcèlement de rue s'est réunie à trois reprises en 2023. Elle a travaillé sur le préavis n° 10/2023 qui répondait à la motion de Madame la Conseillère communale Léa Bucher intitulée « Contre le harcèlement de rue à Payerne ». Ces discussions ont également conduit à une campagne de sensibilisation au harcèlement de rue à travers des affiches installées en Ville dès la rentrée scolaire pendant un mois. Lors de sa séance de septembre, elle a également précisé ses missions : être un groupe consultatif pour les actions de la Ville, être un lieu d'échanges pour coordonner les actions publiques et privées, partager les expériences observées et développer des synergies ou des activités communes et organiser et définir le cadre d'un appel à projets destiné aux organisateurs de manifestation afin qu'ils proposent des initiatives privées portant sur la prévention et/ou la sensibilisation à cette thématique.

6.3. Aide Complémentaire Communale (ACC)

En 2023, plus de 190 personnes ou familles ont bénéficié de l'ACC pour un montant total de Fr. 80'766.55 (Fr. 72'649.90 en 2022). Les rentes versées s'élèvent au maximum à Fr. 400.— par an pour les personnes seules et

à Fr. 600.— par an pour les couples, auxquelles s'ajoutent un complément de Fr. 200.— par an pour chaque enfant à charge. Les bénéficiaires sont tous des rentiers AVS ou AI à faible revenu. Les limites de revenus donnant droit à l'ACC sont calquées sur celles des prestations complémentaires AVS/AI. Les bénéficiaires doivent résider à Payerne depuis 10 ans au moins et ne pas disposer d'une fortune supérieure à Fr. 15'000.— pour les personnes seules et Fr. 20'000.— pour les couples.

6.4. Santé

Un plan canicule a de nouveau dû être mis en place, durant cet été. Les fortes et suffocantes chaleurs d'août ont confirmé ce protocole. Une quarantaine de seniors ont pu bénéficier d'un suivi et de conseils. Plusieurs manifestations ont dû adapter leurs événements et mettre en place un concept, en lien avec notre service. Du côté de l'ABSMAD (Association Broyarde pour la promotion de la Santé et du Maintien A Domicile), on se prépare à fêter les 30 ans, en mai prochain. Le personnel administratif et soignant reçoit, par ce message, la reconnaissance qu'il mérite. Plus d'informations sur www.absmad.ch.

6.5. Sécurité publique

En tant qu'Autorité communale vaudoise devant assurer la sécurité et le bien-être de ses habitantes et de ses habitants, la Municipalité de Payerne accorde une importance cruciale à ses engagements en matière de sécurité publique. Garantir l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens est une tâche conjointe de l'État et des communes mais ces dernières ont particulièrement la charge des mesures propres à assurer l'ordre et la tranquillité publics. Pour y répondre, la Commune de Payerne a choisi de confier l'exécution des missions dites « générales de police » (incluant notamment les actions de police secours) à la police cantonale mais reste indubitablement responsable de compétences qui lui sont propres (ou déléguées) et qui nécessitent une politique active.

Permettre à chacune et chacun de profiter librement du territoire communal est une priorité absolue de la Municipalité de Payerne qui est convaincue qu'une Sécurité publique de proximité représente un socle essentiel pour le maintien de la qualité de vie de la population. Grâce à une présence régulière et visible sur le terrain ainsi que des échanges continus avec la population, elle permet de détecter, prévenir et (dans la limite des compétences communales) sanctionner des infractions.

S'agissant de criminalité et des missions générales de police, Payerne bénéficie de l'étroite collaboration qu'elle entretient avec la police cantonale ainsi que sur les interventions de ses agents. A ce titre, la Municipalité aspire également au renforcement de ses liens avec la police cantonale en matière de police de proximité qui doit pouvoir jouer le rôle majeur et permanent qui est le sien au sein d'une collectivité publique.

Pour tous les enjeux sécuritaires ne mobilisant pas intrinsèquement de tâches policières, la Municipalité

doit compter sur des partenaires civils et ses propres intervenants. Le secteur Sécurité publique est ainsi composé d'un Chef de secteur et de six collaborateurs ayant suivi la formation d'assistant de sécurité publique (ASP). Trois patrouilleuses scolaires sont également rattachées à ce secteur.

De la responsabilité des communes, 28 établissements ont été contrôlés de manière approfondie par les 2 collaborateurs spécialement formés pour cette tâche.

Afin d'assurer une présence régulière dans l'espace public et au contact de la population, le secteur effectue quotidiennement des contrôles et des patrouilles selon la répartition ci-dessous :

- proximité (dans les quartiers d'habitations et au centre-ville) : 1'892 heures ;
- écoles : 133 heures ;
- places de jeux : 68 heures ;
- gare : 56 heures ;
- contrôles établissements publics : 190 heures ;
- foires et marchés : 444 heures ;
- dans le cadres des manifestations : 596 heures.

En 2023, 236 services ont par ailleurs été effectués de manière décalée (jusqu'à 20 h 30 ou 22 h 30) par une patrouille composée de 2 ASP.

Concernant le contrôle des véhicules, les heures suivantes ont été enregistrées :

- contrôles de stationnement : 1'154 heures ;
- contrôles de circulation (riverains autorisés) : 217 heures.

De plus, 334 heures ont été effectuées dans le cadre de manifestations pour la pose de signalisations et la gestion du trafic.

Encaissements d'amendes et de taxes

	2023	2022
Amendes		
Nombre d'amendes d'ordre délivrées	13'001	12'746
Somme encaissée	Fr. 632'263.68	Fr. 600'664.06
Taxes de contrôle du stationnement		
Horodateurs	Fr. 137'631.97	Fr. 147'044.64
Macarons pendulaires	Fr. 151'176.33	Fr. 151'270.85
Macarons résidants	Fr. 116'870.23	Fr. 119'321.02
Total	Fr. 405'678.53	Fr. 417'636.51

	2023	2022
Encaissements divers		
étalagistes, foires, marchés, patentes, patentes temporaires	Fr. 23'770.—	Fr. 26'221.80
divertissements, taxe spectacle et musique	Fr. 48'824.75	Fr. 35'047.75
notifications commandements de payer et divers	Fr. 91'660.—	Fr. 93'985.—
inhumations (permis d'inhumation/incinération et concessions)	Fr. 17'525.65	Fr. 40'038.—
Total	Fr. 181'780.40	Fr. 195'292.55

Commandements de payer notifiés	2'047	2'091
---------------------------------	-------	-------

Établissements publics		
Ils ont bénéficié des permissions suivantes (heures supp.)	877	
représentant un total de taxes encaissées pour	Fr. 21'780.—	Non perçus / Covid-19
Lotos		
autorisations accordées	15	15
Tombolas		
autorisations accordées	6	2
Permis temporaires pour vente de boissons alcooliques		
permis délivrés	79	70
Demandes de manifestation via le portail cantonal POCAMA		
demandes traitées	80	80
Licences de taxis		
nombre de licences A	5	5
nombre de licences B	7	7
Marché du logement		
logements vacants au mois de juin de l'année de référence	84	55

Rapports résultant des compétences de la sécurité publique	2023	2022
dénonciations stationnement sur le domaine privé	647	606
infractions au règlement communal de police	49	72
infractions élimination déchets	51	112
Total	747	790

	2023	2022
Services funèbres		
Nombre d'annonces de décès traitées concernant des personnes décédées à Payerne et/ou inhumées au cimetière St-Jacques	223	230

7. Infrastructures, travaux publics et domaines

Jacques Henchoz



L'année 2023 a été riche en événements importants, mais l'un des faits marquants a certainement été la réorganisation interne des dicastères, dont le mien.

Je le dis d'entrée, ces modifications validées par la Municipalité sont des bons choix.

Evidemment tout changement provoque son lot de questions ou d'inquiétudes de la part du personnel ou des membres du Conseil communal. C'est normal et il a fallu l'expliquer. Cela a été fait avec l'organisation de plusieurs séances qui ont permis le dialogue.

Aujourd'hui, la nouvelle organisation porte ses fruits et permet d'aller dans la bonne direction.

Parler des chantiers me permettrait de remplir plusieurs pages de ce rapport. Permettez-moi plutôt de remercier encore une fois celles et ceux qui ont été touchés de près ou de loin par les perturbations engendrées. Je n'oublie pas les intervenantes et intervenants qui, quoi qu'on dise, ont fait et font toujours un travail remarquable.

Il y a aussi les dossiers qui auraient dû avancer plus rapidement en 2023 mais qui, souvent pour des raisons indépendantes de ma volonté ou celle de l'Exécutif, n'ont pas bougé à satisfaction. Je peux citer par exemple, l'Eparse, le développement de la ligne de bus, l'accès à la déchetterie, la revitalisation du Motélon et du Crèveœur ou le chauffage à distance (CAD).

Cependant en 2023, j'ai pu consacrer beaucoup plus que le 50 % de mon temps à la vie communale. Je le veux bien et c'est tellement passionnant. Cette situation m'a permis d'assister à diverses rencontres, de participer à des séances d'information ou de chantier. J'y ai fait des rencontres merveilleuses et tissé des liens qui sont utiles à la fonction.

En espérant que la lecture des pages suivantes touchant le dicastère vous apportera satisfaction, je vous adresse, chère lectrice, cher lecteur, mes meilleures salutations.

7.1. STEP, assainissement / déchetterie 2023 (2022)

Bilan général

Construction de la STEP : 1968

Rénovation de la STEP : 2002 - 2005

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant, bien que sa capacité soit fréquemment dépassée. Depuis plusieurs années, nous devons avoir recours à l'ajout de polymères dans la biologie afin de réduire le problème du moussage sur les bassins biologiques.

En 2023, de par l'âge des installations qui mériteraient une grande remise à niveau (assainissement des installations tous les ~15 ans), une augmentation des pannes imprévisibles est constatée. La STEP devant encore servir jusqu'en 2027 - 2028, date estimative de la mise en service de la future STEP de l'Eparsse, il est à prévoir une augmentation des interventions de réparation et de remplacement, et ainsi même des coûts d'exploitation.

La base de dimensionnement et capacité de traitement de notre STEP en 2023 est la suivante :

- débit moyen journalier : 3'584 m³/jour (3'477m³/jour);
- débit maximum de traitement : 1'080 m³/h ou 25'920 m³/jour ;
- capacité hydraulique maximale : 18'000 équivalents-habitants (EH) ;
- capacité biologique maximale : 13'125 équivalents-habitants (EH) ;
- charges d'entrées réelles : DCO moyenne 20'123 EH (17'072 EH) et DBO5 à 19'088 EH (13'962 EH) ;
- précipitations : 899 mm (831 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 924.5 mm (908.8 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Les principaux volumes traités à notre STEP ont été les suivants :

	2023	2022
Quantité d'eau épurée	1'308'323 m ³	1'269'085 m ³
ou	env. 3'580 m ³ /jour	env. 3'500 m ³ /jour

soit 47.71 % (46.29 %) de la capacité maximale selon les charges calculées lors de la rénovation de 7'560 m³/jour.

	2023	2022
Quantité de boues digérées	4'413 x 3.4	4'366 x 3.4
	15'004.2 m ³	14'844.4 m ³
ou	41.11 m ³ /j	40.67 m ³ /j

	2023	2022
Quantité de chlorure ferrique utilisée pour précipiter les phosphates contenus dans l'eau	140.12 t	137.02 t

Boues d'épuration

En 2023, ce sont 519 m³ (472 m³) de boues déshydratées à 33.52 % (32.83 %) de matière sèche qui ont été incinérées à la SAIDEF à Posieux.

Durant la même année, nous avons traité 240 m³ (240 m³) de boues liquides en provenance de la Commune de Trey.

Énergie

Le tableau de commande électrique du couplage chaleur-force (CCF) a été changé en avril 2022.

	2023	2022
Production de biogaz	120'036 m ³	125'181 m ³
Courant produit par le CCF	209'859 kW	220'130 kW
Courant utilisé par le CCF	204'006 kW	212'829 kW
Courant acheté au réseau	219'751 kW	209'433 kW
Courant consommé total	423'757 kW	422'262 kW
Courant vendu au réseau	5'853 kW	7'301 kW

On constate que la production de biogaz en 2023 est inférieure de 4.3 % (9.1 %) par rapport à l'année 2022 (vidange du digesteur 1, suite aux crues de la Broye entre le 27 octobre et le 12 décembre, nous avons dû effectuer 7 arrêts de la STEP d'où un redémarrage de la production de gaz très compliqué).

Prestations et marche du service

Le personnel du secteur Assainissement gère, entretient, contrôle et surveille l'ensemble des collecteurs EU/EC, les stations de pompage et des installations de la STEP, ainsi que la déchetterie.

Des analyses annuelles régulières sont exécutées en collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal (12 analyses par le Canton et 12 par nos soins).

Les résultats ne respectent plus la législation en vigueur, mais sont en ordre pour le Canton (attente de la future STEP de l'Éparse).

Achats

- de deux pompes mobiles Flotec 450 l/min ;
- de trois turbines pour pompe STAP ;
- d'un préparateur à polymère réutilisable ultérieurement par l'Éparse ;
- d'une soufflante pour le SBR ;
- d'une génératrice de secours (160 A) en cas de délestage (par préavis) ;
- d'une pompe de recirculation d'eau du CCF ;
- de fournitures de pièces de rechange pour la centrifugeuse de la déshydratation.

Révisions

- du laveur-compacteur du tamiseur ;
- remplacement des plaques d'usures de la vis de transport de la déshydratation.

Remplacements

- d'un couvercle étanche sur la fosse à hydrocarbure sur le tarmac Aéroport ;
- d'une électrovanne anti coup de bélier sur le préparateur à polymère de la déshydratation ;
- du treillis et des piquets de clôture, plusieurs fois, suite à des accrochages dû au trafic de camions ;
- d'une sonde à la petite vis de la STAP des Abattoirs ;
- de la mesure de température de la torchère.

Remise en état

STAP Etrabloz, suite aux inondations :

- de l'unité de commande et afficheur pour capteur de niveau ;
- de l'automate de commande ;
- du démarreur pour une pompe ;
- de deux relais ;

Station de relevage Abattoirs, suite aux inondations :

- du tableau électrique ;
- de la centrale de graissage des vis.



Vis de relevage à la STAP des Abattoirs



Inondation à la STAP des Abattoirs

Divers travaux d'entretien sur des collecteurs communaux

- 12 interventions de curage de collecteurs ;
- 5 interventions de curage de collecteurs et passage caméra ;
- 8 interventions aux STAP et à la STEP de curage et aspiration.

Événements particuliers

Cette année, 7 arrêts de la STEP (record) suite à d'importantes précipitations, soit :

- du 27 octobre au 12 décembre 2023 (400 lt/m²).

Taux de couverture du chapitre affecté (provision et prélèvement non compris)

- 2018 : 116 % ;
- 2019 : 118 % ;
- 2020 : 120 % ;
- 2021 : 128 % ;
- 2022 : 133 % ;

Pour 2023, le taux de couverture devrait être de 123 %.

On constate que ce compte permet d'effectuer des versements à provisions, ce qui est nécessaire afin de pouvoir réaliser les importants travaux qui vont devoir être financés ces prochaines années (participation à la construction de la STEP de l'Éparse, remises à niveau des stations de pompage, des déversoirs d'orages, des réseaux d'assainissement).

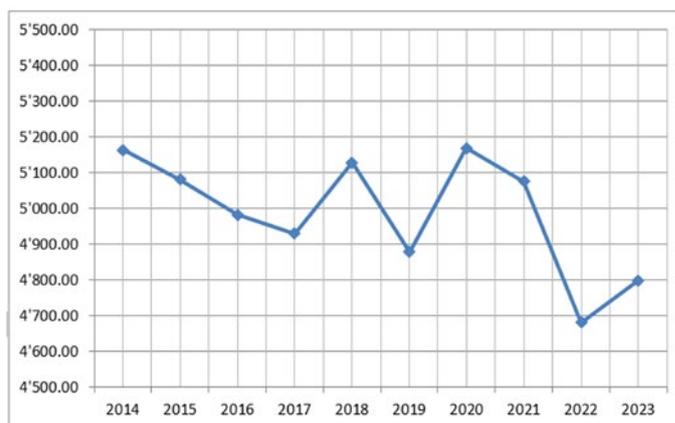
7.2. Élimination des ordures et autres déchets

Gestion annuelle des déchets

Le tonnage global des déchets est en légère augmentation et représente :

	2023	2022
Ensemble des déchets traités	4'798.62 t	4'681.56 t
	453.57 kg/hab	452.29 kg/hab

Le tonnage global des déchets 2023 est donc en légère progression de 2.5 % (- 9.46 %). Il est intéressant de constater que depuis 2020 avait lieu une régression régulière du tonnage annuel, pouvant s'expliquer par les effets de la crise de la Covid-19. En 2022, le tonnage annuel avait atteint un seuil historiquement bas.



Total annuel des déchets

Malgré la légère augmentation de 2023, on reste dans un tonnage annuel plutôt bas.

Le tonnage des ordures ménagères a progressé d'environ 1.5 %, soit un peu plus que l'augmentation de la population en 2023 (+ 1.15 %).

Ordures ménagères et matériaux incinérés

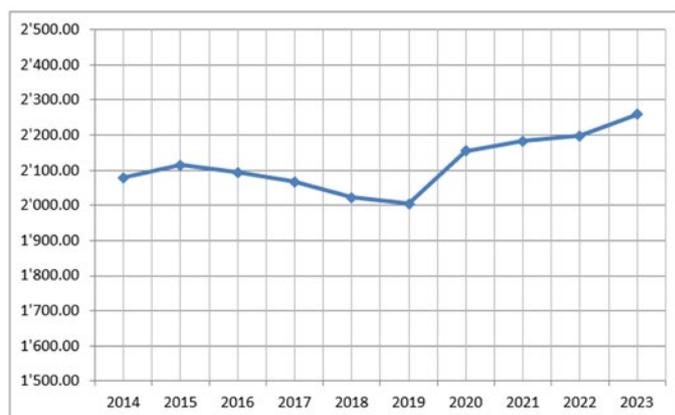
Le tonnage des ordures ménagères, collecté par une entreprise privée, et les déchets incinérés à la SAIDEF ou à la CRIDEC, sont en légère augmentation par rapport aux valeurs des dernières années.

Dans le détail, les déchets incinérés représentent :

	2023	2022
Sagex*	0.00 t	0.00 t
Ordures ménagères	2'069.17 t	2'039.15 t
Déchets en matière plastique (partiel)	83.13 t	85.58 t
Déchets de balayage**	106.72 t	72.90 t
Total	2'259.02 t	2'197.63 t
	213.52 kg/hab	212.78 kg/hab

*Évacué avec les ordures ménagères

**Incinérés à la CRIDEC depuis 2020



Incinération des déchets à la SAIDEF et à la CRIDEC

Concernant les sacs poubelles, pour les ordures ménagères, il est à relever que des contrôles sur la voie publique de sacs non conformes se font régulièrement. En 2023, plus de 52 (112) dénonciations ont été envoyées. En règle générale, cela débouche sur une amende, conformément à la réglementation communale. Dans le détail, il s'agit d' :

- avertissements ou sans suite car adresse valable introuvable : 4 (7) ;
- amendes pour dépôt de sacs officiels en dehors des horaires de ramassage : 11 (40) ;
- amendes pour dépôt de journaux et publicités dans une poubelle publique : 3 (15) ;
- amendes pour dépôt de sacs non-officiels ou divers : 18 (50) ;
- amendes pour autres infractions : 16 ;
- amendes d'ordre pour mégots, urine ou crachats au sol : 11 (8).

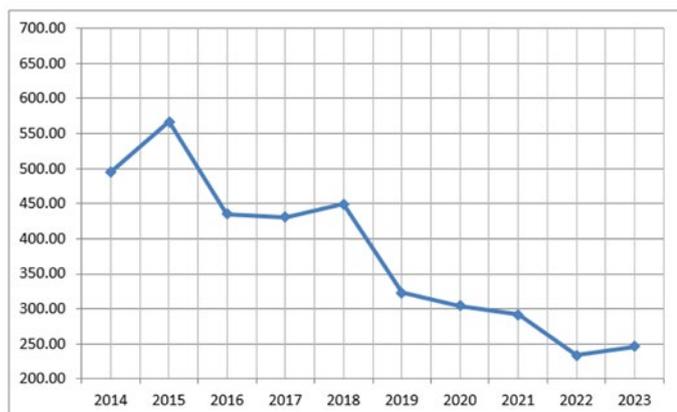
Il est à relever que depuis l'introduction systématique des contrôles des sacs non conformes par le secteur Entretien du domaine public et les sanctions infligées, on constate une amélioration globale de la situation en Ville.

Matériaux inertes déposés en décharge

Le tonnage des matières transportées en décharge est en légère augmentation et représente :

	2023	2022
Matériaux inertes non recyclables	232.65 t	233.74 t
Déchets de balayage*	13.44 t	0.00 t
Total	246.09 t	233.74 t
	23.26 kg/hab	22.63 kg/hab

*Incinérés à la CRIDEC dès 2020



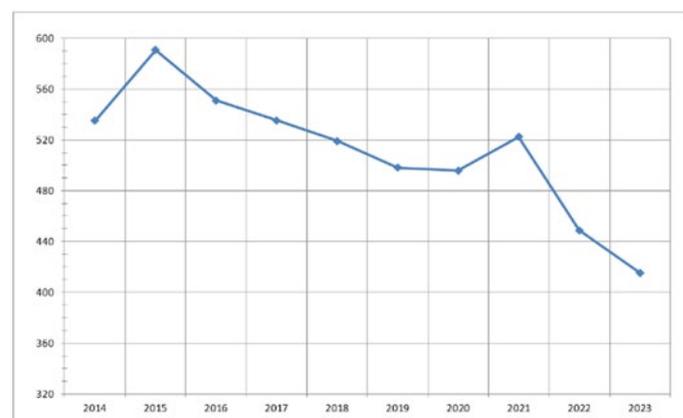
Matériaux mis en décharge à Châtillon

Papiers / cartons (recyclés)

Les papiers-journaux sont récupérés et revalorisés par des entreprises spécialisées. Leur coût de traitement varie en fonction de l'offre et de la demande.

Dans le détail, les papiers/cartons évacués et revalorisés représentent :

	2023	2022
Papier ordinaire et carton	405.71 t	435.35 t
Ramassage trimestriel du papier et journaux	9.52 t	13.27 t
Total	415.23 t	448.62 t
	39.25 kg/hab	43.44 kg/hab



Revalorisation du papier et du carton

D'une manière générale, le taux de recyclage du papier/carton est en baisse de 7.44 % (14.11 %).

Verre (recyclé)

Le verre récupéré a été conduit en 2023 par nos soins ou par une entreprise privée et acheminé à VetroSwiss.

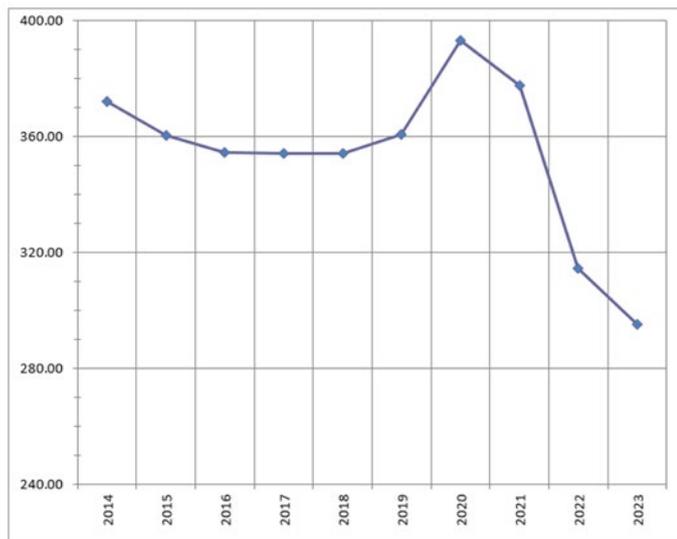
Dans le détail, le verre récupéré représente :

	2023	2022
Verre mélangé (benne et containers en Ville)	50.95 t	44.79 t
Verre blanc	77.46 t	91.19 t
Verre brun	56.00 t	57.58 t
Verre vert	110.68 t	120.82 t
Total	295.09 t	314.38 t
	27.89 kg/hab	30.44 kg/hab

Le tonnage total de recyclage du verre est en diminution de 6.14 % (- 16.7 %).

Rapporté par habitant, on constate également une diminution de 8.37 % (- 18.3 %).

Liste des autres matériaux recyclés



Revalorisation du verre

Autres matériaux recyclés

	2023	2022
Ensemble des autres déchets recyclables	1'583.30 t	1'487.19 t
Total	1'583.30 t	1'487.19 t
	149.65 kg/hab	144.00 kg/hab

Désignation	Évacuation	2023	2022
Objets encombrants non métalliques	Récupérateur	67.94 t	71.88 t
Matières organiques	Compostière	776.36 t	684.29 t
Bois	Récupérateur	326.79 t	332.44 t
Ferraille	Récupérateur	107.20 t	97.04 t
Cuivre	Récupérateur	0 t	0 t
Fer blanc et aluminium	Récupérateur	23.31 t	24.05 t
Objets encombrants métalliques	Récupérateur	39.73 t	36.89 t
Petit électroménager *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Gros électroménager *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel électronique *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel informatique *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Frigo *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
TV	Récupérateur	7.04 t	2.91 t
Flaconnage bouteilles plastiques	Récupérateur	8.03 t	7.28 t
Capsules Nespresso	Récupérateur	8.25 t	8.04 t
Huiles minérales et végétales	CRIDEC	7.10 t	7.92 t
Déchets en matière plastique	Récupérateur	83.14 t	85.58 t
PET	Récupérateur Déchetterie	36.73 t	40.45 t
Fils, câbles	Récupérateur	3.72 t	4.28 t
Piles batteries-accumulateurs		4.79 t	3.75 t
Briques à boisson *2	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Vêtements usagés	Récupérateur	83.13 t	80.39 t
Total		1'583.30 t	1'487.19 t
*2 Recyclage de l'aluminium		149.65 kg/hab	144.00 kg/hab

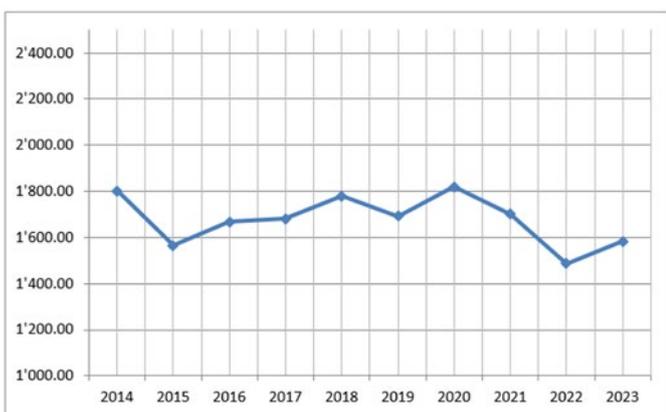
L'électroménager et l'informatique*1, non pesés, ont représentés 183 (167) palettes que nous avons valorisées au travers de différentes filières de recyclage (fondation Mode d'emploi, RG Récupération SA).

Objets encombrants non métalliques et bois

Ceux-ci sont soit récupérés à la déchetterie, soit ramassés sur appel pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS et/ou AI, par le secteur Entretien du Domaine Public.

Proportion de type de déchets par habitant /année

Le tonnage total de l'ensemble des déchets produits sur la Commune de Payerne est en diminution et représente 4'798.62 tonnes (4'681.56), soit 451.00 kg/habitant (453.29), alors que la moyenne suisse est d'environ 700 kg/habitant. Pour comparaison, la moyenne européenne est de ~ 490 kg/habitant.

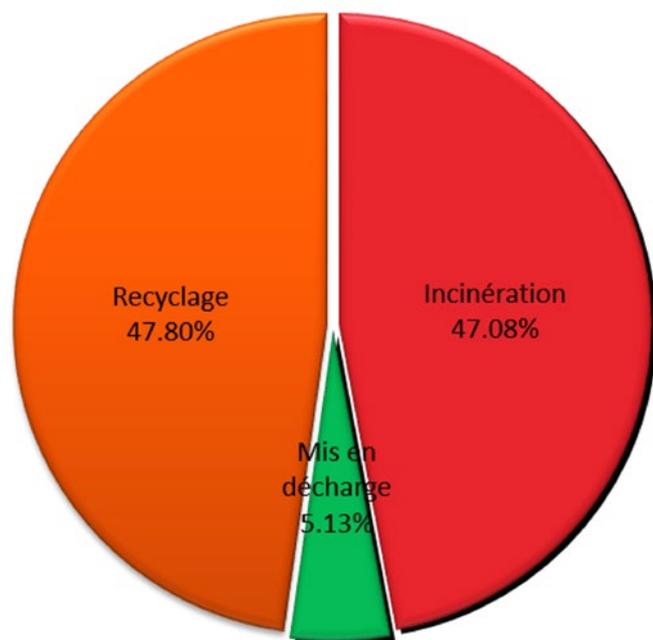


Autres matériaux recyclés

Si la Suisse est la troisième plus grosse productrice de déchets en Europe, elle fait cependant partie des élèves-modèles en matière de recyclage et de production d'humus.

Dans le détail, la proportion des déchets représente :

	2023	2022
Déchets incinérés	213.52 kg/hab. (47.08 %)	212.78 kg/hab. (46.94 %)
Déchets mis en décharge	23.26 kg/hab (5.13 %)	22.63 kg/hab. (4.99 %)
Déchets recyclés	216.79 kg/hab (47.80 %)	217.88 kg/hab (48.07 %)
Total	453.57 kg/hab	453.29 kg/hab.



Filière de traitement global des déchets

La part de recyclage à Payerne a baissé légèrement, après plusieurs années stables. Elle se situe aujourd'hui un peu en dessous de la moyenne suisse (~ 50 %).

Vente de sacs - ramassage des containers

	2023	2022	2021	2020	2019
rouleaux de 10 sacs de 17 litres	6'900	6'210	7'260	6'450	6'390
rouleaux de 10 sacs de 35 litres	15'570	16'800	16'740	15'540	15'060
rouleaux de 10 sacs de 60 litres	936	936	1'008	1'050	960
rouleaux de 5 sacs de 110 litres	1'420	1'500	1'540	1'820	1'740

Volume des déchets récupérés au moyen des sacs officiels :

- 2019 : 7'895 m³
- 2020 : 8'166 m³
- 2021 : 8'545 m³
- 2022 : 8'322 m³
- 2023 : 7'965 m³

Le volume moyen de sacs à ordures par habitant est d'environ 14.48 l/hab./semaine (15.50 l/hab./semaine), ce qui représente une dépense de l'ordre de Fr. 43.06 hab./an. (Fr. 46.06).

Poids moyen du sac

- 17 l environ 4.42 kg (4.17)
- 35 l environ 9.09 kg (8.58)
- 60 l environ 15.59 kg (14.70)
- 110 l environ 28.58 kg (26.95)

On constate une augmentation globale du poids par sac, ce qui est conforme si l'on prend en considération l'augmentation de la population et la légère baisse des ventes de sacs officiels.

De plus, 194 (176) rouleaux de 35 l ont été distribués aux familles de 3 enfants et plus, à titre de mesures d'accompagnement.

Accès à la déchetterie - Préavis n° 16/2022

Le macaron autocollant à poser sur le véhicule est toujours en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le préavis n° 16/2022, adopté par le Conseil communal, prévoit les réalisations suivantes :

- mise en service d'une déchetterie mobile > réalisée en décembre 2022 ;
- mise en service d'une ressourcerie > réalisée au printemps 2023 ;
- gestion des accès au moyen de barrières automatiques > travaux prévus en mars 2024. La gestion des barrières par lecture des plaques minéralogiques a nécessité de nombreuses démarches dont l'établissement d'un avenant au règlement communal sur la gestion des déchets, en cours de validation auprès du Canton ;
- installation de conteneurs type Molok au centre-ville > mise à l'enquête prévue au printemps 2024, installation à la suite.

Déchetterie mobile



Déchetterie mobile

Début décembre 2022, la déchetterie mobile a été inaugurée. C'est l'entreprise RG Récupération SA à Sévaz qui se charge de la collecte.

Les sites retenus sont les suivants :

- Place de la Concorde ;
- Place du parc Montriant ;
- Avenue de la Colline ;
- Quartier des Rives de la Broye ;
- Quartier Les Vernes.

Cela représente une collecte de 4.5 heures par semaine, le mercredi après-midi. Deux tournées sont nécessaires afin de respecter les horaires.

Dans le détail, les déchets récupérés représentent :

	2023	2022
Papier - carton	17'069 kg	Statistiques absentes
Verre vert	5'196 kg	
Verre brun	4'540 kg	
Verre blanc	4'985 kg	
PET	2'161 kg	
Fer blanc – Alu ménage	684 kg	
Capsules Nespresso	330 kg	
Alu canettes	432 kg	
Piles	70 kg	
Déchets organiques	3'133 kg	
Flaconnage	638 kg	
Huile végétale	94 kg	
Petits appareils ménagers	376 kg	
DIB (déchets industriels banals)	244 kg	
Inertes	74 kg	
Ferrailles	28 kg	
Briques à boissons	4 kg	
Déchets spéciaux	4 kg	
Total	40'062 kg	

Il n'y a aucune ristourne sur certains des déchets récoltés (verre par exemple), comme c'est le cas à la déchetterie principale.

Ressourcerie communale

La ressourcerie communale, mise en service il y a environ une année, permet la sélection et la récupération d'objets donnés par la population (2^e main) et répond à une attente de la population. La revalorisation se fait au travers de la filière de la Fondation Cherpillod. Après un démarrage timide, un rythme de croisière a été pris. Pour 2024, plusieurs actions sont évaluées pour en augmenter encore l'attractivité

Événements à la déchetterie en 2023

- diverses réparations sur le matériel (containers, bennes) ;
- participation aux séances pour le projet d'installation de barrières de gestion des entrées et sorties ;
- mis en service de la déchetterie mobile (préparation des sites) ;
- mise en service de la ressourcerie (2^e main).

Achat

- de containers 800 l.

Taux de couverture du chapitre affecté (provision et prélèvement non compris)

- 2018 : 115 % ;
- 2019 : 99 % ;
- 2020 : 85 % ;
- 2021 : 93 % ;
- 2022 : 93 % ;

Pour 2023, le taux de couverture devrait être de 91 %.

On constate depuis quelques années maintenant que ce compte ne permet plus d'effectuer de versements à provisions, ce qui est nécessaire afin de pouvoir réaliser les investissements devant être financés ces prochaines années (nouvelle déchetterie principale, récolte des déchets de cuisine, etc.).

Les projets traités dans le préavis n° 16/2022, accepté par le Conseil communal, occasionneront dès 2024 une augmentation progressive de la taxe forfaitaire, qui passera ainsi de Fr. 81.— à Fr. 110.—.

7.3. Secteur Eaux

Pluie

En 2023, les précipitations ont été de 899 mm (831 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 924.5 mm (909 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Neige

Total des chutes de neige cumulées : 7 cm (14 cm), issu des relevés de Météo Suisse.

Nos ressources en eau sont

Sources	2023		2022	
	en m ³	en %	en m ³	en %
Planche au Loup (Aches – Bretonnière – Praz Chevrey – Vers-chez-Savary – Creux-de-Nervaux)	313'929	- 2.3	321'207	- 19.0
Turbidité, nettoyage, etc.	4'970	+ 436	928	- 64.8

En 2022, la source des Aches a été mise hors service, la qualité de l'eau ne permettant plus de la distribuer. La source du Creux de Nervaux (zone amont) est quant à elle hors service depuis 1999 (pollution), ne subsiste que la zone aval comme ressource encore exploitée.

Ces dernières années, on a constaté un abaissement généralisé des ressources de nos captages, dû principalement à des saisons plus sèches et à des épisodes pluvieux souvent intenses, mais insuffisamment longs pour pénétrer dans le sol et alimenter les nappes. Si ce n'est un sursaut en 2020, on constate pour 2023 un apport d'eau à nouveau en diminution, de peu cependant, soit environ ~ 3 % par rapport à 2022.

Malgré un apport en eau légèrement moindre, les rejets ont fortement augmenté en 2023 (+ 436 %), confirmant l'affaiblissement progressif de nos captages.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos captages représente environ 29 % de l'approvisionnement total. Longtemps plafonné à ~ 20 %, les pluies continues de l'automne ont été favorables le dernier trimestre.

Évolution des débits aux captages Les Aches

	2023	2022	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	25	20	+ 25
Rejet	98'539	82'566	+ 19.3

Suite à plusieurs années lors desquelles l'approvisionnement des captages « Les Aches » était en baisse significative, on constate dès 2022 une mise en rejet totale. L'état des drains et des conduites, passablement dégradé, entraîne une forte turbidité, ce qui ne permet plus d'intégrer ces débits comme ressources en eau potable. Les valeurs de consommations indiquées dans le tableau ci-dessus représentent uniquement des débits créés lors de jaugeages et d'étalonnages.

Il apparaît peu probable que les assainir à l'identique soit la solution. Le niveau actuel de la nappe se tarit en effet de plus en plus, sans compter la problématique des drains affaissés, à grande profondeur (~ 6 m). Leur réfection intégrale représenterait également un coût prohibitif, car situés intégralement en forêt. Après avoir procédé à des investigations par un hydrogéologue et un sourcier, il semblerait que de plus grandes quantités d'eau se trouvent à grandes profondeurs. Le projet de réalisation de deux puits de pompage, permettant de déterminer s'il y a bien de l'eau en quantité et en qualité, a été reporté dans l'attente du résultat des investigations en cours autour de Payerne. En effet, trois sites ont été identifiés par étude hydrogéologique comme pouvant apporter d'importants débits et assurer sur le long terme l'alimentation des réservoirs en alternance avec le puits de la Vernaz. Cela participerait également à assurer l'eau de secours, en parallèle des évaluations déjà en cours avec d'autres grands distributeurs. La sécurité d'alimentation nécessaire en cas de crise (obligation en tant que distributeur d'eau) serait alors assurée.

Évolution des débits au captage La Bretonnière

	2023	2022	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	94'822	96'881	- 2.1
Rejet	10'215	5'556	+ 83.9

On constate que l'approvisionnement du captage « La Bretonnière » est en baisse en 2023, après une brève embellie qui donnait suite à plusieurs années en baisse.

Les travaux d'entretien ponctuels ainsi que l'état des drains et des conduites expliquent en grande partie cet accroissement des rejets vis-à-vis des apports.

Évolution des débits au captage Les Bohémiens

	2023	2022	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	44'865	42'976	+ 4.4
Rejet	499	215	+ 132.1

On constate que l'approvisionnement du captage « Les Bohémiens » est en légère augmentation en 2023, après plusieurs années en baisse.

La forte augmentation des rejets s'explique d'une part par un apport en eau plus grand et d'autre part par l'état des drains et des conduites qui reste à surveiller.

Évolution des débits au captage Praz Chevrey – Vers-chez-Savary - Creux-de-Nervaux

	2023	2022	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Praz Chevrey	36'163	35'172	
Vers-chez-Savary	12'204	13'295	
Creux-de-Nervaux	125'850	132'883	
Consommation	174'217	181'330	- 3.9

On constate que l'approvisionnement de ces captages (pompages) est en baisse en 2023, après une hausse en 2020. De manière générale, ces dernières années les débits sont plutôt à la baisse.

Il n'y a aucun rejet possible.

Évolution des débits aux pompages

	2023		2022	
	en m ³	en %	en m ³	en %
L'Entente, Montagny	18'391	1.7	35'475	3.2
La Vernaz, Corcelles	739'246	69.0	751'431	67.8
Total	757'637	70.7	786'906	71.0

Approvisionnement d'eau total pour 2023 : 1'071'566 m³ (1'108'113 m³).

Déduction faite de l'eau vendue à la Commune de Fétigny, soit 78'096 m³ (71'850 m³), ainsi que les 30'475 m³ (28'683 m³) vendus à l'Aérodrome, la consommation journalière de notre Commune pour 2023 s'est élevée à environ 249 litres/habitant/jour (267 l/h/j), y compris l'utilisation pour l'industrie, l'agriculture, les fontaines

ainsi que les pertes du réseau. La consommation globale annuelle a diminué de 3.3 % par rapport à l'an dernier.

Le débit des sources a diminué en 2023 de 2.3 % (- 19 %). Elles ont contribué pour 29 % (29 %) de nos besoins. L'approvisionnement des ressources de Montagny, appartenant à l'Entente, a fortement diminué et couvre le 1.7 % (3.2 %) de notre approvisionnement. Après la période de chantier où beaucoup d'eau a été soutirée, l'apport du puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, couvre le 69.0 % (67.8 %) de nos besoins. Nous privilégions bien entendu, dans la mesure du possible, l'eau de nos sources avant de devoir acheter une eau ayant dû être pompée.

Suite aux différentes campagnes d'écoute de réseau et de recherche de fuites, et par comparaison des volumes d'eau d'approvisionnement et de facturation, on peut estimer sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau communal un taux de fuite d'environ 10 %, stable pour 2023. Ne sont pas comprises les eaux de construction, de traitement, des fontaines, etc. La moyenne suisse est d'environ 15 %. A l'avenir, avec un prix de l'eau qui va aller en augmentant (traitement, pompage, raccordement sur un autre distributeur), il deviendra de plus en plus important de pouvoir surveiller le réseau de distribution de manière à identifier et réparer rapidement les fuites, évitant également ainsi au maximum les risques de ruptures brutales des conduites.

Suite à l'écoute permanente de l'ensemble du réseau l'année dernière, il a été possible de détecter rapidement tout type de fuite, grande ou petite. Un effet préventif est constaté, car le secteur Eaux a pu intervenir sur des conduites fortement abîmées et avant leur rupture, évitant ainsi d'importants coûts de remise en état des chaussées. Ces écoutes permanentes sont en place dans la plupart des villes de Suisse romande.

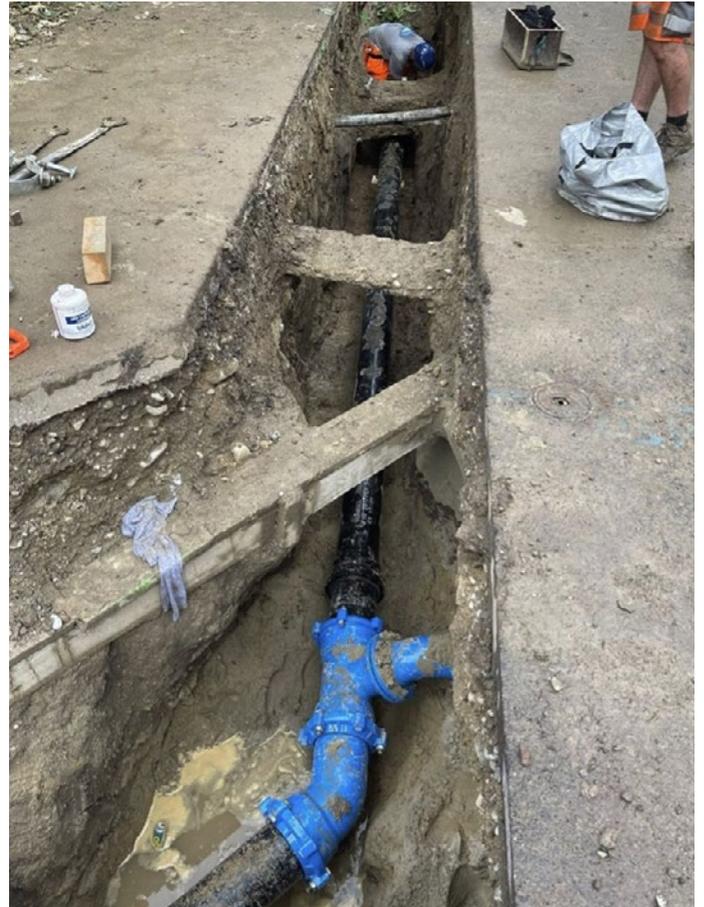
Extensions ou remplacements de conduites dans le réseau

En plus des contrôles techniques et sanitaires des captages, chambres de visite et réservoirs, le personnel du secteur a effectué les travaux suivants :

- remplacement de la conduite d'eau DN 200 à la route de Grandcour et à l'Avenue Général Jomini ;
- remplacement de la conduite d'eau DN 200 à l'Avenue de La Promenade ;
- remplacement de la conduite d'eau DN 150 entre l'Avenue du Stade et l'Avenue Général Jomini ;
- réparation de plusieurs fuites sur le réseau de distribution.



Avenues Général Jomini et du Stade, remplacement de la conduite



Avenue de La Promenade, remplacement de la conduite



Avenues Général Jomini et du Stade, remplacement de la conduite et BH



Avenues Général Jomini et du Stade, remplacement de la conduite et BH

Chlorothalonil

Après plus d'une année de tests, les résultats ont démontré qu'il serait possible de traiter le chlorothalonil présent dans l'eau pompée à La Vernaz. Tous les autres pesticides seraient également éliminés. Reste la question du financement, à savoir si des subventions seront allouées par la Confédération (idem micropolluant STEP). A l'heure actuelle, aucune information n'a encore été donnée.

Afin de définir plus précisément les contours d'un futur traitement, un avant-projet devrait être lancé par l'AIEPV. Cela permettra le temps venu d'agir rapidement, les bases ayant déjà été étudiées.

Défense incendie

Le nombre de bornes hydrantes est stable et s'élève à 380 unités (380). Plus aucune hydrante souterraine ne se trouve sur le réseau communal. Toutes les bornes hydrantes sont contrôlées, repeintes et, si besoin, réparées ou remplacées.

De nombreuses bornes hydrantes ont été équipées de détecteur d'utilisation. En effet, il est strictement interdit d'utiliser une borne hydrante sans en avoir fait la demande auprès du secteur Eaux. Ce système a permis

d'attraper sur le fait de nombreuses personnes ou entreprises, à qui un rappel des règles d'usage a été fait ainsi que la facturation des quantités d'eau prélevées.

Entretien du réseau

Notre réseau d'eau (diamètre entre 100 et 300 mm) a une longueur totale d'environ 88'000 m. Cette longueur comprend les conduites pression communales (81'800 m), ainsi que les conduites gravitaires des captages (6'200 m).

La campagne de contrôle et de réfection des vannes de chaussées a été poursuivie durant l'année 2023 avec 1'288 (1'763) vannes contrôlées. Notre réseau ne compte pas moins de 3'295 (3'260) vannes de réseau ou de branchements privés.

Travaux divers

- contrôle et maintenance des vannes de chaussée ;
- contrôle des installations et documentation du dossier de l'autocontrôle ;
- nettoyage des réservoirs ;
- révision et échange partiel des bornes hydrantes sur le réseau ;
- remplacement des branchements privés sur le domaine public, sur les chantiers de remplacement ou de nouvelles conduites d'eau ;
- équipement de compteurs dans les chambres d'arrosage et de traitement, aux fontaines et dans les refuges ;
- équipement de compteurs dans les bâtiments communaux et privés ;
- contrôle des installations intérieures des bâtiments.

Le secteur Eaux a réparé 19 (9) fuites sur les embranchements de distribution et 11 (16) fuites sur les conduites principales du réseau.

Compteurs

Les nouvelles constructions ont nécessité la pose de 27 (19) compteurs.

Par ailleurs, la démolition ou l'inoccupation de divers bâtiments a occasionné la dépose de 7 (3) compteurs. Dans le cadre de l'échange périodique destiné à maintenir un parc ne dépassant pas 16 ans d'âge, 96 (118) compteurs ont été échangés. Actuellement, 1'893 (1'873) compteurs sont installés sur le réseau de Payerne, y compris sur les bâtiments communaux et postes d'arrosage. Tous possèdent aujourd'hui une installation de relevé à distance.

Lors de l'échange périodique des compteurs, chaque installation est contrôlée et remise en conformité si nécessaire. De plus, des contrôles sont faits chaque année pour vérifier le maintien de la conformité. En 2023, ce sont 405 (367) contrôles d'installation qui ont été réalisés.

Recherches d'eau

Afin de garantir à futur un approvisionnement en eau de qualité et en grande quantité (eau de secours), les projets suivants ont été suivis :

- recherche d'eau autour de Payerne, dans un rayon de ~ 4 km. Suite à des études sur base de cartes historiques et d'essais géophysiques, trois sites potentiels ont été identifiés, sur la Commune de Fétigny. Des forages de reconnaissance doivent être réalisés en 2024, afin de confirmer les débits attendus ainsi que la qualité de l'eau ;
- raccordement sur un grand distributeur (eau du lac de Neuchâtel). Avec le projet d'installation de la Micarna sur le site AgriCo à Saint-Aubin, il est prévu que l'AIEPV vende dans un premier temps de l'eau (~10 ans), puis reprenne par la suite les infrastructures qui auront été réalisées ce qui lui assurera en retour l'approvisionnement en eau de secours qui fait encore défaut aujourd'hui. Les volumes de stockage et défense incendie aux réservoirs seront également optimisés. Le Conseil intercommunal de l'AIEPV devrait se déterminer sur la suite de ce projet en 2024.

De par les débits recherchés, et en fonction de ce qu'il est encore possible de prélever sur le réseau de l'Entente intercommunale entre Payerne et Montagny, il a été décidé de ne pas reconduire, dans les délais conventionnels, la convention de 2001. Un préavis sera soumis dans ce sens au Conseil communal en 2024.

Taux de couverture du chapitre affecté (provision et prélèvement non compris)

- 2018 : 108 % ;
- 2019 : 93 % ;
- 2020 : 112 % ;
- 2021 : 104 % ;
- 2022 : 115 % ;

Pour 2023, le taux de couverture devrait être de 113 %.

On constate que ce compte permet d'effectuer des versements à provisions, ce qui est nécessaire afin de pouvoir réaliser les importants travaux qui vont devoir être financés ces prochaines années (traitement du chlorothalonil et pesticides, eau de secours, entretien des réseaux, des stations de pompage et des réservoirs).

7.4. Entretien du Domaine Public (EDP)

Tâches courantes effectuées par le secteur EDP

- entretien des trottoirs, rues, places, lieux publics et les routes (environ 61 km) ;
- travaux de goudronnage ponctuels et travaux de reflachage (mise en place d'enrobé bitumineux sur les chaussées existantes) ;
- fauchage et entretien des accotements routiers, des zones vertes et des berges de ruisseaux (environ 2 à 4 fois par année soit 600 à 800 km) ;
- service de l'entretien hivernal pour les routes communales et privées ;
- entretien des chemins AF (amélioration foncière), chemins en béton ou gravelés (environ 51 km) ;



Réfection des chemins gravelés AF

- entretien des promenades, des places de jeux, des bancs publics et du mobilier urbain ;
- entretien et nettoyage réguliers des fontaines et des installations de voirie en général ;
- pose des drapeaux décoratifs et diverses publicités pour les manifestations dans les rues de la Ville ;
- ramassage des ordures ménagères, du papier et des objets encombrants ;
- balayage et propreté du domaine public ;
- contrôle des sacs à ordures illicites (recherche d'identité) avec transmission au secteur Sécurité publique pour les sanctions ;
- entretien du parcours Vita et de la piste finlandaise ;
- pose et entretien de la signalisation routière courante ainsi que pour les chantiers ;

- gestion de l'affichage culturel en collaboration avec le secteur Atelier ;
- mise en place et démontage des décorations et des éclairages de Noël ;
- participation des deux bûcherons du secteur aux travaux du Groupement forestier et de la Régie des Hameaux ;
- entretien des plantations existantes des arbres des 7 ans (chaque enfant de 7 ans plante un arbre) ;
- entretien des bords de forêt et des chemins forestiers ;
- taille de lisières des forêts ;
- participation logistique aux nombreuses manifestations se déroulant à Payerne (1'580 heures) ;
- vidange des bennes de verre vert de la déchetterie principale ;
- gestion de la mini-déchetterie à rue Derrière-la-Tour (2 fois par semaine).

Tâches particulières effectuées par le secteur EDP

- pose de toilettes sèches au chalet Blanche-Neige et jardin Pré Thorin ;
- transformation et optimisation du dessableur du ruisseau du Bochet vers le départ du parcours Vita ;
- pose des bancs à la Place du Marché ;
- entretien du tarmac de Payerne Airport ;
- réfection des berges du ruisseau de Chaume ;
- agrandissement du sentier des jardins de Pré Thorin ;
- assainissement des jeux « du parc Chinois » à côté du stade ;



Parc Chinois

- fabrication d'une décoration lumineuse non mise en place pour une question d'économie d'énergie ;
- extinction de certains luminaires d'éclairage public dans le but d'économiser de l'énergie ;
- mise en place de potelets à la rue de Guillermaux ;

- Suppression de barrages de castors.

Tâches particulières effectuées par le secteur EDP pour d'autres secteurs communaux

Voici ci-après les principales tâches réalisées :

Pour le secteur Eaux (environ 110 heures)

- étanchéité de certains ouvrages ;
- fabrication de plaques bétons pour consolider les bornes hydrantes ;
- diverses interventions au puits de La Vernaz.

Pour le secteur Espaces verts (environ 170 heures)

- ramassage de branches suite à la taille hivernale ;
- gestion des bennes à gazon et à feuilles en automne ;
- divers balayage et nettoyage suite à leurs interventions ;
- évacuation des branches de tailles ;
- abattage d'arbres.



Aménagement d'une terrasse arborisée sur la Place du Marché

Pour le service Bâtiments (environ 890 heures)

- travaux divers de maçonnerie dans le cadre de la rénovation de Grange de la Ville ;
- tous travaux de maçonnerie pour le secteur (le service Bâtiments n'a plus de maçon dans son équipe).

Pour le secteur Sécurité publique (environ 300 heures)

- pose et dépose et de signalisation lors de chantiers ;

- remplacement de panneaux de signalisation accidentés ;
- fabrication de blocs anti-intrusion pour les fermetures de route lors des manifestations.

Pour le secteur Assainissement (environ 220 heures)

- travaux et pose de la génératrice à la STEP ;
- création d'une rampe pour la vidange des petits véhicules communaux ;
- divers travaux de maçonnerie (réfection du décanteur primaire, réfection de regards de visite sur les collecteurs d'assainissement, etc.) ;
- diverses interventions.

Pour le secteur Cave (environ 70 heures)

- mise en bouteille.

Pour des Maîtres d'état (environ 60 heures)

- organisation et planification des différentes interventions en lien avec l'entretien des routes ;
- curage des grilles de routes.

Pour l'éclairage public (environ 20 heures)

- gestion des remplacements de mâts accidentés ;
- gestion de la remise en fonction suite à la fin du potentiel blackout.

Au total le secteur a fourni 1'840 heures de soutien à d'autres secteurs communaux et Maîtres d'état, soit 1 ETP/année.

Pour les décorations de Noël et pour la SIC, le secteur a œuvré durant environ 751 heures.

Travaux principaux effectués par des entreprises ou maîtres d'état

- curage des grilles de route ;
- gravillonnage route de la Grosse Pierre, En Boulex, Chemin du Levant ;
- travaux de gestion des fissures ;
- pose d'enrobé à l'entrée du cimetière ;
- assainissement du giratoire du Sansui à la route de Corcelles.

Éclairage public

Chaque année, des travaux d'entretien, de remplacement et de pose de nouveaux luminaires ont lieu. Ces travaux ont été effectués principalement dans le cadre du remplacement de divers candélabres endommagés par des accidents de la circulation ou dans le cadre de remplacement de candélabres usagés.

Remplacement et extension du réseau d'éclairage public

Dans le but de réduire les frais de consommation, le secteur a profité de commander le remplacement de quelques anciens luminaires par un éclairage public LED.

7.5. Domaines

Durant l'année 2023, plusieurs baux agricoles (terres communales) ont été réattribués à des agriculteurs payernois.

La Municipalité a participé à plusieurs séances de travail traitant du projet d'irrigation ArroBroye, prévoyant l'arrosage des champs par pompage dans le lac de Neuchâtel. Cette réalisation concerne 185 agriculteurs et touche 4'200 hectares de surfaces irrigables, dont 464 hectares de cultures à haut potentiel (majorité de pommes de terre). Elle permettrait de fortement limiter le pompage d'eau dans les rivières, de plus en plus restrictif.

7.6. Forêts

Un bail à ferme pour biens-fonds forestiers lie la Commune de Payerne (107 ha) au Groupement Forestier Broye-Vully créé en 2019. Les travaux forestiers non prévus dans le bail sont effectués par le personnel communal et se rapportent aux soins des plantations et à l'entretien des chemins et des lisières. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité des forêts pour les activités en plein air. Dans ce sens, nous veillons à ce que ces espaces de loisirs, refuges, parcours Vita, piste finlandaise, soient régulièrement contrôlés et entretenus pour qu'ils offrent un aspect accueillant et sécurisant pour la population.

Moment agréable et apprécié, les jeunes enfants et leurs parents ont participé en fin d'année à la 51^e plantation de « L'arbre des 7 ans » qui s'est déroulée au hameau de Vers-chez-Perrin, secteur de la « Planche au Loup ». Ce sont ainsi de jeunes plants qui ont été mis en terre après que le garde-forestier ait donné les informations d'usage sur l'art de planter un arbre.

7.7. Cours d'eau

La surveillance et l'entretien des ruisseaux et fossés sont assurés par le personnel communal. Les travaux de curage des fossés et de vidange des dessableurs, de fauchage des berges et de stabilisation des rives font l'objet d'un décompte annuel. Ils sont subventionnés à raison de 60 % par le Département de l'environnement et de la sécurité, Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquable sur le territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords des cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages. Ces prestations sont subventionnées à raison de 95 % par la DGE.

Durant l'année 2023, en raison des faibles précipitations enregistrées durant l'été, le castor a quelque peu modifié ses habitudes en créant de nouveaux barrages là où on l'attendait pas. Le démontage des barrages étant soumis à autorisation, il demeure parfois difficile d'intervenir aussi rapidement que l'on souhaiterait.

8. Urbanisme, mobilité, environnement

Monique Picinali



Le dicastère a connu une année 2023 mouvementée. Après le départ de Monsieur Vincent Python, Chef de service Contructions, environnement et patrimoine au 30 avril 2023, ce fut au tour du Chef de service de Urbanisme et Travaux, Monsieur Ernest Bucher, de prendre après 26 années d'activités, une retraite anticipée et planifiée au 30 septembre 2023. Je les remercie sincèrement pour leur confiance et leur engagement envers notre Commune.

Tenant compte de ces départs, la Municipalité a procédé à une réorganisation de l'Administration communale qui est passée de 7 à 6 services, dans un but d'efficacité et de cohérence. De ce fait, depuis le 1^{er} octobre 2023, le dicastère a changé de nom et a intégré les thématiques de la mobilité et de l'environnement. Dans le nouveau service Urbanisme, mobilité et environnement, sont inclus les secteurs Police des constructions et Espaces verts (anciennement Parcs et promenades).

Je profite de cette occasion pour remercier sincèrement tout le secteur Entretien du Domaine Public avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer pendant plus de 2 ans. Je les remercie pour tout le travail effectué durant cette période.

En 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre service, Madame Marie-Hélène Andreae (Police des constructions, 1^{er} janvier 2023), Monsieur Loris Celant (Espaces verts, 1^{er} septembre 2023), Madame Régina Lamour (Déléguée à l'énergie et au développement durable, 1^{er} septembre 2023) et Madame Clara Rovelli (Police des constructions, 1^{er} octobre 2023).

Au 1^{er} octobre 2023, Monsieur Toni Schroeter a été nommé Chef de secteur Police des constructions, Madame Ilona Losey a été nommée Adjointe technique au service Urbanisme, mobilité et environnement et Monsieur Florent Jeannin a été nommé Gestionnaire de projets Espaces verts. Je les remercie d'avoir accepté ces nouvelles responsabilités.

Après une année consacrée à l'amélioration des processus internes au service, 2023 a été une année de transition durant laquelle le travail d'équipe a été essentiel pour répondre au mieux aux sollicitations de la population payernoise.

A l'heure où ces lignes sont rédigées, le service a accueilli Monsieur Bertrand Sauterel, en qualité de Chef de service Urbanisme, mobilité et environnement le 1^{er} février 2024.

J'ai le plaisir aujourd'hui d'être à la tête d'un dicastère au complet et engagé à faire avancer les grands projets de notre Ville en lien avec l'urbanisme, la mobilité, l'aménagement du territoire, le paysage et l'environnement.

8.1. Urbanisme et aménagement du territoire

Outre l'exécution des tâches courantes, le service Urbanisme, mobilité et environnement a procédé principalement en 2023 :

- au traitement des oppositions du PA l'Éparse et sur demande du Canton à la mise à l'enquête complémentaire d'une étude d'impact. Cette procédure a finalement abouti à un nouveau préavis soumis au Conseil communal (préavis n° 17/2023) ;
- au traitement des oppositions du PA Hameaux. Les moments d'échanges avec les habitantes et habitants des Hameaux ont été riches et constructifs et cette procédure a conduit à une enquête complémentaire du PA qui est actuellement à l'examen préalable ;
- à la poursuite des adaptations du PA Général Guisan suite aux négociations entre les différents partenaires et aux attentes de ces derniers ;
- au lancement d'une nouvelle étude sur l'aménagement de la Place Général Guisan et du carrefour attenant. Celle-ci inclut de nouveaux éléments tels que les quelques 700 élèves supplémentaires de la future Ecole professionnelle ainsi qu'une meilleure intégration de la mobilité douce ;
- à la poursuite des études de l'aménagement d'une nouvelle interface de transports à la gare (préavis n° 31/2022). Pour rappel, ces études sont subventionnées par le Canton et le Service cantonal de la Mobilité qui sont fortement impliqués dans ce projet ;
- à la mise à l'enquête publique du PA A La Coulaz 2 en vue de la construction d'un nouvel EMS de 76 lits dans le quartier des Rives de la Broye et à l'adoption par le Conseil communal de cette nouvelle planification par le biais du préavis n° 08/2023 ;
- à la participation de l'établissement du cahier des charges du Mandat d'Études Parallèles (MEP) pour la construction d'un EMS par l'Association régionale FOREMS. La Commune a été impliquée dans le processus de ce MEP avec la participation active dans le collège d'experts ;
- à la participation dans les réflexions du PA Les Invuardes (révision du PEP des Invuardes) en vue de l'agrandissement prochain de l'HIB ainsi qu'à l'envoi à l'examen préalable au Canton ;
- au choix et tests pour le remplacement de la balayeuse Ravo par une nouvelle balayeuse électrique Boschung (préavis n° 01/2023) ;
- au suivi du projet de requalification de l'Avenue Général Jomini principalement par l'intégration d'éléments paysagers plantés par le secteur Espaces verts ;
- à la poursuite des études du rehaussement et de l'assainissement de la passerelle existante des Rammes. Ce projet a été mis à l'enquête publique et a fait l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal (préavis n° 01 /2024) ;
- à la poursuite des négociations avec l'entreprise Colas sur la base de l'audit réalisé sur les fissures apparues sur le tarmac civil d'Aéropôle I. Les négociations n'ayant pas abouti le dossier sera traité par la voie judiciaire ;
- au suivi des travaux de réfection de la muraille et de la cuisine militaire ainsi que ceux des aménagements extérieurs en lien avec le nouveau bâtiment multifonctionnel en Guillermaux (préavis n° 03/2020) ;
- au suivi des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain en étroite collaboration avec la DGE (préavis n° 09/2022) ;
- au suivi des fouilles archéologiques exigées par le Canton dans le cadre des terrassements du futur parking privé En Guillermaux. Ces fouilles ont retardé l'ensemble des projets du secteur pendant un peu plus d'une année. Plusieurs interventions du service auprès de la DGIP ont été menées en collaboration avec la société Coopelia ;
- à l'élaboration d'un Master plan « Plan de développement du site Aéropôle I » qui vise à adapter cette zone d'activités aux besoins actuels et futurs, dans le but d'accueillir de nouvelles entreprises. Diverses mesures environnementales et une adaptation du PSIA ont également été intégrées dans le projet ;
- à la mise en place et à la recherche d'implantations pour des prospects sur Aéropôle II ;
- à la participation aux séances du jury pour le choix de la future Ecole professionnelle de Payerne dans le secteur de la Maladaire en étroite collaboration avec la DGIP ;
- au suivi de la consultation du PDR (Plan Directeur Régional) ;
- à la poursuite du processus du PAcom avec le groupe des mandataires (préavis n° 10/2022) ;
- à la poursuite de la réalisation du PDcom. Par soucis de coordination avec le PAcom, le processus a été freiné (préavis n° 10/2022) ;
- au traitement de la zone réservée de Montriant ;
- à l'établissement du cahier des charges du MEP centre-ville (Grand'Rue et rue de Lausanne) et à la mise en place du collège d'experts. Une procédure sélective pour définir les groupes des mandataires retenus pour le MEP a également été organisée ;
- au suivi de la révision du PA du golf des Invuardes initiée par les propriétaires ;

- au suivi du développement du projet Swisspor sur le site existant d'Éternit à la Boverie ;
- à la participation aux séances de la Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) et de la Commission de construction et de salubrité.

8.2. Mobilité

1^{ère} ligne de bus urbain

La première ligne de bus urbain à Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé (du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la gare) offre une bonne desserte Est - Ouest.

Cette ligne se compose de neuf arrêts de bus, dans le sens de La Coulaz - Hôpital, et six arrêts dans le sens Hôpital - La Coulaz. La longueur totale du trajet aller-retour représente ~ 7'000 m.



Ligne de bus urbain (en rouge)

La ligne circule avec une fréquence de 30 minutes du lundi au vendredi et 60 minutes le samedi. Aucun service n'est effectué le dimanche et les jours fériés. Avec une plage horaire comprise de 06 h 00 à 20 h 15 du lundi au vendredi et de 06 h 30 à 18 h 45 le samedi, quelques 60'000 km sont ainsi réalisés annuellement pour le service de ligne. Cette dernière est totalement intégrée aux prestations de la communauté tarifaire fribourgeoise (Frimobil).

Activité de la ligne

En 2023, l'activité de la ligne a représenté :

- distance parcourue : 55'769 km
- nombre de voyageurs : 73'049 (63'334)
- abonnements subventionnés : 106 (86)

Son attractivité est en constante progression :

- 2020 : + 20 %
- 2021 : + 26 %
- 2022 : + 35 %
- 2023 : + 16 %

Actions prises par la Commune

Dès 2020, la Municipalité a introduit des actions ayant pour but de sensibiliser la population à utiliser davantage les transports en commun plutôt que de prendre un véhicule privé.

Ces actions sont financées par le subventionnement communal figurant au budget :

- bus gratuit les samedis, pour l'ensemble de la population. En 2023, ce sont 5'895 (5'075) voyageuses et voyageurs qui ont bénéficié de cette offre, représentant au final un coût de Fr. 8'843.— (7'613.—), à charge de la Commune ;
- subventions pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou jusqu'à 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faut que ces personnes acquièrent un abonnement et se le fassent rembourser auprès de l'Administration communale à hauteur de 75 %. Ces subventions sont allouées jusqu'à concurrence du montant de subventionnement prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Ainsi, 51 (52) adultes et 55 (34) enfants ont bénéficié de ces subventions, représentant un coût de Fr. 9'642.— (8'096.—), à charge de la Commune ;
- gratuité du bus lors des nocturnes de Noël. Le coût de cette gratuité représente ~ Fr. 500.—. Aucun billet n'est délivré, ces courses étant facturées par CarPostal à forfait ;
- gratuité du bus lors du 1^{er} août. Le coût de cette gratuité représente ~ Fr. 750.—. Aucun billet n'est délivré, ces courses étant facturées par CarPostal à forfait.

Actions prises par CarPostal

De son côté, CarPostal a continué ses campagnes de promotion de la ligne, initiées dès 2019.

Participations financières

Les participations financières aux coûts de la ligne sont les suivantes :

- HIB : Fr. 50'000.— maximum ;
- Rives de la Broye : Fr. 50'000.— maximum pour les deux étapes de construction.

Extension de la ligne de bus vers Fétigny

La Commune de Fétigny s'est dite intéressée à pouvoir bénéficier d'un arrêt au centre du village. Après évaluation avec CarPostal, exploitant la ligne urbaine, il ne sera possible de desservir Fétigny qu'une fois la 2^e ligne de bus urbain initiée. Une participation financière de la Commune de Fétigny a été négociée. Un préavis sera soumis dans ce sens en 2024 au Conseil communal.

Extension de la ligne de bus vers Payerneland

La cadence du bus urbain étant à l'heure le samedi, il serait possible de desservir ce jour le site Payerneland. Des contacts ont été pris dans ce sens et doivent encore être concrétisés.

2^e ligne de bus urbain

La 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne participe activement au changement de mobilité qui doit être initié en Ville de Payerne. Sa rentabilité a été atteinte dès sa 4^e année de service, ce qui démontre clairement l'intérêt grandissant porté pour ce mode de déplacement.

Avec une politique communale visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au centre-ville un espace piétonnier convivial, ainsi que des besoins grandissants du côté de l'Aéropôle, l'évaluation d'une 2^e ligne de bus a été initiée.

Cette nouvelle ligne de bus permettrait de desservir le secteur allant de la Place des Tireurs à l'Aéropôle, en passant par le centre-ville et la zone industrielle de La Palaz. Elle permettrait également, comme évoqué précédemment, la prolongation de la ligne existante jusqu'à Fétigny.

Le changement des horaires des trains CFF s'effectuant traditionnellement en décembre, il est pertinent de prévoir en fin d'année l'intégration de la 2^e ligne de bus. Un préavis sera soumis dans ce sens en 2024 au Conseil communal.

Etude Multimodale

Afin de disposer d'un outil permettant de clarifier la vision et la stratégie communale en matière de mobilité, une étude de concept communal de mobilité multimodale a été lancée en 2022. Le périmètre d'étude s'étend sur l'entier du territoire de la Commune de Payerne.

La prise en compte des Hameaux et du site de l'Aéropôle de même que les connections aux communes avoisinantes par tous types de modes de déplacement (routes, trains, piétons et cycles) a pour objectif de couvrir tous les aspects de la mobilité communale.

Le bureau d'ingénieurs Christe & Gygax mandaté pour cette étude s'appuie sur une commission technique constituée de membres de la Municipalité ainsi que de chefs de service.

La population est représentée par le groupe de suivi politique issu du Conseil communal et participant aussi au développement du PACom.

A noter que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) est également incluse dans les réflexions afin de vérifier la cohérence des solutions proposées avec les planifications.

Le résultat de cette étude est attendu pour le premier trimestre 2024.

Celui-ci sera présenté à la population dans le cadre d'autres grands projets liés à la mobilité sur le territoire communal et la qualité de vie en ville.

Mandat d'Etudes Parallèles (MEP)

Lors de sa dernière séance de décembre 2022, le Conseil communal a octroyé un crédit permettant la mise en place d'une procédure Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Grand'Rue et rue de Lausanne.

Ce projet a pour but de redessiner le centre-ville de Payerne afin d'améliorer son attractivité pour la population, mais aussi pour le commerce local.

La problématique de la mobilité, de la perméabilité des sols, de l'adaptation au changement climatique et du bien vivre en Ville a guidé l'entier du processus.

La procédure a été lancée courant 2023 et le résultat sera connu en mars 2024 et fera l'objet d'une présentation publique.

Des phases test permettant de valider des choix en termes de mobilité, parcage, matériaux et appropriation de l'espace public pourraient être mises en place dès 2024. La population pourra ainsi se projeter dans ce que sera à terme le centre-ville de Payerne.

Mise en zone 30 du centre-ville

En parallèle du MEP cité plus haut, diverses mesures transitoires sont étudiées. Celles-ci permettront de valider des concepts liés à la mobilité au centre-ville.

Il s'agit notamment de la mise en place de zones et limitations 30 km/h. Celles-ci sont planifiées dans le centre, tout en laissant le trafic de transit via la rue de la gare – rue de Guillermaux fluide.

Cette pacification du centre-ville a pour but de sécuriser le trafic mobilité douce et le trafic en général, limiter le transit par la Grand'Rue – rue de Lausanne et lutter contre les nuisances sonores pour les habitantes et habitants.

Les études ont été réalisées cette année par le service Infrastructures, travaux publics et domaines. Elles seront mises en œuvre dès 2024 par le service Urbanisme,

mobilité et environnement suite à la nouvelle répartition des secteurs au 1^{er} octobre 2023.

Nouvelle tarification au centre-ville

La problématique des voitures ventouses fait partie des préoccupations communales depuis de nombreuses années. La nouvelle tarification du stationnement sera un pas supplémentaire afin de favoriser le commerce et l'accessibilité au centre-ville.

Le projet est encore à l'étude à la fin 2023.

Aménagements mobilité douce

En marge des grands projets de réaménagement évoqués ci-avant, plusieurs aménagements liés à la mobilité douce sont prévus dans les projets suivants :

- réaménagement de la Place Général Guisan ;
- réaménagement de la rue de la Vignette 2^e étape ;
- réaménagement du secteur des Rammes (maison de Paroisse).

Il s'agit là d'une liste non exhaustive et appelée à se renforcer au fil des divers projets communaux.

8.3. Espaces verts

Tâches courantes exécutées par le secteur des Espaces verts

- entretien des pelouses du centre-ville et des différentes places de sport (environ 57'000 m²) ;
- décorations florales des giratoires, des espaces publics et des bâtiments communaux (environ 600 m²) de massifs de fleurs (86 caissettes et 90 bacs à fleurs) ;
- taille des haies, des arbustes et des arbres (environ 1'300 pièces) ;
- entretien du cimetière ;
- préparation des fleurs en serre (16'000 pensées, 1'200 géraniums, 300 graminées, 10'000 plantes à massifs, 1'050 cyclamens, 80 chrysanthèmes cascades, 40 chrysanthèmes pyramides et 1'600 chrysanthèmes pots) ;
- décorations florales pour diverses manifestations sur le territoire communal.

Aménagements particuliers exécutés par le secteur Espaces verts

- plantation des arbres d'avenue et des massifs aux pieds des arbres à l'Avenue Général Jomini ;
- arrachage des haies en monoculture dans divers endroits de la Commune (Thuja, Laurelles) et



Plantation d'arbres à l'Avenue Général Jomini



Plantation d'arbres à l'Avenue Général Jomini



Plantation d'arbres à l'Avenue Général Jomini



Réfection du carré des concessions de tombes au cimetière Saint-Jacques

remplacement par des haies vives afin de favoriser la biodiversité ;

- réfection du carré des concessions de tombes au cimetière Saint-Jacques : création de cheminements, pose de bordures en pavés, plantation de 15 arbres et d'une haie de cornouiller, ensemencement entre les tombes.

8.4. Police des constructions

Durant l'année 2023, le secteur Police des constructions a traité :

- 77 (65 en 2022 / + 18 %) dossiers ont été mis à l'enquête publique ;
- 5 (28 en 2022 / - 82 %) dispensés d'enquête publique selon l'article 72d RLATC (enquête administrative) ;
- 77 (125 en 2022 / - 39 %) permis de construire ont été délivrés.

25 dossiers d'enquête ont fait l'objet d'oppositions.

La Municipalité a refusé 3 permis de construire.

Le nombre d'oppositions à traiter a continué d'augmenter en 2023 et le service a été fortement sollicité par ces procédures.

De plus, la Municipalité a délivré :

- 20 (33 en 2022 / - 40 %) autorisations de construire par le biais d'une procédure municipale simplifiée ;
- 18 (19 en 2022 / - 5 %) procédés de réclame (enseignes, décors, etc.) ou teintes de façades ;
- 65 (39 en 2022 / + 66 %) autorisations pour la pose de panneaux solaires.

Au total, ce ne sont pas moins de 180 (216 en 2022 / - 17 %) autorisations qui ont été traitées par le secteur Police des constructions et délivrées par l'Autorité, soit environ 3-4 par semaine. Le nombre de demandes traitées est stable par rapport à 2022.



Plantations de haies vives

A souligner également que 83 permis d’habiter ou d’utiliser ont été délivrés durant l’année 2023.

L’entier des processus a été revu tout comme les formulaires nécessaires à l’établissement des diverses demandes.

La Commission d’Urbanisme, d’Architecture et du Paysage (CUAP) s’est réunie à 4 reprises durant l’année 2023 et 12 projets ont été évalués.

La Commission de salubrité a procédé à deux visites sur demande de citoyens.

La Commission de construction s’est réunie à 7 reprises et quelque 40 dossiers ont été traités.

8.5. Environnement et développement durable

Depuis près de dix ans, la Commune de Payerne a délibérément adopté une vision et une stratégie en faveur de la protection du climat. En conséquence, plusieurs décisions ont été prises afin de mieux préparer le territoire à cette nouvelle réalité. La Municipalité s’est engagée dans des démarches et projets concrets, tels que l’obtention du label Cité de l’énergie depuis 2015, l’évaluation du bilan carbone du territoire et de l’Administration communale en 2022, ainsi que la création du Fonds pour les subventions communales en 2023, opérationnel durant l’année 2024.

Tout cela repose sur des documents cadres tels que le PDCEn (Plan Directeur Communal des Énergies), qui alimente d’autres documents directeurs comme le PDcom (Plan Directeur communal), le PGA (Plan Général d’Affectation), etc. La création récente du poste de délégué à l’énergie et au développement durable à partir du 1^{er} septembre 2023, s’inscrit logiquement dans la continuité des efforts entrepris, qui devront évoluer face à l’arrivée imminente de la nouvelle Loi sur l’énergie et le

renforcement des mesures cantonales pour atteindre la neutralité carbone.

Pour rappel, suite au bilan carbone réalisé en 2021 pour l’année de référence 2020, les émissions totales sur le territoire de Payerne s’élèvent à 183’156t CO²éq (2022), principalement imputables aux bâtiments privés chauffés avec des combustibles fossiles comme le mazout et le gaz, aux transports et aux consommations énergétiques issues d’un mix qui n’est pas à 100 % renouvelable.

En comparaison, pour l’Administration communale, responsable de 1 % des GES (gaz à effet de serre) du territoire, la majorité des émissions provient de la consommation énergétique, utilisée pour chauffer les bâtiments et pour le transport, totalisant 2’058t CO²éq. Autrement dit, la majorité des émissions communales provient des combustibles fossiles qui doivent disparaître du mix énergétique suisse.

Spécifiquement, la stratégie d’atténuation envisagée pour la neutralité carbone de l’Administration vise à atteindre l’objectif 2030 défini par la motion «Piller» (réduction des émissions de 50 % par rapport à 1990, soit 1’225t CO²éq d’ici 2030) en mettant particulièrement l’accent sur la rénovation des bâtiments communaux et leur raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD), qui doit être alimenté au moins par 50 % des ENR.

À la fin de l’année 2023, l’Administration communale a réalisé un bilan carbone intermédiaire afin d’évaluer ses efforts envers son engagement environnemental. Les actions entreprises en 2022 / 2023 ont permis de réduire les émissions de 58t CO²éq, soit 2.8 % (1.4 %/an) par rapport à 2020. L’impact se voit principalement au niveau de l’énergie stationnaire (consommation d’énergie fossiles pour le chauffage), responsable de 93 % de la réduction totale. L’Administration communale s’engage à intensifier ses efforts de réduction des émissions de carbone là où l’impact est le plus important.

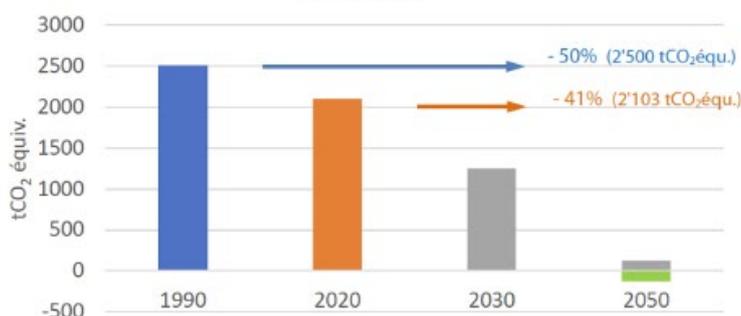
Objectifs Motion Piller

- ➔ 1990-2030 : 50% de réduction des émissions
- ➔ 2020-2030 : - 4.1%/an

But du mandat

- ➔ Evaluer les réductions d’émissions dues aux actions entreprises par la Commune en 2022/2023
- ➔ Comparer le taux de réduction 2022/2023 à la tendance nécessaire pour atteindre l’objectif 2030

Objectif de réduction des émissions de l’administration (tous scopes)



Source : préavis n° 13/2022

9. Bâtiments, formation, sports, cultes

Nicolas Schmid



2023 est un peu l'année de transition entre la planification et la réalisation des travaux à venir. Une sorte de travail de l'ombre dans les réflexions, les études et la préparation de grands travaux en lien avec le programme de législature. Cette phase, parfois fastidieuse, est primordiale pour s'assurer de la cohérence et de la pérennité des projets.

Bâtiments : le service Bâtiments continue sa marche en avant pour réaliser, améliorer, construire, les bâtiments et infrastructures du futur de la Commune. Les travaux de l'Hôtel de Ville sont pour cette étape achevés, le skatepark pourra compter, grâce à l'acceptation du préavis n° 05/2023, sur les moyens nécessaires à sa réalisation et un appartement du centre historique sera rénové afin de trouver une nouvelle ou nouveau locataire. Enfin, il est aussi important de rappeler le travail de qualité accompli par les équipes du service afin d'assurer un entretien de qualité aux nombreux utilisatrices et utilisateurs des bâtiments communaux, un grand merci à toutes et tous !

Formation : en parallèle du service Bâtiments, l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) a vu ses statuts acceptés par les six Communes membres ainsi que les 3 nouvelles Communes (Valbroye, Villarzel et Henniez). Ces nouveaux statuts marquent également une augmentation des moyens financiers afin de répondre aux besoins grandissants d'infrastructures scolaires.

Sports : fin 2023 a rimé avec espoir pour les infrastructures sportives payernoises. Les informations concernant la zone sportive bloquée depuis des années sont encourageantes pour la suite du processus. Nous espérons pouvoir aller de l'avant en 2024 afin de répondre aux besoins de nos sociétés sportives locales et régionales.

Cultes : les échanges ont continué avec toutes les communautés religieuses présentes à Payerne. Cette diversité est une richesse et permet de cultiver un dialogue bienveillant et constructif avec la population.

9.1. Bâtiments

Le service Bâtiments a effectué ses tâches et missions conformément à ses objectifs 2023. Le service a particulièrement œuvré à la mise en place des mesures prévues dans le plan de gestion de la crise énergétique notamment l'organisation des points de rencontres d'urgence (PRU). Ce dernier a passablement mobilisé les ressources du service, notamment le secteur Exploitation bâtiments. Au final, les risques de la nécessité des opérations de délestage voire de blackout se sont largement réduits dans l'immédiat. Cependant, l'organisation communale pourra activer à tout moment le plan de gestion de la crise dans tout cas d'urgence.

Comme pour 2022, la planification des projets représente une part importante des activités du service. Elle est devenue une opération de plus en plus compliquée et longue, notamment avec la multiplication des intervenantes et intervenants, principalement les Monuments et Sites du Canton dont il est parfois difficile d'appréhender ses prérogatives et la lenteur des traitements des cas soumis. Ces difficultés rencontrées ont pour conséquence que les chantiers peinent à démarrer dans les délais opportuns et, par là, impactent directement le déroulement du programme de législation.

Ceci dit, toutes les mesures sont prises pour améliorer le processus de planification et de collaboration active avec toutes les parties prenantes aux travaux liés aux bâtiments communaux.

La démarche de digitalisation a connu en 2023 un déploiement d'activités intense de constitution de la base Care Office liée à la maintenance des bâtiments communaux dont plus de détails sont donnés ci-après.

Le service a également misé sur la formation de ses collaboratrices et collaborateurs. En plus des formations internes, deux membres du service ont décidé de réaliser une formation en vue de l'obtention d'un CFC pour l'un et brevet pour l'autre en lien avec la conciergerie. Cette démarche se poursuit en 2024. Il est à signaler un très bon esprit d'équipe qui règne au sein du service.

Dans l'ensemble, les activités du service ont été marquées par de nombreuses interventions non seulement durant les horaires de travail mais également le week-end.

Par secteur, les principaux faits marquants de 2023 auront été les suivants.

Secteur Projets et gestion des surfaces

En terme de réalisation les principaux travaux marquants auront été la fin des travaux de rénovation et le réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville, ainsi que la création de la terrasse Brasserie Notre-Dame et bien sûr la rénovation de l'habitation et la construction rurale de Grange de la Ville.

Le secteur a également réalisé de nombreux préparatifs en vue notamment de l'établissement de plusieurs projets d'envergure :

- mise en valeur du Château de Bertholod ;
- rénovation et agrandissement de la Nouvelle Promenade ;
- 3^e étape de rénovation du Bâtiment des Services d'Exploitation ;
- mise en valeur des Anciens abattoirs ;
- mesures de conservation par un collège d'experts sur le site historique ;
- construction du skatepark ;
- raccordement du site de la Promenade au CAD ;
- rénovation du Tennis ;
- nouvelle zone sportive ;
- éclairage du stade ;
- remise en état et adduction d'eau aux alpages ;
- finalisation des travaux de remise en état des refuges.

L'activité de la gestion des surfaces, en parallèle des activités de réservation, reste soutenue et le rythme de croisière n'est pas encore atteint. Il reste d'ailleurs un certain nombre de tâches liées à la gestion administrative des baux qui reste en attente faute de temps pour les mener à bien notamment la révision des anciens baux et la digitalisation de l'activité.

La gestion des locations représente le volume d'affaires suivant :

Type	Nombre	Revenus bruts
Baux à loyer	35	Fr. 496'284.—
Baux commerciaux	40	Fr. 720'225.—
Baux à ferme	4	Fr. 170'243.—
Total		Fr. 1'386'752.—
Locations par la Commune	3	Fr. 174'893.—

Ne figurent pas dans ce tableau les conventions, prêts à usage qui ont cours pour l'occupation de locaux particuliers dans les bâtiments communaux.

Secteur Atelier

L'activité du secteur s'est déroulée normalement et n'a pas connu d'intervention particulière en 2023. Les tâches d'entretien et d'amélioration des bâtiments sont menées en collaboration avec le secteur Exploitation Bâtiments. Le secteur assure également la gestion et le suivi d'un certain nombre de chantiers et divers travaux en relation des projets du moment. Ceci dit le secteur intervient également pour le traitement des nombreux sinistres (bris de verres, fuites d'eau, déprédations, etc.). Les collaborateurs du secteur sont d'ailleurs amenés à se former à l'utilisation de l'application CareOffice mise en place au sein du service Bâtiments.

- La gestion des maintenances de différents types (maintenance préventive, maintenance corrective, etc.) avec la génération des documents de gestion correspondants. Ces documents, notamment utilisés par les services techniques des collectivités territoriales, peuvent être des demandes d'intervention, des ordres de travaux ;
- La gestion du personnel et des plannings : temps effectué ;
- La gestion des coûts : service d'entretien, fournitures etc.

Secteur Exploitation bâtiments

Comme déjà évoqué, le secteur est fortement mobilisé par la digitalisation des données et des processus de travail. Cette tâche s'ajoute aux activités régulières du secteur. Néanmoins, les résultats attendus de ces efforts devraient permettre plus d'efficacité pour l'activité quotidienne et une planification des tâches efficace.

A l'instar de l'année 2022, le secteur s'est impliqué dans les mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux. Il s'agit surtout de mesures de réglages, de contrôle et traitement d'anomalies simples. Dans ce cadre, le monitoring des énergies se révèle toujours indispensable pour assurer une vue générale et le suivi efficace des consommations. En outre elle sert également à alimenter la base Enercoach liée au label Cité de l'Energie.

Le présent rapport met en exergue les thèmes suivants.

Introduction de l'application CareOffice

CareOffice est un logiciel de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). Il a été avant tout introduit pour l'exploitation des bâtiments communaux sur l'ensemble des sites de la Commune. L'acronyme GMAO est habituellement associé aux processus de maintenance de la production industrielle mais, au final, son application dans la gestion de la maintenance des bâtiments s'avère une vraie plus-value.

Il s'agit d'une méthode de gestion effectuée à l'aide d'un progiciel de GMAO dans le but de gérer les tâches de maintenance d'une entreprise. Si l'une des premières fonctions de la GMAO est d'apporter une assistance automatisée aux gestionnaires, la GMAO peut aussi être applicable dans d'autres secteurs. Elle représente :

- La gestion d'équipements avec leur inventaire, leurs caractéristiques ;



Le secteur Exploitation bâtiments a testé la version 1 de l'application CareOffice afin de préparer la mise en exploitation officielle prévue au 1^{er} janvier 2024. Cette mise en exploitation a eu lieu bien que la base de données techniques soit encore incomplète.

Au final cette application a mobilisé un grand nombre de ressource pour une mise en exploitation conforme à la norme DIN 277 ainsi qu'aux fondamentaux du BIM et du LEAN ; en voici quelques chiffres :

- 2'950 heures de travail ;
- 32 bâtiments implémentés ;
- 1'833 équipements ;
- 120 ordres de maintenance programmés ;
- 1 sujet de travail de diplôme pour un étudiant.

Extrait de CareOffice

The screenshot shows the CareOffice interface. On the left is a tree view of assets for the 'Commune de Payerne'. Two assets are circled in red: '5051 Bâtiment Rural' and '1 Groupe Promenade'. Two red arrows point from these circles to detailed views of the assets on the right.

Asset 1: 5051 Bâtiment Rural

- Objet: [1710] Chaudière, modifié le: 01.11.2023 14:12 par: GUEST
- ID: 1710
- Localisation: Commune de Payerne/1091 Vignoble (Domaine de Montagny)/5051 Bâtiment Rural/100 1er étage/DCM
- Désignation de l'objet: Chaudière
- Type: PFP S 115 kW
- Numéro de série/ de fabrication: 96645/0
- Fabricant: [dropdown]
- Fournisseur: [dropdown]
- Responsable: [dropdown]
- Etat: En fonction
- Niveau de service: Aucun
- Mise en service le: [dropdown]
- Fin de garantie le: [dropdown]
- Fabriqué le: [dropdown]
- Dernier Inventaire le: [dropdown]
- Créé le: 26.10.2023 14:17:24
- Aviser la fin de garantie:

Asset 2: 1 Groupe Promenade

- ID: 209
- Localisation: Commune de Payerne/1530 Payerne/1 Groupe Promenade/2160 Centre Sportif de la Promenade /SS
- Désignation de l'objet: Electrolux
- Type: TS 300 DA NT
- Numéro de série/ de fabrication: 9604902
- Fabricant: Elnord AG (Niederwil)
- Fournisseur: [dropdown]
- Responsable: [dropdown]
- Etat: En fonction
- Niveau de service: Aucun
- Mise en service le: 01.01.2016
- Fin de garantie le: [dropdown]
- Fabriqué le: [dropdown]
- Dernier Inventaire le: [dropdown]
- Créé le: [dropdown]
- Aviser la fin de garantie:

ECO LABEL pour les produits de nettoyage

Le service des Bâtiments s'est doté de produits marqués de l'Ecolabel (label européen écologique depuis 2020) dans le but d'appliquer les principes de développement durable et à titre exemplaire.

Le label certifie que pour le chapitre nettoyage, le produit a pour but de réduire l'impact négatif de la production et de la consommation sur l'environnement, la santé publique, le climat et les ressources naturelles. Seuls les produits qui satisfont à des exigences strictes en matière de qualité environnementale et de prestations peuvent recevoir l'Ecolabel européen. L'EU Ecolabel permet donc de faire des choix respectueux de l'environnement.

Un des points forts de l'EU Ecolabel, label multicritères, est qu'il tient compte du cycle de vie complet d'un produit, depuis le prélèvement des matières premières jusqu'au moment où le produit devient un déchet et est jeté. La phase à laquelle l'impact sur l'environnement est la plus importante est examinée par groupe de produits. Ensuite, des critères sont définis afin de réduire

cet impact. Par exemple, l'impact d'un détergent pour vaisselle à la main est le plus important lorsque le produit est déversé dans l'eau. Les produits qui réduisent leur impact sur l'environnement pendant toute leur durée de vie sont récompensés.

Commune de Payerne		Principaux produits de nettoyage ECOLABEL											
		Dosage pour 10 l d'eau froide	Boiseries, bois peints	Cuivre / inox	Verre	Sols / Carrelage	Tapis / Moquette, parquets	Sols Propriété	Bois / Osier	Acier / Aluminium / Plastiques	Boiseries / Tapis, stores	Serviettes / Vêtements, draps	Serviettes / Vêtements, draps
P 922 Rocasan Intense		Détergeant sanitaire Moyen : 20-50 ml pH : 10,5	X	X	X				X				X
Ecoline E 8		Détergeant sanitaire fort 100 - 300 ml pH : 11,5											X
Zero plus		Produit net 100ml à 150ml pH : 8,5	X		X	X				X			
Zero Apple		Produit net 100 ml - 150 ml pH : 8,5	X		X	X				X			
Zero Diamond		Produit ultra Prêt à l'emploi ! Conditionnel pH : 10,5								X			X
Zero Wash plus		Produit vaisselle À main et pour ultra à diluer : pH : 7								X	X	X	
Liquid Line		Lessive pH : 8,5 à 9											
Enzymes 2000		Anti-odeurs 0,2 ml pH : 7,5-8,5									X		
Zero Emerald		Produit cuisine dégraissant 100 - 300 ml pH : 8,4	X			X	X						

Installations sportives

Les installations sportives communales, particulièrement le stade, ont été maintenues normalement en 2023.

En parallèle des mesures de maintenance, la définition de la stratégie de développement des infrastructures sportives est en cours et sera présentée prochainement par la Municipalité.

Les décisions quant aux mesures de modernisation, de remplacement et de rénovation des installations sportives restent relativement modérées dans l'attente de certitudes du développement de la nouvelle zone sportive de La Palaz. Des projets d'investissements en matière d'infrastructures sportives devraient prochainement être présentés au Conseil communal. En ce qui concerne l'offre en salles et centres sportifs, la Municipalité est consciente du manque d'infrastructures sportives et travaille à son développement. Ce dernier est toutefois confronté à de nombreux facteurs et contraintes, notamment l'aspect financier et les besoins de l'activité scolaire.

Le Stade

L'entretien des terrains représente une part importante de la dépense d'entretien du Stade. La Tribune a fait l'objet d'un contrôle de la toiture et des évacuations d'eau de pluie. En outre, les vitrages côté rue du Stade ont été protégés des tirs de ballons par des pièces de tôle perforée.



La Tribune a fait l'objet d'un contrôle

L'éclairage du Stade a fait l'objet d'un examen au niveau des mâts qui ont été expertisés conformément aux normes de contrôle. L'éclairage nécessitera à court terme un remplacement des projecteurs pour de la technologie LED et un mât devra être assaini.

Le terrain synthétique, construit en 2010, est en fin de vie et sa prochaine homologation ne permettra

certainement pas d'assurer sa conformité pour la 3^e ligue. Un plan de mesures sera proposé.

Les terrains A, B et C ont été entretenus conformément au plan d'entretien.

Tennis

Les terrains ont été entretenus normalement et ont été raccordé de la buvette au réseau ECS du camping-piscine en remplacement de l'installation à gaz obsolète.

Une étude quant à la remise à niveau des terrains et infrastructures du site a été lancée en 2023 et débouchera sur l'établissement d'un préavis.

Skater hockey

L'état des infrastructures du skater hockey est préoccupant dans la mesure de l'état de dégradation des installations et de leur emplacement actuel qui reste aléatoire dans l'attente de la future zone sportive. Des travaux de remise en état plus conséquents seront exécutés en 2024.

Entretien des bâtiments

Ci-après, nous ne mentionnons que les bâtiments qui ont fait l'objet de travaux particuliers de maintenance ou de remise en état financés par le biais du compte de fonctionnement. Les bâtiments ne figurant pas dans le rapport ont simplement fait l'objet d'une maintenance courante.

Hôtel de Ville

- réfection des sanitaires au 3^e étage et ajout d'une douche dans les locaux occupés par l'ABSMAD ;



Réfection des sanitaires et ajout d'une douche au 3^e

- asservissement de la porte palière du 2^e étage pour le guichet du services techniques.

Halle des Fêtes

- réfection de la façade isolée Est de l'aile Nord suite à un début d'incendie accidentel. Ce sinistre a nécessité le remplacement de l'ensemble des éléments d'isolation, revêtement, isolation, fenêtres, etc. pris en charge par l'ECA.



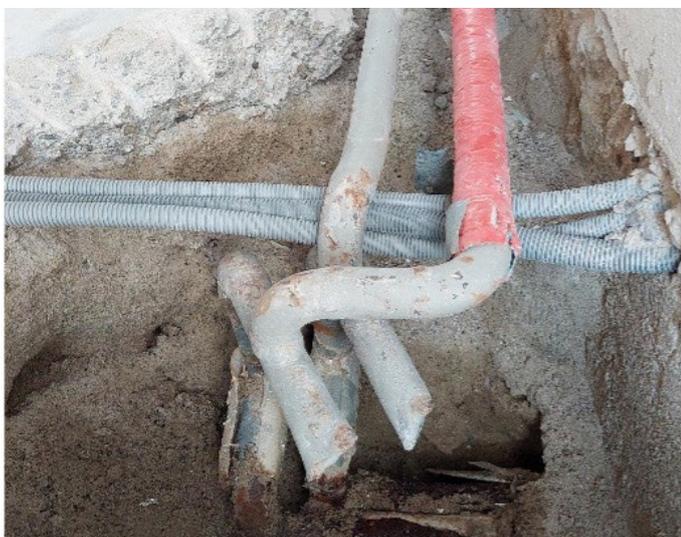
Réfection de la façade isolée Est de l'aile Nord suite à un début d'incendie accidentel

Brasserie Notre-Dame

- entretien et maintenance courant ;
- amélioration dans la cuisine par la mise en place de protections du carrelage derrière le grill Jospser, doublage du bas des portes palières abîmées et ajout d'étagères en verre.

Bâtiment des Blanchisseuses

- recherche de fuite et remplacement d'un tronçon de conduite à distance du chauffage. Les travaux sont en partie pris en charge par l'assurance;



Remplacement de conduite du chauffage à distance

Bâtiment du Café du Marché

- entretien courant ;
- modification du mobilier existant pour l'intérieur.

Bâtiment aéroportuaire Payerne Airport

- remplacement d'une dizaine de feux de piste sur le taxiway en collaboration d'une entreprise locale spécialisée, les feux existants n'étant plus livrables.



Feu de piste sur le taxiway

PPE des Rammes (Salle Guillermaux)

- inondation en novembre des sous-sols du bâtiment sans dégât direct à la salle mais au monobloc de ventilation et production de chaleur. La remise en état est planifiée pour le début 2024 sous la responsabilité de la PPE Tour des Rammes.



Inondation des sous-sols du bâtiment

Abbatiale

- entretien courant ;
- mesures de surveillance de la stabilité de l'Abbatiale ainsi que de la détection feu ;
- révision des cloches.



Cloches de l'Abbatiale

Bâtiment des Services d'Exploitation

- entretien courant ;
- remplacement du compresseur d'air comprimé ;
- planification de la 3^e étape d'assainissement du bâtiment.

Bâtiments de la Grange à Rossier

- maintenance et entretien courant ;
- remplacement de la porte basculante.

Bâtiments de l'ancienne école de Vers-chez-Perrin

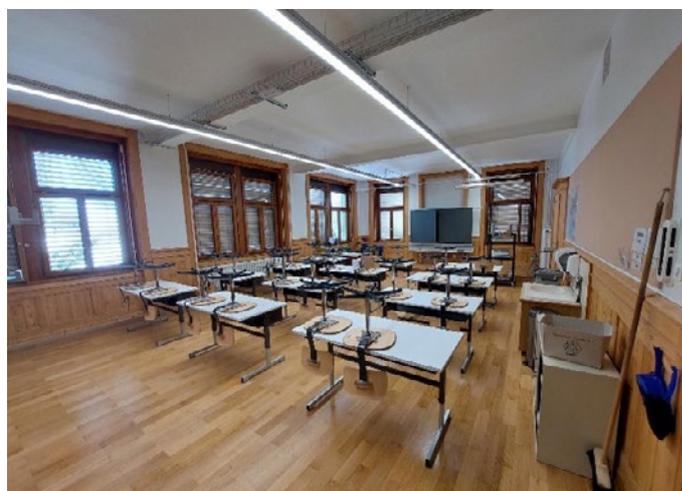
- maintenance et entretien courant ;
- fabrication et installation de placards à l'attention des occupantes et occupants des locaux.



Installation de placards

Groupe scolaire de La Promenade

- maintenance et entretien courant sur l'ensemble des bâtiments ;
- rénovation du 1^{er} étage de L'Ancienne Promenade.



Rénovation du 1^{er} étage de L'Ancienne Promenade

Pavillon des Rammes

- suite des mesures amiante des corridors. Après le doublage des parties basses en fin 2022, application d'une couche de peinture résistante sur le solde des murs et rafraîchissement des plafonds par la même occasion ;
- entretien courant ;
- doublage des murs du corridor dans le cadre des mesures d'assainissement de l'amiante.



Rénovation du Pavillon des Rammes

Centre Sportif des Rammes

- modification de la clôture en limite avec la voie CFF ;
- entretien et réparation du système de ventilation.

Projets – préavis 2023 et en cours

Préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes (en cours)

La salle Guillermaux a été mise en exploitation au début octobre 2022 et les travaux sont terminés. Les autres travaux ne concernent pas directement le service Bâtiments mais la construction du parking souterrain est en cours, l'aménagement extérieur de l'espace public sera quant à lui terminé à la fin du printemps 2024.

Préavis n° 07/2020 - Remise en état du site historique et Collège du Château – étape 1 (en cours)

La planification des travaux est en standby dans l'attente des investigations encore nécessaires quant aux mesures de conservation du Collège et du Château. Un collège d'experts a été formé en 2023 et un cahier des charges est en cours d'établissement. Les études nécessiteront l'établissement d'un préavis dont le but sera la définition d'un inventaire des éléments de bâtiment à conserver ainsi que définir les mesures éventuelles de restauration et les méthodes d'intervention. Néanmoins les mesures de mise en conformité pourraient avancer en 2024.

Préavis n° 10/2021 Implantation d'un skatepark au Stade municipal (en cours)

Préavis n° 05/2023 Demande d'un crédit complémentaire pour l'implémentation d'un skatepark au Stade municipal

Le projet initial a fait l'objet d'une révision et a nécessité un crédit complémentaire. A cette suite, le projet a été mis à l'enquête et le permis de construire a été obtenu à la fin de l'automne 2023. Les travaux ont débuté dès février 2024 et devraient s'achever à l'été 2024.

Préavis n° 11/2021 Payerne Airport - Crédit cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1^{er} étage et 2^e étages du bâtiment (en cours)

La 1^{ère} et 2^e étape sont terminées et la 3^e étape prévue en 2024 sera évaluée durant la 1^{ère} partie de 2024. Elle pourrait être sensiblement réduite dans la mesure des besoins actuels et l'éventuelle valorisation des surfaces brutes propriété de la société ANURA SA.

Préavis n° 31/2021 Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville (en cours)

L'assainissement et la rénovation totale de l'habitation entamée à fin 2022 se sont poursuivis et a pu être menés

conformément au cahier des charges et planning. La nouvelle stabulation a pris place aux côtés de la ferme originelle et une installation de quelques 90 m² de panneaux photovoltaïques la recouvre pour une puissance de 19 KW. En parallèle, des travaux de réfection de canalisations d'évacuation des eaux claires ont été exécutés. Conformément à la mise à l'enquête, un bassin d'infiltration des eaux claires des nouvelles surfaces de toitures et places a également été créé.

L'habitation a été remise à l'exploitant à fin décembre et le rural à fin janvier 2024 et les premières têtes de bétail sont attendues pour le début du printemps.

Les aménagements extérieurs devront encore être réalisés en 2024 ainsi que les derniers travaux de remise en état partiel de l'ancien rural toujours exploité.



Habitation rénovée et nouveau rural de Grange de la Ville

Préavis n° 01/2022 Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville (terminé)

- la rénovation et transformation complète du 2^e étage au vu de l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs et de la vétusté des locaux, avec en outre la mise en place d'un guichet sécurisé et amélioration de l'acoustique, ainsi que l'ergonomie de l'espace de travail et distribution des locaux et aménagement des postes ;
- la rénovation et transformation partielle des bureaux du 4^e étage pour les besoins de la Municipalité, avec création d'une salle de réunion interne pour les membres de la Municipalité ;
- la rénovation de la cafétéria du 4^e étage ;
- le réaménagement du guichet du Contrôle des Habitants et création d'une salle d'attente au rez-de-chaussée, pour une meilleure accessibilité et accueil du public, ainsi que le renfort de sécurité face à un public type sensible par la mise en place d'un guichet

sécurisé, et amélioration phonique des collaborateurs au sein même du bureau.

- la remise en état et remise aux normes Feu du bureau du Syndic au 1^{er} étage ;
- la mise en place de portes automatiques pour les accès au Greffe, au 1^{er} étage, afin d'améliorer la sécurité et la mise aux normes évacuation en cas de feu ;
- la création d'une douche pour le secteur de la Sécurité Publique au rez-de-chaussée ;
- le désamiantage des colles de carrelage pour les sanitaires, revêtement de sols et tableaux électriques.

Cestravauxontpermisl'ajoutde4places supplémentaires au 2^e étage dont une salle de réunion en sus et 2 espaces de bureaux comptant 4 postes au 4^e étage.

Préavis n° 12/2022 Etude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de La Nouvelle Promenade (en cours)

Les différentes phases de l'étude sont achevées et il s'agit de rédiger le cahier des charges dans le détail et se déterminer sur les mesures proposées. A cette suite, il s'en suivra des décisions stratégiques entre l'ASIPE et la Municipalité de qui réalise l'investissement de l'assainissement et l'ajout d'un étage au bâtiment.

Préavis n° 24/2022 Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7

Le permis de construire a été délivré à fin janvier 2024. Le dossier d'enquête a été passablement retardé par les Monuments et Sites notamment avec le changement d'interlocuteur aux approches et sensibilités différentes. L'un des points d'achoppement aura été de trouver un consensus entre l'assainissement énergétique du bâtiment et sa conservation, notamment la question des crépis. Le début des travaux est prévu en mars 2024.



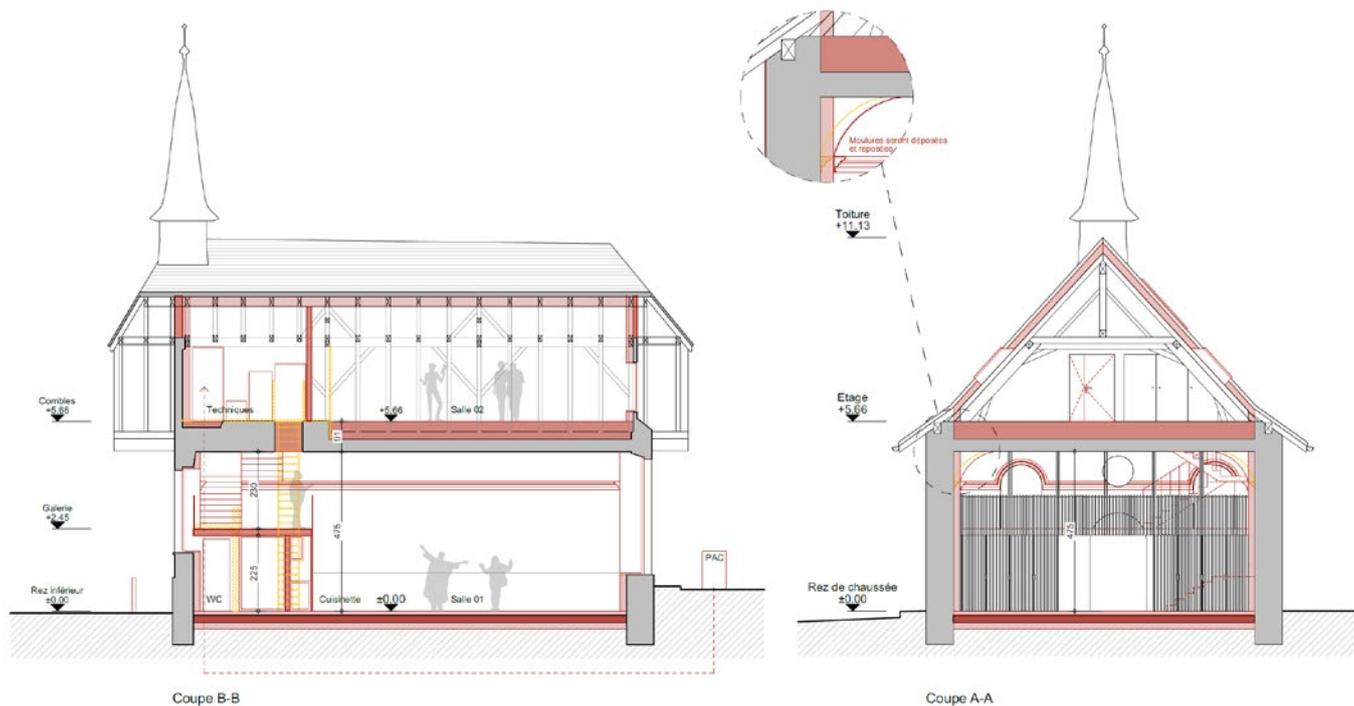
Espace de bureaux du 2^e étage



Guichet du 2^e étage



Ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7



Préavis n°07/2023 Travaux à la Brasserie Notre-Dame et Café du Marché

La construction de la terrasse de la Brasserie Notre-Dame a été réalisée en 2023. La terrasse du Café du Marché sera achevée au printemps 2024. Les travaux d’assainissement du dégraisseur de la Brasserie Notre-Dame sont prévus en 2024, mais pourraient être décalés sur 2025 dans la mesure des périodes de fermeture de la brasserie, notamment la cuisine.

Préavis n°15/2023 Raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA

Le projet a été planifié en 2023 dans le cadre de l’établissement du préavis. Il comporte principalement les raccordements, notamment sous la forme des taxes et pour l’autre partie les modifications à l’intérieur des bâtiments raccordés. La transition de la source de chaleur trouvera son terme à la fin août 2024. Elle représente au final l’assainissement de la production de chaleur pour l’ensemble du site, y compris la Halle des Fêtes, le Stade et l’abri PC du Pré du Château.

Préavis n°16/2023 Travaux de rénovation d’un appartement de 3.5 pièces au 2° étage du bâtiment des Régents

Les travaux de rénovation sont planifiés au début du printemps 2024 et devraient se terminer vers l’été. En parallèle, l’appartement sera mis en location dans le courant du mois de mai dès que la remise des locaux sera fixée et certaine.

Abbatiale et Musée

Musée

Pour mémoire, l’activité muséale a été déléguée à l’Association du Site de l’Abbatiale (ASAP) au 1^{er} janvier 2020. Le rapport d’activité est désormais établi par l’ASAP et soumis à la Municipalité pour justification de la subvention communale, mais ne figure plus dans le présent rapport de gestion.

Les activités liées à l’entretien et à la mise en valeur de la collection des œuvres d’art sont toujours sous la responsabilité communale mais déléguées à l’ASAP. Cette activité, mise à part des opérations de restauration ponctuelles selon la nécessité en outre pour cinq tableaux, s’est surtout focalisée sur la mise en place du contrôle du climat dans les locaux à des fins de conservation idéale des œuvres.

Abbatiale

Comme mentionné ci-avant dans le présent rapport, l'Abbatiale est en mode exploitation avec le suivi de la maintenance et conservation du bâtiment. Le contrôle et maintenance des Bannerets des fontaines a été opéré en 2022. Il a pu être constaté de l'importance de ces opérations régulières de maintenance. En l'occurrence, l'un des Bannerets présentait un début de fissures qui a pu être réparé sans qu'il s'agisse d'une opération de grande envergure. La maintenance des cloches a été opérée en 2023, mais d'autres mesures de remise en état du clocher seront certainement nécessaires dans les prochaines années. Comme évoqué en 2022, la maintenance de l'Abbatiale a été introduite dans le système CareOffice. Ceci assure l'introduction d'une systématique de l'entretien simplifié avec le contrôle et l'entretien régulier de cette dernière.

Le monitoring de l'Abbatiale reste d'actualité, un appareil de contrôle a été remplacé à la suite de la défaillance de l'équipement en place. Le bâtiment reste stable avec toutefois des variations saisonnières relevées par les appareils de contrôle de stabilité, mais qui ne sont pas alarmants.

9.2. Bureau des réservations

Le bureau des réservations loue ou met à disposition de la population, des sociétés locales, de l'Armée et de toute autre personne intéressée sous certaines conditions, les locaux ou espaces communaux suivants :

Abris PC	<ul style="list-style-type: none"> Rammes, Pré-du-Château
STPA	<ul style="list-style-type: none"> Vers-chez-Perrin
Stade	<ul style="list-style-type: none"> terrains A – B – C + synthétique piste d'athlétisme vestiaires
Halle des Fêtes	<ul style="list-style-type: none"> 3 salles dont une principalement utilisée pour la pratique du sport cuisine buvette mur de grimpe vestiaires et douches
Salle Guillermaux	<ul style="list-style-type: none"> 1 salle cuisine hall d'entrée sanitaires
Nouvelle Promenade	<ul style="list-style-type: none"> salles de musique salles de classe cuisine

Centre Sportif de La Promenade	<ul style="list-style-type: none"> 1 piscine couverte 1 salle polyvalente 2 salles de sports vestiaires et douches
Centre Sportif des Rammes	<ul style="list-style-type: none"> 2 salles de sport 1 cuisine – buvette 1 salle de théorie
Refuges	<ul style="list-style-type: none"> Cadets Boulex Blanche-Neige
Site historique	<ul style="list-style-type: none"> Abbatiale (par l'ASAP) Temple Salle du Tribunal Salle de la Municipalité Salle Cluny Salle Pierre Viret
Ancien Hôpital	<ul style="list-style-type: none"> salle de rythmique diverses salles et locaux
Colonie des Cluds	<ul style="list-style-type: none"> bâtiment
Château de Montagny	<ul style="list-style-type: none"> caveau de Montagny
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Place du Marché Place du Tribunal Place Général Guisan Place Paray-le-Monial

L'activité des réservations peut être qualifiée en 2023 de stable et normale. Les locaux plus sollicités demeurent la Halle des Fêtes et les Refuges. La Colonie des Cluds a quant à elle connu une recrudescence de fréquentation en 2023 qui confirme l'importance de cette offre pour le public et les familles.

Comparatif des locations ponctuelles avec l'année précédente

Locaux	2023 Nombre de jours	2022 Nombre de jours
Refuge des Cadets	142 dont 14 x dortoirs	132 dont 16 x dortoirs
Refuge de Boulex	65	53
Refuge de Blanche-Neige	115	81
Halle des Fêtes	139	187

Salles du Tribunal et Municipalité	19 privée 151 public	54 privée 138 public
Salle Cluny	22 privée 64 public	56 privée 53 public
Centre sportif des Rammes	2	3
Salle Guillermaux	64	8
Colonie des Cluds	211	159

Commentaires

Salle Guillermaux

La location de la salle démarre en douceur sachant que les travaux d'aménagement extérieur et du parking ne sont de loin pas achevés et sont un frein à la location de la salle. De plus, l'inondation des sous-sols du bâtiment en novembre 2023 limite l'usage de la cuisine en l'absence de ventilation.

Refuges

La location des refuges des Cadets, Boulex et également Blanche-Neige est en constante augmentation. Ceci dit cette activité de location des refuges nécessite également passablement d'interventions du personnel communal pour la remise et l'état des lieux des locaux surtout le week-end.

Salle Cluny

L'occupation de la salle Cluny est variable d'une année à l'autre. En 2023, nous notons globalement une diminution de cette occupation et il est probable que cela soit un effet de l'offre de la salle Guillermaux comme nous le laissons supposer en 2022. A voir en 2024 si cette tendance se confirme et si d'éventuelles mesures d'amélioration devront être mise en place.

Salles du Tribunal et de la Municipalité

Les deux salles sont avant tout destinées aux réunions convoquées par la Municipalité, les commissions communales ainsi que les sociétés locales. Elles ne sont pas proposées aux réunions d'ordre privé.

Salle Pierre Viret

Cette salle est principalement occupée par des réservations hebdomadaires pour divers cours de musique (chant, orchestres, établissements scolaires).

Halle des Fêtes

La Halle des Fêtes est fortement sollicitée notamment pour les mariages de plus de 500 personnes. Afin de simplifier l'application des tarifs de location, ces derniers ont été révisés en 2023. Dans tous les cas l'attractivité de la Halle des Fêtes ne fait aucun doute.

Centres Sportifs de La Promenade et des Rammes

Les deux centres sportifs sont, comme pour l'année précédente, particulièrement sollicités en dehors de l'utilisation scolaire. Ceci n'engendre pas de revenus particuliers dans la mesure d'une bonne part de la gratuité des salles au bénéfice des sociétés locales.

Site	Fréquence de locations	Produit	
Abris PC			
• Rammes	11 jours	Fr.	2'260.50
• Pré-du-Château	27 jours	Fr.	4'873.10
STPA Vers-chez-Perrin	99 jours	Fr.	30'547.20
Stade	Ponctuelle	Fr.	920.—
Halle des Fêtes, salles et cuisine	Ponctuelle	Fr.	177'723.50
Centre sportif de La Promenade	Permanente	Fr.	23'000.—
Centre sportif des Rammes	Permanente	Fr.	85'027.50
Refuges			
• Cadets	Ponctuelle	Fr.	32'772.—
• Boulex			
• Blanche-Neige			
Site historique			
• Salle Cluny	Ponctuelle	Fr.	5'689.—
• Salle du Tribunal			
Ancien Hôpital			
• Salle de rythmique	Permanente	Fr.	4'812.50
• Divers locaux			
Salle Guillermaux	Ponctuelle	Fr.	10'200.-
Colonie des Cluds	Ponctuelle	Fr.	97'570.20

Colonie des Cluds

Les réservations 2022 de la colonie ont repris de manière significative à la suite d'un net recul de la fréquentation par les écoles en 2021. Cette augmentation est également le fait de la pratique de prix attractifs et d'une très bonne qualité du service. Un préavis pour l'amélioration de la place de jeux extérieur est à l'étude au début 2024.

9.3. Energie

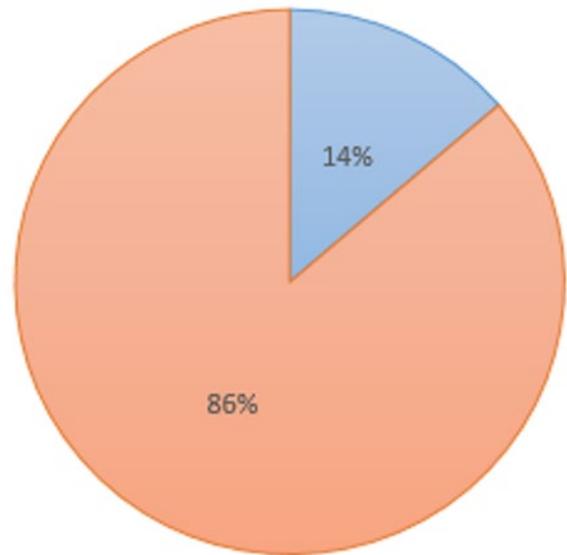
Dans le contexte de risque de délestage et de blackout ainsi qu'un environnement géopolitique instable, l'année 2023 aura été relativement mouvementée :

L'hiver 2022 - 2023 a été marqué par le risque de crise énergétique ainsi que la prise de mesures urgentes d'économie d'énergie.

Durant l'hiver 2023 - 2024 la crise énergétique semble faire partie du passé pour les instances cantonales et fédérales qui sont restées très discrètes. Durant l'été 2023, nous avons particulièrement été confrontés à la hausse des coûts d'achat du gaz et aux annonces de l'augmentation du prix de l'électricité. Indépendamment de la réduction du risque de pénurie, la Municipalité a maintenu un ensemble de mesures d'économie d'énergie moyennant quelques réglages en vue du confort des occupantes et occupants des locaux communaux notamment pour la piscine.

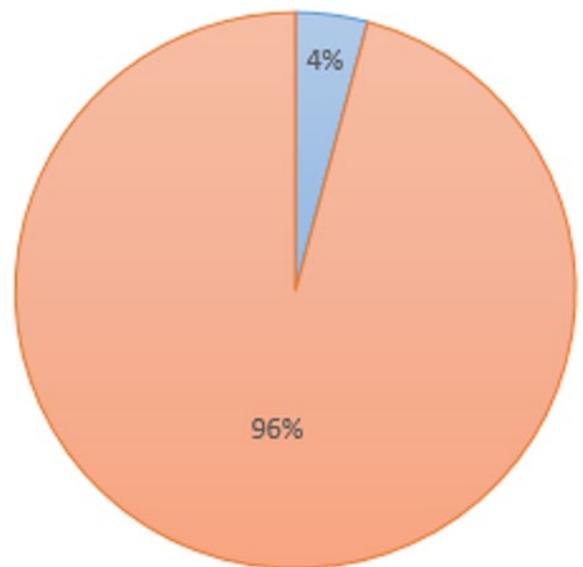
Le plan dénommé «OSTRAL» mis en place par la Municipalité aura permis d'activer un nombre important de mesures regroupées dans le catalogue des mesures d'économie d'énergie. Auparavant, la Municipalité s'était fixé un objectif de - 15 % de consommation d'énergie d'ici à fin 2023. Cet objectif relativement ambitieux, n'aura été que partiellement atteint notamment au niveau de la production de chaleur, cependant la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du service Bâtiments aura comptabilisé 7 % d'économie globale (14 % en énergie de chauffage et 4 % en électricité). Il va sans dire que la recherche d'efficacité de ces consommations demeure un processus permanent. Ces performances devraient encore être accentuée en 2024, notamment par des mesures d'investissement.

Consommation de chaleur 2023



■ Economie ■ Consommation réelle 2023

Consommation électrique 2023



■ Economie ■ Consommation réelle 2023

ENERGIE	2023		2022	
	Consommation totale Commune de Payerne (KWh)	Consommation des Bâtiments (KWh)	Consommation totale Commune de Payerne (KWh)	Consommation des Bâtiments (KWh)
Electricité	1'335'645	1'080'900	1'527'411	1'121'710
Chaleur électricité		29'300		40'839
Chaleur mazout		288'891		290'612
Chaleur gaz		3'208'758		3'765'135
Chaleur pellets		56'000		61'600

La réduction de la consommation électrique n'excédant pas les 4 % est quelque peu décevante en regard des efforts consentis. Cependant, cela s'explique par la nécessité de l'assainissement des installations électriques des bâtiments (passage au LED, retro-fit des équipements, etc.), en l'occurrence d'étendre systématiquement la production d'énergie photovoltaïque ou des gestions intelligentes de l'éclairage (KNX, etc.). Ces 4 % d'économie représentent environ la consommation de 10 familles, soit environ 41'000 kWh annuels.

Le catalogue de mesures visant à réduire la consommation d'énergie contient un nombre de 276 mesures validées sur 646. L'application des mesures avance et évolue au fil des différents travaux planifiés par le service et devrait se terminer d'ici à la fin 2025.

L'année 2023 a également été l'année de la normalisation. La Municipalité a poursuivi sur la lancée des mesures de l'hiver 2022 - 2023 avec quelques assouplissements des températures dans le but de figer un plan d'action « modéré » en regard des déclarations de la Confédération quant aux risques d'approvisionnement énergétique.

Une communication aux occupantes et occupants des sites a été publiée et les installations de chauffage ont été réglées en conséquence. Les réglages actuels des températures représentent une différence en moyenne de - 2°C par rapport à la situation d'avant crise.



LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Type de locaux affectation	Températures Hiver 2023 2024
Bureau / Administration / salles de classe / salle de réunion	20°C
Couloirs / WC / voies de circulation	15°C
Ateliers / zones de travail en mouvement	18°C
Salles de gymnastique Vestiaires	16°C 21°C
Piscine (eau / air) Vestiaires	27°C / 29°C 26°C
Temple (mode absence/présence)	14°C / 16°C
Abbatiale	14°C
Zones de stockage / garages	Hors gel (7°C à 10°C)

La Municipalité réitère un plan d'actions qualifié de « modéré » en regard des déclarations plutôt rassurantes de la Confédération quant aux risques de pénurie d'énergies pour cet hiver 2023 2024. Ce plan d'actions a tout de même pour but de maintenir la transition vers un régime de consommation énergétique plutôt sobre mais d'assurer un confort amélioré pour les occupantes et occupants des bâtiments par rapport à la période 2022 2023.



Pour plus d'informations, prenez contact par e-mail à service.batiments@payerne.ch

10. Conclusions

10.1. Justifications des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes

Ce chapitre figure dans le préavis n° 10/2024, Comptes 2023.

10.2. Rapport de la Commission de gestion 2022

En date du 25 mai 2023, la Commission de gestion a déposé son rapport à la Municipalité. Celui-ci ne comportait aucun vœu. Cependant, en date du 8 juin 2023, la Municipalité a apporté quelques éléments complémentaires, notamment en relation avec les recrutements, suite aux conclusions de la Commission de gestion.

10.3. Conclusions

Elles figurent dans le préavis n° 10/2024, Comptes 2023.

Payerne, le 1^{er} mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire adj. :

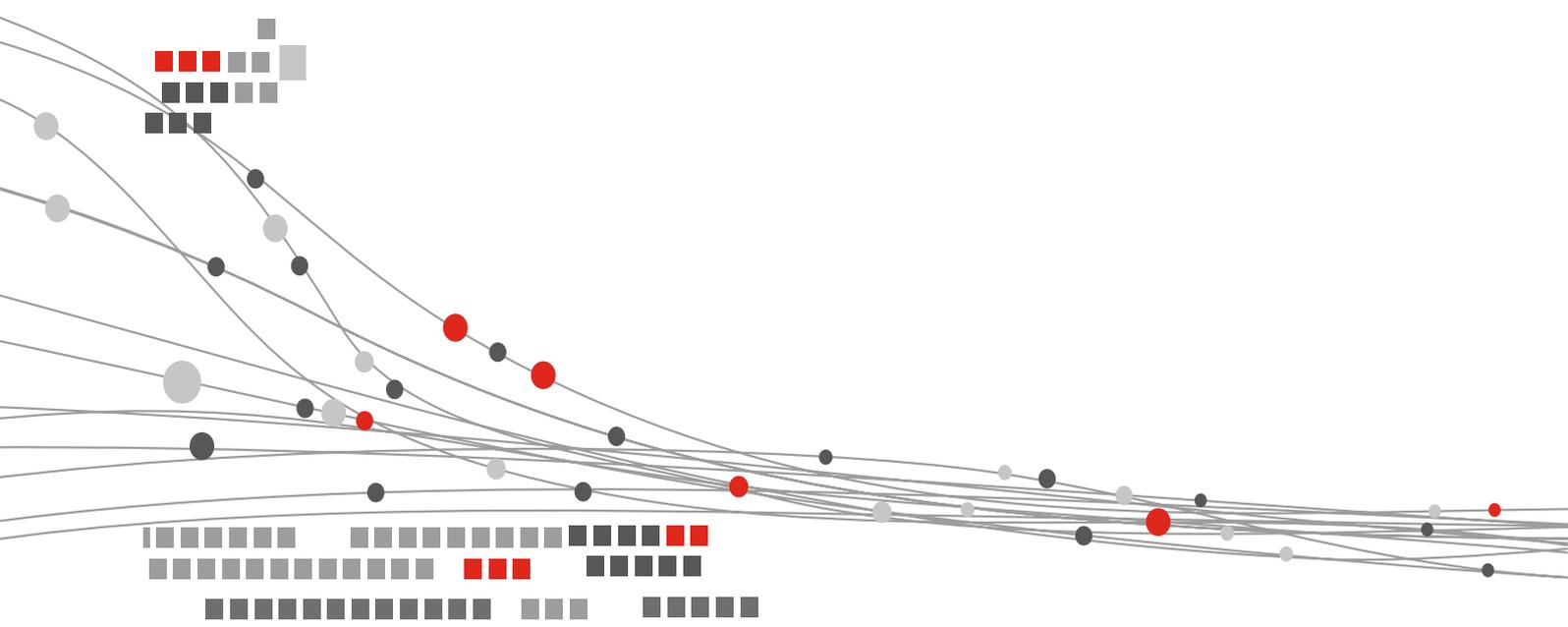


C. Combremont

Table des matières

1. Avant-propos du Syndic	1
2. Conseil communal	2
2.1. Composition	3
2.2. Bureau	4
2.3. Séances	4
2.4. Mutations	4
2.5. Préavis	4
2.6. Communications	5
2.7. Composition des commissions permanentes	7
3. Votations élections	11
3.1. Votation populaire du 18 juin 2023	12
3.2. Votation cantonale du 18 juin 2023	12
3.3. Élections du Conseil des états du 22 octobre 2023	13
3.4. Élection du national du 22 octobre 2023	14
3.5. Election du Conseil des Etats du 14 novembre 2023, second tour	15
4. Municipalité	16
4.1. Composition / organisation	17
4.2. Séances	17
4.3. Programme de législature	17
4.4. Représentations et délégations	17
4.5. Visite préfectorale	18
5. Administration générale promotion économique, finances	19
5.1. Greffe municipal	20
5.2. Ressources humaines	21
5.3. Promotion économique	29
5.4. Informatique et télécoms	30
5.5. Finances	33
5.6. Cave et vignoble	33
6. Population, santé, culture	35
6.1. Contrôle des habitants et bureau des étrangers	36
6.2. Animation socioculturelle et intégration	41
6.3. Aide Complémentaire Communale (ACC)	50
6.4. Santé	50
6.5. Sécurité publique	51
7. Infrastructures, travaux publics, domaines	53
7.1. STEP, assainissement / déchetterie 2023 (2022)	54

7.2.	Élimination des ordures et autres déchets	56
7.3.	Eaux	61
7.4.	Entretien du domaine public (EDP)	65
7.5.	Domaines	67
7.6.	Forêts	67
7.7.	Cours d'eau	67
8.	Urbanisme, mobilité, environnement	68
8.1.	Urbanisme et aménagement du territoire	69
8.2.	Mobilité	70
8.3.	Espaces verts	72
8.4.	Police des constructions	73
8.5.	Environnement et développement durable	74
9.	Bâtiments, formation, sports, cultes	75
9.1.	Bâtiments	76
9.2.	Bureau des réservations	85
9.3.	Energies	87
10.	Conclusions	89
10.1.	Justifications des principaux écarts entre les prév. budgétaires et le résultat des comptes	89
10.2.	Rapport de la Commission de gestion 2022	89
10.3.	Conclusions	89



Payerne

